JOURNAL ENCYCLOPÉDIQUE,

Dédié à SON ALTESSE SÉRÉNISSIME, Mgr. le Duc de Bouillon, &c. &c. &c.

ANNÉE 1770.

TOME III.

PARTIE III.



A BOUILLON.
De l'Imprimerie du Journal.



Avec Approbation & Privilège.

IL paroit chaque mois deux volumes de ce Journal; l'un au milieu du mois, & l'autre à la fin. La souscription n'est ouverte que pour l'année entière : elle est de 24 l. de France, prise à Bouillon, & par la poste 33 l. 12 s. franche de port pour toute la France.

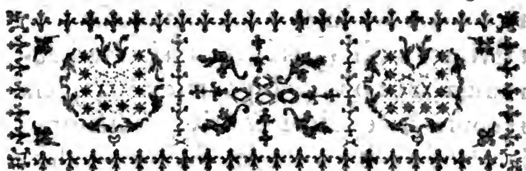
L'abonnement du port dans les postes du Généralat de l'Empire étant de 6 l., il n'en coutera que 30 liv. pour recevoir ce Journal franc de port dans cette partie de l'Allemagne.

Pour tout ce qui regarde la correspondance de France, on aura la bonté de s'adresser au Sr. LUTTON, rue Ste. Anne Butte St. Roch, à Paris, *chargé de tout ce qui regarde ce Journal. On aura soin d'affranchir les lettres; autrement elles resteront au rebut. La souscription doit être payée d'avance, ainsi que le port du Journal.*

On s'adressera aussi au Sr. WEISSENBRUCH, *Directeur du bureau de ce Journal* à Bouillon, où la poste de France arrive & part tous les jours.

On trouvera dans son bureau le *Mercure de France*, le *Journal des Sçavans*, le *Journal de médecine*, les *Ephémérides du Citoyen*, le *Journal de Commerce, d'Agriculture*, & généralement tous les Journaux françois, au même prix qu'à Paris.

Les Directeurs des Postes étrangeres, ainsi que les particuliers qui désireront avoir ces ouvrages périodiques, sont priés de vouloir bien adresser leurs lettres à Mr. WEISSENBRUCH, *Directeur des Journaux, à la poste restante à* Liege. *Ils seront servis avec toute l'exactitude possible. On pourra joindre ces Journaux aux paquets des Libraires ou des Directeurs des postes qui sont déjà en correspondance avec le bureau des Journaux de Bouillon.*



JOURNAL ENCYCLOPÉDIQUE,

1r. MAI 1770.

TOME III.

PARTIE III.

Encyclopédie, ou, *Dictionnaire raisonné des Sçiences, des Arts & des Métiers, &c.* Tom. XVII.



OUS Parlions dans le dernier Journal des probabilités de la vie humaine, & nous avons cité deux ou trois exemples d'une longévité fort rare, très-extraordinaire, & qui vraisemblablement donneront de douces espérances à quelques-uns de nos lecteurs. Nous désirerions bien de n'avoir à leur présenter dans tous nos ar-

ticles que des images aussi flatteuses, des tableaux aussi agréables; mais malheureusement nous ne le pourrions pas, sans recourir à de vaines & frivoles fictions; la vérité ni l'histoire des siècles reculés, encore moins celle des tems modernes, ne nous fournissent point des matériaux bien consolans sur ce sujet intéressant. Le vieux Parrk, disions-nous, a vecu 152 ans & 9 mois; Jenkins de Yorkshire a vecu 169 ans; la Comtesse Demande a poussé sa carrière jusqu'à 139 années, & M. Teklestone a vu 140 printems. Ces faits sont exacts, constatés: mais que prouvent-ils? que malgré leur étonnante longévité, ces divers particuliers se sont éteints comme les autres; qu'ils ont fini de vivre, & qu'au moment de leur mort, il étoit fort égal pour eux d'avoir vécu 169 ans, ou 169 jours. Il en résulte encore cette triste vérité, qu'ayant passé le terme ordinaire de la vie, Parrk, Jenkins, Teklestone &c, ont été plus longtems exposés que le reste des hommes aux accidens inséparables de la condition humaine, aux langueurs accablantes d'une longue vieillesse, & à l'affaissement de la caducité. Tout bien considéré, il est fort difficile de décider si la longévité est un

avantage desirable, ou un véritable malheur, auquel on doive souhaiter de ne pas se voir exposé. Et en effet, quel homme de bon sens désireroit de parvenir aux derniers jours de la vieillesse, après avoir contemplé le tableau des infirmités de cet âge. S'il existe quelqu'un qui porte envie au sort de Parrk, de Jenkins & de Tekleston, nous l'exhortons, pour peu qu'il veuille penser plus raisonnablement, de jetter les yeux sur la description suivante.

VIEILLESSE. (*physiologie.*) Après avoir suivi l'homme depuis son enfance jusqu'à l'époque très-prochaine où se manifestent les signes de son dépérissement; « les premieres nuances de cet état, observe l'Auteur, se font appercevoir avant quarante ans : elles croissent par dégrés assez lents jusqu'à soixante, par dégrés plus rapides jusqu'à soixante-dix. La caducité commence à cet âge de soixante-dix ans : elle va toujours en augmentant; la décrépitude suit, & la mort termine ordinairement, avant l'âge de quatre-vingt-dix ans, la vieillesse & la vie. Lorsque l'on est arrivé à son dernier période; lorsque les périostes ne fournissent plus de matière ductile, alors les sucs nourriciers se déposent dans l'intérieur de l'os, il

devient plus ſolide, plus maſſif & ſpécifiquement plus péſant : enfin la ſubſtance de l'os eſt ſpécifiquement ſi compacte, qu'elle ne peut plus admettre les ſucs néceſſaires à cette eſpèce de circulation qui fait la nutrition de ſes parties ; dès lors cette ſubſtance de l'os doit s'altèrer, comme le bois d'un vieil arbre s'altère, lorſqu'il a une fois acquis toute ſa ſolidité. Cette altération dans la ſubſtance même des os eſt une des premieres cauſes qui rendent néceſſaire le dépériſſement de notre corps. Plus la force du cœur eſt grande & agit longtems, plus le nombre des vaiſſeaux diminue, & plus les ſolides ſont forts ; d'où il arrive que la force des ſolides devient immenſe dans l'extrême vieilleſſe ; enfin les canaux trop réſiſtans ne peuvent être étendus davantage par les liquides ; toutes les parties doivent tomber dans une oſſification ſans remède. On a bien raiſon de ſe mocquer de ces charlatans qui ſe vantent de pouvoir écarter cette oſſification par des élixirs fortifians... Il eſt donc vrai qu'à méſure qu'on avance en âge, les os, les cartilages, les membranes, la chair & toutes les fibres du corps acquierent de la ſécheréſſe & de la ſolidité : toutes les parties ſe

retirent, tous les mouvemens deviennent plus lents, plus difficiles; la circulation des fluides se fait avec moins de liberté, la transpiration diminue, la digestion des alimens devient lente & laborieuse, les sucs nourriciers sont moins abondans, & ne pouvant être reçus dans la plûpart des fibres devenues trop solides, ils ne servent plus à la nutrition. Ainsi la sève de l'homme manque aux lieux qu'elle arrosoit... Telles sont les causes du dépérissement naturel de la machine. Les muscles perdent leur ressort, la tête vacille, la main tremble, les jambes chancellent, l'ouie, la vue, l'odorat s'affoiblissent, & le toucher même s'émousse. Impitoyablement flétrie, reconnoissez-vous dans cet état cette beauté ravissante à qui tous les cœurs offroient autrefois leurs vœux? triste à l'aspect d'un sang glacé dans ses veines, comme les poëtes peignent les nayades dans le cours arrêté de leurs eaux! combien d'autres raisons de gémir pour celles chez qui la beauté est le seul présent des dieux! une tête grise à succédé à ces cheveux d'un noir de geais, naturellement bouclés, qui tantôt flottoient sur des épaules d'albâtre, & tantôt se jouoient sur une belle gorge qui n'est plus.

Ces yeux qui disoient tant de choses, sont ternes & muets. Le corail de ses lèvres a changé de couleur; sa bouche est dépouillée de son plus bel ornement; aucune trace de cette taille légère, si bien proportionnée, & de ce teint qui le disputoit aux lys & aux roses; cette peau si douce, si fine & si blanche, n'offre aux regards qu'une foule d'ècailles, de plis & de replis tortueux. Helas! tout chez elle est changé en rides presque effrayantes! Le cerveau affaissé sur lui-même, ne laisse passer que lentement ces rayons d'intelligence & de génie qui causoient votre admiration! Telle est la décrépitude du dernier âge. Cependant que ce triste hyver n'allarme point ceux dont la vie s'est passée dans la culture de l'esprit, dans la bienfaisance & la pratique de la vertu! leurs cheveux blancs sont respectables; leurs belles actions le sont encore davantage. C'est à ces gens-là, si rares sur la terre, que la brillante & florissante jeunesse doit des égards, des hommages & des autels.... La vieillesse languissante, ennemie des plaisirs, succédant à l'âge viril, vient rider le visage, courber le corps, affoiblir les membres, tarir dans le cœur la source de la joie, nous dégouter du présent, nous faire craindre l'ave-

nir, & nous rendre insensibles à tout, excepté à la douleur. Ce tems se hâte, le voilà qui arrive; ce qui vient avec tant de rapidité, est près de nous, & le présent qui s'enfuit, est déjà bien loin, puisqu'il s'anéantit dans le moment que j'écris ce petit nombre de réflexions, & ne peut plus se rapprocher. La longue habitude tient la vieillesse comme enchainée; elle n'a plus de ressources contre ses défauts; semblable aux arbres dont le tronc rude, noueux, s'est durci par le nombre des années, & ne peut plus se redresser; les hommes, à un certain âge, ne peuvent presque plus se plier eux-mêmes contre certaines habitudes qui ont vieilli avec eux, & qui sont entrées jusques dans la moëlle de leurs os. Souvent ils les connoissent, mais trop tard: ils gémissent en vain, & la tendre jeunesse est le seul âge où l'homme peut encore tout sur lui-même pour se corriger... C'est une belle chose qu'une vieillesse étayée sur la vertu. Castricius ne voulant point permettre qu'on donnât des ôtages au Consul Cneius Corbon, celui-ci crut l'intimider en lui disant qu'il avoit plusieurs épées: & moi plusieurs années, répondit Castricius. Une pareille réponse a été faite par Solon

à Pisistrate, par Considius à Jules-César, & par Cesellius aux Triumvirs. Ils ont tous voulu faire voir en parlant ainsi, que quelques années de vie qu'on avoit à parcourir, ne valoient pas la peine de faire naufrage au port ».

Dans le nombre presque infini des divers accidens qui terminent la vieillesse, & qui trop souvent mettent fin à la vie, avant qu'on soit parvenu aux premiers jours de la vieillesse, les complots homicides des méchans & les noirs attentats du fanatisme sont sans doute les plus cruels, & ceux dont il est le plus difficile de se mettre à l'abri, comme on s'en convaincra par la lecture de l'article suivant.

VILLA-NUEVA. (*géograph. mod.*) Bourg d'Aragon, qui n'est connu que pour avoir donné la naissance à Michel Servet, l'an 1509. Ce sçavant homme méritoit de jouir d'une gloire paisible, pour avoir connu longtems avant Harvey la circulation du sang; mais il négligea l'étude d'un art qu'on exerce sans crainte, pour embrasser des opinions dangereuses, & qui, par l'intolérance de son siècle, penserent lui coûter la vie à Vienne en Dauphiné, & le conduisirent, à Génève, sur le bucher, où, à la poursuite di-

recte & indirecte de Calvin, il expira au milieu des flammes, le 27 Octobre 1553, sans parler & sans retracter ses opinions. Il seroit superflu de donner la vie de Servet, & nous en sommes dispensés par une foule d'Auteurs qui l'ont écrite. Mais la requête présentée par Servet dans sa prison, le 22 Août 1553, aux Syndics & petit conseil de Génève, nous a paru une pièce trop intéressante pour omettre de la transcrire ici. Cette requête étoit conçue en ces termes:

A Mes très-honnorés Seigneurs, Messeigneurs les Syndics & conseil de Génève.

Supplie humblement Michel Servetus, accusé, mettant en faict que c'est une nouvelle invention ignorée des Apôtres & disciples & de l'église ancienne, de faire partie criminelle pour la doctrine de l'écriture ou pour questions procédantes d'icelle. Cela se montre premierement aux actes des Apôtres, chap. 17 & 19, où tels accusateurs sont déboutés & renvoyés aux églises, quand n'y a autre crime que questions de la religion. Pareillement du tems de l'Empereur Constantin le Grand, où il y avoit grandes hérésies des Arriens & accusations criminelles, tant du côté de Athanasius, que du côté de Arrius, ledit Empereur, par son conseil, & conseil de toutes les églises, arresta que, suyvant la ancienne doctrine, tieles accusations n'avïont point de lieu, voire quand on seroit un hérétique, comme estoit Arrius. Mais que

toutes leurs questions seriont décidées par les églises, & que cetila qui seroit convencu ou condamné par icelles, si ne se voloyt reduire par répentance, seroyt banni. La quiele punition a été observée de tout temps en l'ancienne église contre les hérétiques, comme se preuve par mille aultres histoires & autorités des Docteurs. Parquoy, Messeigneurs, suivant la doctrine des Apôtres & disciples, qui ne permirent oncques tieles accusations, & suyvant la doctrine de l'ancienne église, en la quiele tieles accusations ne estiont point permises, requiert ledit suppliant estre mis déhors de la accusation criminelle. Secondement, Messeigneurs, vous supplie considerer, que n'a point offensé en vostre terre ni ailleurs, n'a point été séditieux ni perturbateur. Car les questions que lui traite, sont difficiles & seulement dirigées à gens sçavans, & que de tout le temps qu'à esté en Allemagne, n'a jamais parlé de ces questions qu'à Œcolampadius, Bucerus & Capito. Aussi en France n'en ha jamais parlé à home. En voltre que les Anabaptistes sédicieux contre les magistrats, & que vouliont faire les choses communes les a toujours repreuvé & repreuve. Dont il conclut que pour avoir sans sédition aulcune, mises en avant certaines questions des anciens docteurs de l'église, que pour cela ne doilt aulcunement estre déténu en accusation criminelle. Tiersement, Messeigneurs, pourcequ'il est étranger, & ne sçait les costumes de ce pays, ni comme il faut parler, ni procéder en jugement, vous supplie humblement de lui donner un procureur, lequel parle pour lui. Ce fezant, ferez bien, & Notre-Sei-

gneur prospere en votre république : fait en votre cité de Génève, le 22 d'Aoust 1553. MICHEL SERVETUS, de Villeneufve, en sa cause propre.

Sans discuter les faits que Servet allégua contre les loix pénales, & qui sont d'une grande force, il est certain qu'il avoit raison de se plaindre de ce qu'on l'avoit emprisonné à Genève. Il n'étoit point sujet de la république; il n'en avoit point violé les loix, & par conséquent MM. de Genève n'avoient aucun droit sur lui. Ce qu'il avoit fait ailleurs, n'étoit point de leur ressort, & ils ne pouvoient sans injustice arrêter un étranger qui passoit par leur ville, & qui s'y tenoit tranquille. Enfin il étoit équitable d'accorder à un tel prisonnier un Avocat pour défendre sa cause. On connoit les vers suivans d'un prétendu Génevois sur les opinions de Servet, & la conduite du Magistrat de Genève qui le fit brûler.

Servet eut tort, il fut un sot
D'oser dans un siècle falot
S'avouer anti-trinitaire ;
Mais notre illustre atrabilaire
Eut tort d'employer le fagot
Pour convaincre son adversaire,
Et tout notre antique sénat
D'avoir prêté son ministere
A ce dangereux coup d'état.

Quelle barbare inconséquence !
O malheureux siècle ignorant !
On condamnoit l'intolérance
Qui désoloit toute la France,
Et l'on étoit intolérant.

Les ouvrages de Servet, dont on donne dans cet article des notices exactes, sont fort rares, & quelques-uns fort estimés.

L'article suivant renferme l'abrégé de la vie d'un homme tout aussi violent & tout aussi intolérant que les persécuteurs & les oppresseurs de Servet.

VIRE (*géogr. mod.*) Plusieurs sçavans connus ont illustré cette ville de Normandie. Tels sont Desmares, Gosselier, Duhamel. Mais elle a été aussi la patrie du célèbre Jésuite Le Tellier. « Michel Le Tellier naquit auprès de Vire, en 1643, & mourut à La Flèche en 1719. Il devint Confesseur de Louis XIV. après la mort du P. de La Chaise, en 1709, & ce fut un malheur pour le royaume. Homme sombre, ardent, inflexible, cachant ses violences sous un flegme apparent, il fit tout le mal qu'il pouvoit faire dans cette place, où il est très-aisé d'inspirer ce qu'on veut, & de perdre qui l'on hait. Il voulut venger ses injures particu-

lieres. Les Janséniftes avoient fait condamner à Rome un de fes livres fur les cérémonies chinoifes. Il étoit mal perfonnellement avec le Cardinal de Noailles, & il ne fçavoit rien ménager. Il remua toute l'églife de France; il dreffa en 1711 des lettres & des mandemens que des Evêques devoient figner. Il leur envoyoit des accufations contre le Cardinal de Noailles, au bas defquelles ils n'avoient qu'à mettre leurs noms. De telles manœuvres dans des affaires profanes font punies; elles furent découvertes, & n'en réuffirent pas moins. La confcience du Roi étoit allarmée par fon confeffeur, autant que fon autorité étoit bleffée par un parti rébelle. Envain le Cardinal de Noailles lui demanda juftice de ces mifteres d'iniquité. Le confeffeur prétendit qu'il s'étoit fervi des voies humaines pour faire réuffir les chofes divines. La place du Cardinal Archevêque lui donnoit le droit dangereux d'empêcher Le Tellier de confeffer le Roi. Mais il n'ofa pas irriter à ce point fon fouverain, & il le laiffa avec refpect entre les mains de fon ennemi. Je crains (écrivit-il à Mde. de Maintenon), de marquer au Roi trop de foumiffion, en donnant les pouvoirs à

celui qui les mérite le moins : je prie Dieu de faire connoitre au Roi le péril qu'il court en confiant son ame à un homme de ce caractère.

Observatio transitûs Veneris ante discum solis, die 3 Junii, anno 1769. Wardoehusii auspiciis potentissimi ac clementissimi Regis Daniæ & Norvegiæ Christiani VII. facta, & societati regiæ scientiarum hafniensi prælecta, â R. P. Maximiliano Hell. è S. J. Astronomo cæsareo regio universitatis vindobonensis, societatis scientiarum hafniensis & nidrosiensis membro &c &c. A Coppenhahague. 1770. in-8°.

CET écrit, attendu avec impatience, par les Astronomes, non-seulement remplira parfaitement leur attente, mais fera grand plaisir, en général, à tous ceux qui s'intéressent aux progrès des différentes parties des connoissances humaines, par l'espérance qu'il leur donne de voir bientôt paroître un ouvrage qui doit jetter un grand jour sur plusieurs d'entre ces connoissances.

Le Roi de Dannemarck, après avoir conçu le dessein généreux d'appuyer par de puissans secours les efforts des Astronomes, pour déterminer la parallaxe du soleil à l'occasion du dernier passage de Venus devant cet astre, avoit engagé le P. Hell, Astronome de la cour de Vienne, à se transporter à la pointe la plus septentrionale de la Norvège pour observer ce célèbre passage. Le succès de l'entreprise qui servira à perpétuer la gloire du Monarque, a fait oublier à cet habile Astronome les dangers qu'il a courus & les fatigues qu'il a essuyées.

Le P. Hell ne s'attache ici qu'aux objets qui ont un rapport immédiat au principal but du voyage ; mais il les traite avec l'étendue & la clarté qui lui sont ordinaires, & qui rendent ses ouvrages si utiles à ceux qui cultivent l'astronomie pratique. Il décrit d'abord ses instrumens & la méridienne qu'il traça aussitôt que son observatoire fut construit. Cette méridienne fut pour lui d'une utilité telle, que s'il avoit négligé d'en tirer une, il auroit été en doute sur le tems vrai de ses observations sur Venus. Quant aux instrumens, ils consistoient en deux pendules, deux quarts de cercle, des lunettes &

micromêtres & des inſtrumens de phyſique; quelques- uns appartenoient au P. H. en propre; les autres lui avoient été fournis. On lira avec fruit l'article ſuivant, qui contient l'examen ou les différentes vérifications d'un quart de cercle de 3 pieds, tout neuf, fait à Coppenhague pour ce voyage. Le P. H. s'eſt ſervi d'une méthode particuliere pour découvrir l'erreur du quart de cercle; il en fait l'expoſé, & donne un extrait des obſervations qu'il a faites à ce ſujet. Les mêmes obſervations lui ont ſervi à découvrir la hauteur du pole à Wardhus, & il en a confirmé les réſultats à cet égard par d'autres différentes: il trouve cette latitude de 70°. 22'. 36''. L'Auteur traite enſuite de la longitude ou de la différence du méridien de Wardhus; les circonſtances ne lui ont pas été favorables pour la déterminer; la grande déclinaiſon auſtrale de Jupiter empêcha d'obſerver les éclipſes de ſes ſatellites; des nuages épais firent manquer l'obſervation de l'éclipſe de lune du 23 Décembre; & le même ciel couvert à empèché qu'on ne vit une ſeule des occultations d'étoiles par la lune que le P. Sajnovics avoit calculées pour l'objet dont il s'agit. Le P. H.

a cependant tiré bon parti de l'éclipse de soleil du 4 Juin, pour déterminer cette longitude, en attendant qu'il put comparer ses observations des contacts de Vénus avec leurs correspondantes faites en d'autres lieux. Il prouve que la différence des méridiens entre Paris & Wardhus doit être à-peu-près 1 h. 55 '. 11 ''.

Dans la section suivante, le P. Hell parle de la maniere d'observer les contacts optiques dans le passage de Venus devant le disque du soleil. Il fait voir l'ambiguité que ce mot de *contact* renferme, & le dégré d'incertitude qui se trouve dans la détermination du tems des deux premiers contacts.

Viennent après cela les observations rélatives à l'état des pendules, le 2, le le 3 & le 4 Juin, & enfin les observations du passage de Venus & de l'éclipse du soleil. Le P. H. fut tenu cruellement en suspens, jusqu'à la derniere extrémité, sur la réussite de l'observation principale. Tout paroissoit même disposé à rendre impossible l'observation des 2 derniers contacts; mais un changement, subit du vent survenu fort heureusement changea la disposition des nuages, & l'*animus tristissimus & profundo mœrore*

depressus de notre zélé Astronome se sentit renaitre. Les deux premiers contacts avoient été observés sans difficulté tant par le P. Hell, que par son compagnon de voyage, le P. Sajnovics, & par Mr. Borgrewing, Botaniste, qui les avoit accompagnés de Drontheim.

Le Pere Sajnovics & M. Borgrewing virent le bord du soleil un peu entamé à $9^{h}. 16'. 40''$. tems vrai.

Le P. Hell jugea par estime que le 1er. contact extérieur qu'il croit impossible d'observer devoit s'être fait environ à $9^{h}. 16'. 10''$. t. v.

Il vit un fil lumineux après le 1r. contact intérieur	à $9^{h}. 34'. 11''$.
Le P. Sajnovics	à 9. 34. 8.
M. Borgrewing (entrée totale)	à 9. 34. 33.

Voici maintenant les momens des observations principales de la sortie.

Le Pere Hell. Contact intérieur vrai optique	à $15^{h}. 27'. 36''$.
Le P. Sajnovics; cont. int. certain	15. 27. 37.
M. Borgrewing; cont. int.	15. 27. 29.

Le P. Hell fortie totale certaine	15. 45. 45.
Le P. Sajnovics	15. 45. 46.
M. B. fortie totale	15. 45. 39.

Le P. H s'étoit fervi d'une lunette achromatique de Dollond de 10 pieds; le P. S. d'une très-bonne lunette de 10½ pieds, & M. B. d'une lunette de 8½ pieds.

Le P. Hell fe fervit de cette dernière pour obferver la fin de l'éclipfe de foleil, qu'il vit à $23^h. 22^l. 35^{ll}$ tems vrai.

Le P. Sajnovics l'obferva avec le tube de 10 p. à $23^h. 22^l. 36^{ll}$.

La quantité du plus grand obfcurciffement fut déterminée de 8. 35.

Voilà tout l'effentiel de ce mémoire; l'Auteur y a joint différens détails rélatifs aux obfervations que nous avons rapportées; mais il en a réfervé d'autres auffi pour le grand ouvrage que nous avons dit qu'il promettoit de publier.

Il paroît qu'il donnera à cet ouvrage le titre d'*Expeditio litteraria.* Voici les titres des pièces qui doivent le compofer.

I. Nouvelle théorie de l'aurore boréale.

II. La théorie & la caufe vraie de la

lumière de la mer du Nord, nommée en Norwege Morild.

III. Nouvel essai sur la figure de la terre, en déterminant l'applatissement aux poles, ou le rapport du diamêtre de l'équateur à l'axe, au moyen des observations baromêtriques.

IV. Observations sur les accroissemens des terres & des isles septentrionales, ou sur les décroissemens de la mer du Nord, avec leurs mesures géométriques, & les conséquences évidentes tirées de ce phénomène étonnant.

V. Sur la quantité de la réfraction de l'air, sous la latitude de 70 dégrés, déterminée par des observations astronomiques.

VI. Observations remarquables, faites sous la même latitude de jour & de nuit, sur la variation diurne & même horaire de la déclinaison de la boussole, utiles pour perfectionner la théorie de l'aimant & celle de la navigation.

VII. Observations astronomiques des latitudes de plusieurs lieux de la Marche-Finnoise, de la Nordlande

(ou Laponie danoiſe), de la Norwege & de la Suède, propres à dreſſer des cartes géographiques de ces pays, ou à corriger les anciennes.

VII. Les déclinaiſons de l'aiguille aimantée, obſervées par le P. Hell, ſous différens méridiens & différentes latitudes, pouvant ſervir à confirmer ou à perfectionner la théorie de la bouſſole.

IX. Les méſures priſes par le moyen du barométre, des montagnes du Cap-Nord & d'autres montagnes remarquables de la Norwege, & de la pente de la riviere Laangen-Elv, qui paſſe par la Norwege.

X. La méſure géométrique de l'iſle célèbre de Wardoë.

XI. Des obſervations météorologiques de près d'une année, faites ſoit en voyage, ſoit à Wardhus.

XII. Recherches ſur l'origine des nations lappones répandues dans le nord, ſur leur langage & ſur les différens dialectes de cette langue.

Nous croyons que voilà de quoi exciter vivement la curioſité de bien des ſçavans. Aureſte, le 1er., le 7me. & le 8me.

de ces morceaux paroitront aussi dans les mémoires de la société royale des sçiences de Coppenhague, & le 2me. dans ceux de l'académie royale des sçiences de Drontheim.

Yu le Grand & CONFUCIUS, *histoire chinoise*. Par M. Clerc, ancien Médecin des armées du Roi, &c.

SECOND EXTRAIT.

NOUS nous arrêterons avec M. Clerc à la morale de Confucius.

La philosophie, disoit Confucius, est le principe constitutif de tous les états; la force & l'intégrité des loix, la puissance des empires, la prospérité des gouvernemens, l'honnêteté des mœurs d'une nation, ses vertus, l'étendue de sa population, l'état de son agriculture: la perfection de ces arts sont l'ouvrage de cette mere bienfaisante; elle doit donc être l'objet de l'étude unique des hommes qui sont appellés au gouvernement du monde.

L'opposition des désirs des hommes étoit nécessaire pour le maintien de la société;

ciété; ce ſont les poids & les roues qui s'engrainent pour le jeu de la machine; mais c'eſt au gouvernement à balancer ces forces, à les concilier, à empêcher les deſordres qui réſultent des efforts.

La nature eſt la loi du ciel; l'ordre eſt l'expreſſion de cette loi. On le reconnoit à ſon évidence, à ſa ſimplicité, à ſon utilité. Dans le moral, il conſiſte en ce que tout tout tende ici bas aux vues de la ſageſſe ſuprême, à la plus forte & à la plus avantageuſe union entre les hommes; ſans cet ordre, il n'y auroit ni loix, ni droits, ni devoirs poſitifs & réciproques. C'eſt dans la conformité avec l'ordre que conſiſte eſſentiellement la perfection de l'eſprit: aimer l'ordre, c'eſt avoir de la vertu; y obéir en tout, c'eſt remplir ſes devoirs.

La nature eſt infinie, & l'eſprit humain eſt borné. Nous appercevons quelques effets groſſiers; il ne nous eſt pas donné de méſurer les cauſes. Cette ignorance ſeroit pénible & humiliante, s'il dépendoit de nous de nous y ſouſtraire; mais quand elle commence où finiſſent nos idées, il faut s'y ſoumettre, &, ſe bornant à ce qui eſt propre à notre nature, recueillir les fruits, amaſſer les expériences, & atten-

dre la vérité de la multitude des comparaisons.

Confucius étend beaucoup cette idée, & la présente plusieurs fois & sous différentes faces; il rapporte des exemples pour rendre la règle plus sensible. Nous supprimons ce détail. Nous supposons le lecteur au fait des principes du philosophe chinois. Ils se trouvent parfaitement conformes à ceux qu'a établis M. l'Abbé de Condillac, dans ses *Essais sur l'origine des connoissances humaines*. La vérité est une.

En passant à la physique, le philosophe chinois se montre également profond dans la chymie & dans l'histoire naturelle. M. C. traduit avec une aisance & une liberté qui donnent à son livre la grace d'un ouvrage original; arrangement éternel & immuable qui laisse voir, à travers la succession fugitive des individus, la stabilité inébranlable des espèces. Ainsi l'ordre naturel embrasse la totalité des êtres, & les assujetit tous. L'homme est fait pour connoitre & pour admirer le spectacle de l'univers.

Dans la morale, Confucius ne se montre pas moins le prince des philosophes chinois. La justice naturelle, dit-il, l'a-

mour de l'ordre fait remplir aux princes & aux ſujets leurs devoirs réciproques. L'homme juſte eſt ſenſible, le ſeul qui ſçache s'attendrir à propos. La vertu eſt la bienfaiſance envers le prochain, un commerce de bienfaits entre les hommes. Celui qui vit comme, en mourant, il voudroit avoir vécu; celui qui rentrant en ſoi-même, ne rougit point de ſe voir tel qu'il eſt; celui qui traite les autres comme il veut qu'on le traite, eſt véritablement vertueux. Le cœur éprouve toujours deux mouvemens, dit Confucius, celui de ſon intérêt perſonnel, & celui de l'amour de l'ordre. Tout l'art de l'inſtitution, tout celui de la légiſlation doivent tendre à attenuer l'un pour exalter l'autre, à diriger l'intérêt particulier vers le bien général; car il eſt faux que les hommes ſoient méchans; mais il eſt vrai qu'ils s'aiment mieux que les autres animaux, parceque cela ne pouvoit pas être autrement pour la conſervation de l'eſpèce. C'eſt par ſes propres ſens qu'on reçoit des perceptions. Une fauſſe opinion religieuſe, une mauvaiſe légiſlation qui ne tourne pas tous les intérêts particuliers au bien public, une mauvaiſe éducation qui ne préſente pas aux enfans des exemples de

bienfaisance & de vertu, voilà les causes de la perversité d'une nation; car les hommes sont régis par l'habitude, & déterminés par l'exemple. On ne sçauroit croire combien la bonté de l'un & de l'autre dans l'enfance influe sur la conduite du reste de la vie. Le devoir du prince est particuliérement d'éclairer son esprit, & d'exercer son cœur. Comment un prince pourroit-il tendre à l'exclusif, puisque son intérêt est tellement lié à celui de ses sujets, que le bonheur de l'un est nécessairement le bonheur de l'autre.

Ce n'est pas assez pour le bonheur, d'avoir un cœur tendre, une ame sensible; cette bienfaisance d'intention doit être suivie d'une bienfaisance pratique, qui est le nœud de l'ordre social. La loi qui assure notre subsistance, notre bien-être & celui des autres, c'est le travail. Au moral comme au physique, pour l'esprit comme pour le corps, le travail est la source du bonheur & de la véritable satisfaction de l'esprit. Que seroit ce siècle d'or, tant vanté par les poëtes, sinon un état de langueur & d'ennui, où les hommes seroient malheureux de leur loisir même. Il n'y a point d'homme qui n'ait une aptitude à quelque chose, qui ne puis-

ſe remplir un emploi, plus ou moins important dans la ſociété. Que chacun donc cherche ſon talent, & s'occupe à le développer. Ce qui rend les hommes de génie rares dans une nation, ce n'eſt pas la pauvreté réelle de la nature; mais c'eſt que le préjugé claſſe les hommes ſuivant leur naiſſance, & non ſuivant leurs talens. Confucius s'étend ici ſur les avantages phyſiques & moraux de l'amour du travail: il y raſſemble une maſſe de vérités bien conſolantes pour l'humanité. Un extrait affoibliroit une ſi éloquente apologie; il faut la voir dans l'ouvrage même.

Le philoſophe chinois remarque encore que la frivolité de l'homme vient en partie de la mauvaiſe éducation que reçoivent les femmes; car celles-ci donnent le ton à la ſociété. Cette partie eſt terminée par des allégories dans le goût oriental. Dans la premiere, Confucius préſente l'homme & l'inſtitution morale ſous l'emblême d'un arbre, objet des ſoins d'un habile jardinier. Le mot de l'énigme, en quelque ſorte, c'eſt que l'éducation fait tout; mais l'éducation doit ſe regler ſur le caractère naturel. On ne greffe point un fruit à noyau ſur un fruit à pépin.

L'amour propre eſt un élément moral; il ſe trouve dans tous les caractères, comme la partie phlogiſtique dans tous les corps.

Les Rois reſſemblent aux comètes; ce ſont les aſtres du monde moral. Les comêtes changent d'ornement ſelon les aſpects du ſoleil, & les Rois ſont modifiés par ceux qui les environnent. Les mœurs & les bienfaits du prince ſont pompés, comme les vapeurs de la comête ſont attirées par des planêtes ſubalternes &c. En général, il nous ſemble que les allégories ſont un peu forcées & ſouvent trop étendues : le défaut de préciſion eſt toujours celui de Confucius.

La troiſieme partie de l'ouvrage de M. C. traite de l'hiſtoire d'Yu. Elle eſt compoſée d'un petit nombre de faits. C'eſt le ſort des bons princes de laiſſer peu d'événemens à écrire. L'hiſtoire n'eſt chargée que des révolutions des empires, des crimes des grands & des malheurs des nations. Heureux le peuple dont le prince tient peu de place dans les annales du monde !

Le vertueux Xun avoit été appellé à l'empire par le reſpectable Hiao. Celui-ci y appella Yu, comme nous l'avons vu; il

mourut peu de tems après, & l'on grava sur son tombeau cette simple, mais sublime inscription : *A l'Empereur obéissant aux loix, miséricordieux & pacifique.* Le peuple le pleura trois ans, & ne l'oublia jamais. C'étoit un souvenir tendre, mais non pas un régret ; car il sembloit vivre dans son successeur. Yu fit asseoir avec lui toutes les vertus sur le trône, & mérita le surnom de *Pere immortel de la patrie.*

M. C. quitte ici cet Empereur chinois, & passe à la Russie, dont il nous donne un abrégé d'histoire : nous n'en ferons point l'extrait ; le public est suffisamment instruit de ce qui regarde cet empire, par l'histoire qu'en a donné M. de Voltaire & par celle de M. Lomonossow ; mais nous releverons une erreur qui sûrement est échappée à M. C. Les bornes de ces gouvernemens, dit-il, moins peuplés que vastes, sont fixées par la nature. C'est-à-dire, par des mers & des déserts immenses, qui sont les plus fortes barrieres des empires ». L'erreur d'un écrivain ordinaire est toujours peu considérable, quelle qu'elle soit ; mais il est important que celle d'un philosophe soit remarquée ; parceque son opinion est faite pour avoir

du poids, & qu'elle entraineroit les lecteurs.

Qu'on brûle, qu'on ravage le pays devant soi, qu'on laisse un désert, un abîme pour se séparer de ses semblables, c'est une inhumanité que la guerre autorise; mais en pleine paix, c'est le procédé des Scythes. La véritable barrière d'un empire c'est une population nombreuse, une législation conforme à l'ordre, qui assure la propriété de chacun, qui rend chaque particulier intéressé à la chose publique, parceque c'est la somme des choses privées. Heureux donc l'empire de Russie, & plus encore le prince qui le gouvernera, quand ses déserts seront fertilisés & peuplés d'une multitude d'hommes que les subsistances y auront fait éclore. La Russie ne sera-t'elle pas mieux défendue quand il faudra passer sur cette foule d'hommes pour arriver jusqu'à elle? Mais pourquoi voudroit-on y arriver? Sommes-nous encore loin du tems où l'évidence de l'ordre est telle que ces Tartares, ces Caracalpacs, ces Calmouks & ces Mogols dont on nous ménace, instruits de leurs véritables intérêts, demanderont eux-mêmes à la terre ce qu'elle seule peut leur donner sans combattre?

Espérons que le tems viendra où la guerre sera regardée comme un fléau, injuste, ruineux, inutile, où les hommes se regarderont comme freres, n'auront d'autre ennemi que l'ignorance, & ne feront de ligue que pour l'investigation de la vérité.

Yu s'appliqua à rendre son gouvernement conforme à l'ordre: il créa plusieurs tribunaux pour l'aider dans le détail de l'administration. M. C. prétend qu'Yu ordonna un nouveau partage de terre: si cela est, il commit une injustice & une injustice inutile; car son objet ne pouvoit être que d'égaliser les parts, & indépendament de ce qu'il faloit pour cela troubler les propriétés actuelles, il est clair qu'à la quatrieme génération la même inégalité a du exiger la même loi agraire; mais nous avons déjà vu, à propos des impôts, que l'ordre naturel n'est pas parfaitement connu à la Chine.

M. C. fait une incursion dans l'histoire romaine, pour prouver l'ancienneté de ce qu'il appelle les loix agraires: il cherche dans des causes abstraites la ruine de cette république. C'est le luxe, dit-il, c'est l'anarchie. Il seroit trop long de détailler ici les causes de la subversion de l'empire

romain. Ce seroit la matiere d'un grand ouvrage de politique. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que Rome ait subsisté si longtems. Son gouvernement étoit barbare, & en tout opposé à l'ordre. Son principe étoit la guerre: c'est peut être celui d'une société de brigands; mais le principe, le moyen & la fin de tout gouvernement sage, doivent être la paix. Jamais Rome ne connut l'agriculture; jamais elle ne forma des débouchés; jamais elle ne s'occupa de répandre au-dehors ses productions. Tout y étoit monstrueux. Les véritables loix agraires, les loix salutaires & indispensables pour la prospérité des empires, c'est la *sûreté*, la *propriété*, la *liberté*.

Après avoir gouverné sagement & paisiblement la Chine, pendant 23 ans, Yu mourut pleuré de tout son peuple, comme l'avoient été le bon Empereur Xun, & le digne Empereur Hi-ao. Les instructions qu'il donna à son fils pour le bonheur public, forment la quatrieme partie de l'ouvrage de M. C. C'est un précis d'instructions à l'usage des Rois & de leurs ministres, en un mot, à l'usage de tous les pasteurs d'hommes.

Le sort des Princes est bien effrayant,

Examinés par leurs contemporains, la postérité les juge sans retour, & il leur est cependant plus difficile de pratiquer la vertu qu'au reste des hommes, tout entourés qu'ils sont de pièges & de flateurs. Instruire ses peuples & leur faire du bien, c'est le devoir du prince; car l'ignorance est la corruption du monde. Rien ne peut égaler le contentement que procurent les actes de bienfaisance; *la plus belle couronne, mon fils*, s'écrie Yu, *est celle que la pitié & la miséricorde ont tissue de leurs mains; c'est la seule glorieuse & immortelle.* Sénèque a dit aussi, *nullum ornamentum principis fastigio dignius, pulchriusque est, quam illa corona ob cives servatos.*

Ce n'est pas assez d'aimer sa patrie, il faut aimer tous les hommes pris collectivement, & employer son zèle & ses talens à les servir. Le patriotisme qui ne sort pas des bornes de notre pays, est un sentiment mesquin, & qui tend au personnel & à l'exclusif. Cette maxime est vraie à la rigueur; mais comme on abuse de tout, les mauvais patriotes ne se sont que trop souvent servis de ce prétexte, & faisant profession ouverte d'étendre leur amour à tout le genre humain, ils n'ai-

moient qu'eux-mêmes. Il n'en eſt pas moins vrai que pour être véritablement juſte, il faut aimer & ſervir tous les hommes.

Préparez des ſubſiſtances, continue Yu, à ces races d'hommes qui n'attendent que vos ſoins paternels pour entrer dans le monde ; car c'eſt l'ordre de la nature que la population ſuive la ſubſiſtance ; pour cela multipliez les avances, facilitez les débouchés, étendez & aſſurez la liberté, la propriété, la ſûreté de tous vos ſujets, de tous les hommes.

Nous n'entrerons point dans le détail de toute cette inſtruction ; elle n'eſt elle-même, & M. C. le déclare, que le précis des ouvrages complets que nous ont donnés ſur cette matiere M. Queſnay, M. le Marquis de Mirabeau & l'Auteur immortel du livre de *l'ordre naturel & eſſentiel des ſociétés politiques* ; mais il eſt bon que ces vérités, d'où dépendent la réformation des gouvernemens & le bonheur des hommes, ſoient préſentées ſous toutes les formes & par toutes les faces : il faut aux uns le bel enchainement des preuves, à d'autres la ſéduction du cœur & l'embraſement de l'imagination ; d'autres ſont touchés de l'éloquen-

ce. *Il faut*, ſuivant l'expreſſion naïve & vraie d'un homme de génie, *des clefs pour toutes les ſerrures*. Ceux qui ſont ſenſibles aux charmes de la diction, liront avec plaiſir & avec fruit l'ouvrage de M. Clerc. Si nous oſions mêler quelques réproches à cette juſtice, ce ſeroit de n'avoir peut-être pas mis aſſez de méthode dans ſa diſtribution, & quelquefois pas aſſez de netteté dans ſon expreſſion; mais après tout, ces légères taches n'empêchent pas que ce ne ſoit l'ouvrage d'un homme de mérite & d'un talent ſupérieur.

Anecdotes du Nord, comprenant la Suède, le Dannemarck, la Pologne & la Ruſſie, depuis l'origine de ces monarchies juſqu'à nos jours. 1 vol. d'environ 800. pag. A Paris, chez Vincent. 1770.

LE ſuccès mérité qu'ont eu les anecdotes françoiſes, italiennes, angloiſes, &c. a ſans doute ranimé le zele de l'Auteur; ſenſible aux applaudiſſemens du public il a cru, & ne s'eſt point trompé, ne pouvoir donner une preuve plus ſure

de sa reconnoissance qu'en publiant ce nouveau recueil, très-digne, à tous égards, de ceux du même genre qui l'ont précédé. Les collections de cette espece ont cet avantage sur la plupart des productions sçavantes ou littéraires, qu'elles plaisent & sont utiles à toutes sortes de Lecteurs. La variété de traits choisis & tous intéressans, plait au Lecteur oisif ou peu intélligent, qui ne cherche qu'à s'amuser, tandis que les mêmes faits éclairent le Lecteur philosophe, qui, souvent trop occupé pour fouiller dans les annales des nations, désire néanmoins d'en connoitre les mœurs, le caractere, les usages, les vices, les vertus, les foiblesses, les ridicules: car une suite d'anecdotes bien constatées & de faits qui se sont passés sur le même théâtre, dévoilent tout aussi heureusement le caractere & les mœurs de la nation chez laquelle ces faits se sont passés, que peut le faire l'immensité des récits historiques, quelquefois ou même trop souvent moins instructifs encore qu'ils ne sont fatigans. Au reste, quelque étroites que soient les bornes d'un volume, l'Auteur a cependant eu soin d'entrer dans des détails très curieux sur les grandes révolutions qu'ont éprouvées les

contrées septentrionales dont il s'étoit proposé de parler : il s'est principalement attaché aussi a faire connoitre les mœurs & les usages des habitans, d'après les caractères des souverains, les exploits, les vertus & les talens des particuliers illustres. Ainsi, dans les anecdotes suédoises, les regnes fameux des Gustave Vasa, des Gustave Adolphe, des Charles XII. ; ceux des Eric, des Waldemar, des Christian, dans les danoises; des Sobieski dans les polonoises; des Pierre-le-Grand, dans les russiennes, ouvrent le champ le plus vaste & le plus agréable à la curiosité du lecteur.

Pour prouver combien l'Auteur est fondé dans l'opinion qu'il a lui-même de sa collection, nous rapporterons un petit nombre de ces anecdotes; elles suffiront aussi à donner une idée du mérite de l'ouvrage, de la maniere du rédacteur, & a justifier le jugement que nous venons d'en porter.

En 1518 la Suède gémissoit sous la tyrannie de l'Archevêque Trolle, ennemi de l'état & traitre à son prince, dont il bravoit insolemment l'autorité. Le sénat irrité contre ce Prélat fastueux, le priva de son archevéché, le déclara traitre

à la patrie, & lui ordonna de se retirer dans un monastere. « Le Pontife de Rome irrité contre les Suédois, protégea l'Archevêque, menaça la Suède, & passant promptement de la menace aux effets, il fulmina l'excommunication contre l'Administrateur de la Suède & contre l'état, & mit le royaume en interdit. Il ordonna que pour dédommager l'Archevêque, on lui payât une somme de cent mille ducats. Sa Sainteté terminoit cette bulle foudroyante en priant le Roi de Dannemarck d'en procurer l'exécution, & de traiter les Suédois comme des schismatiques & des excommuniés. Ce dernier article revolta surtout les Suédois, étonnés que le pere commun des fidelles n'employât son pouvoir que pour soutenir les traitres, & fomenter les guerres civiles; & le sénat porta une loi expresse, qui défendoit d'avoir aucun égard à cette bulle indigne du chef de l'église. Christian, de son côté, se disposoit à bien seconder les intentions du Pape, & se promettoit de grands avantages de cette bulle. Il entra les armes à la main dans la Suède, exerçant sur la route les plus horribles ravages, & faisant afficher la bulle dans tous les lieux désolés par ses

armes, pour montrer qu'en mettant tout à feu & à ſang, il ne faiſoit qu'exécuter les ordres du Pape. Cependant les Suédois s'armerent en tumulte pour la défenſe de leur liberté. Dans le commun danger tout citoyen étoit ſoldat. Les payſans deſcendoient du haut des montagnes, & ſortoient du fond des forêts, couverts de peaux de bêtes, pleins d'un courage fèroce, & avides de tremper leurs mains dans le ſang des Danois. De pareilles troupes repouſſerent bientôt Chriſtian, qui s'étoit avancé juſqu'à Stockolm, dont il formoit le ſiège, & le forcerent de regagner ſes vaiſſeaux, après avoir perdu une partie de ſon armée ».

L'anecdote ſuivante, rapportée parmi les anecdotes danoiſes, eſt ſingulière. En 19 de J. C., raconte l'Auteur, l'héritier de la couronne vivoit en Ruſſie ignoré des Danois, qui ne le connoiſſant point, convinrent de déférer la royauté à celui qui célébreroit en plus beaux vers la mémoire du Roi défunt. Un homme d'une naiſſance obſcure, nommé Hiarn, vainqueur d'une infinité de concurrens, ſe vit placé ſur le trône; mais le génie qui fait faire de beaux vers, ne reſſemble guères à celui qui fait gouverner ſagement un

grand état, & qui donne les moyens de se maintenir dans un rang pour lequel on n'est pas né. Fridlef ayant appris la mort de son pere, passe en Suède, & de-là fait informer la noblesse danoise de son existence, en reclamant ses droits. Les principaux Seigneurs, cédant à des représentations si justes, se déclarerent pour lui. Hiarn cependant entreprit de conserver le trône par la faveur du peuple; il leva une armée nombreuse, & se présenta au combat. Vaincu deux fois, & désespérant de rétablir ses affaires, il se retira dans une isle déserte de la mer Baltique, où il vécut quelque tems oublié de tout le monde. Voyant dans sa retraite l'impossibilité de remonter par la force au rang où il s'étoit vu élevé, Hiarn eut recours à la ruse. Il se déguisa, alla se présenter au service de Fridlef. On le reçut au palais, & il fut employé à faire du sel. Reconnu au bout de quelque tems, & conduit devant Fridlef, ce Prince lui demande de quelle mort il vouloit mourir? *Par le duel*, repond Hiarn. *J'accepte le défi*, dit Fridlef, & ayant fait apporter des armes pour Hiarn & pour lui, le combat commença; mais le Poëte succombant sous les coups de son vain-

queur, eut dumoins la gloire de mourir en brave, & de la main d'un Roi. Fridlef le fit enterrer honorablement dans l'isle qui lui avoit servi de retraite, & qu'on nomme encore aujourd'hui *Hiarnoa* ».

Quelque nombreuses & respectables que soient les autorités d'après lesquelles on a rapporté l'anecdote qu'on va lire, nous n'avons garde cependant d'en garantir la vérité : si le fait est exact, il prouve merveilleusement la puissance jadis attribuée à la musique des Grecs, & tout ce que l'on dit de ses effets sur les esprits. Cette musique grecque dont on a tant parlé, & que personne ne connoit, étoit sans doute florissante chez les Danois ; puisque en 1104, « sous le regne d'Eric III., dit le Bon, un joueur de harpe se vantoit, dit-on, d'exciter dans ses auditeurs toutes les passions qu'il voudroit leur inspirer, & d'aliéner même leur raison pour un tems. Le Roi curieux de voir un pareil effet, ordonna si précisément au musicien d'effectuer sa promesse, que ne pouvant désobéir, il prit les précautions les plus sages pour empêcher qu'il n'arrivât rien de funeste. Il fit écarter les armes & tout ce qui pouvoit blesser, & fit

placer des hommes hors de portée d'entendre sa harpe, pour venir calmer le desordre qu'il prévoyoit au moment où le bruit les avertiroit d'entrer. Tout étant ainsi disposé, le musicien débuta par un air qui pénétra ses auditeurs d'une profonde tristesse. Il les fit passer successivement, & par dégrés insensibles, de ce sentiment à une joie excessive, de-là à la fureur & à la rage. Au bruit que firent les assistans, les gens du dehors entrent, brisent la harpe, se saisissent des furieux, & les lient. Le Roi échappe, &, trouvant par malheur une épée sur son passage, s'en saisit, & en tue quatre hommes, avant de revenir à son bon sens. La douleur qu'il en conçut, le porta à expier ce crime de sa curiosité, en faisant vœu de visiter les saints lieux ; fureur du tems, infiniment plus funeste aux princes & aux peuples, que le délire passager dont il avoit été saisi ! Rien ne pût le détourner de cette bizarre résolution. Il partit avec la Reine Bolthide, son épouse, qu'il avoit répudiée, & qui, par attachement pour lui, voulut l'accompagner. Il mourut dans l'isle de Chypre, où le regret de sa perte fit mourir Bolthide de douleur ».

Waldemar, moins bon qu'Eric, mais plus ferme & plus éclairé sur les droits de sa puissance, eut, en 1368, des troubles à dissiper & des factions formidables à réprimer. « La noblesse de Juthland s'étant revoltée, Les Comtes de Holstein, qui entroient dans toutes les querelles qu'on suscitoit aux Rois de Dannemarck, appuyerent cette revolte, qui devint une ligue si formidable, que Waldemar laissa au grand Maréchal & au sénat le soin de pacifier les choses, &, sous prétexte d'un vœu, il prit la route de Rome, pour prier Benoit XI. d'interposer son autorité, pour le tirer de l'embarras où il se trouvoit. Mais il ne trouva pas dans ce Pontife la compassion à laquelle il s'étoit attendu. Benoit prononça en faveur des conjurés, écrivit à Waldemar de changer son humeur inquiete en tranquillité, sa violence en douceur, le menaçant de l'excommunier. Ce Prince, d'un naturel bouillant, répondit sur le champ au St. Pere, en ces termes : *Waldemar, Roi, &c. au Pontife romain, Salut. Je tiens la vie de Dieu, la couronne de mes sujets, mes biens de mes ancêtres. Je ne tiens que la foi de vos prédécesseurs; mais si vous pretendez vous en préva-*

loir, je vous la rends par ces présen-sentes. Adieu. Le Pontife étourdi de la fierté de ce prince, jugea qu'un Roi qui respectoit si peu le St. Siège, feroit encore moins de cas d'une arme dont tout le fruit & l'effet consistent dans la peur qu'on en a, & n'eut garde d'effectuer sa menace. Il se contenta de dire qu'à quelque excès que se portât Waldemar, la barque de St. Pierre ne courroit pas risque de faire naufrage dans la mer Baltique ».

Nous ne rapporterons qu'une seule anecdote du grand nombre de celles que le redacteur a puisées dans les annales polonoises. « Les Polonois toujours en campagne, sous Boleslas II., n'avoient pas revu leurs foyers depuis près de huit ans, en 1076. Cette absence dut sans doute paroitre bien longue à leurs femmes, qui se voyoient par-là réduites à un triste veuvage du vivant de leurs maris! La jalousie se joignit encore à l'ennui pour tourmenter ces femmes délaissées. Elles se figuroient sans cesse leurs maris entre les bras de quelque étrangère; & souvent elles ne se trompoient pas. Enfin ne prenant plus conseil que de leur dépit, elles se déterminerent à se venger de leurs in-

fidelles, en leur donnant des successeurs. Dans la disette d'hommes qu'il y avoit alors en Pologne, les esclaves mêmes leur parurent propres à servir de maris. Le dépit & la nature parloient plus haut que les préjugés. Ces hommes, que le hazard de leur naissance & de la loi du plus fort avoient ravalés jusqu'au rang des bêtes, virent avec étonnement les femmes de leurs maitres, sur lesquelles ils n'avoient jamais osé lever les yeux, s'abaisser jusqu'à briguer leurs faveurs, & venger par cette humiliation l'injustice de la nature à leur égard. En un mot, tous les esclaves polonois se trouverent bientôt en possession de tout ce que leurs maitres avoient de plus précieux. Les Polonois se délassoient alors, dans Kiovie, des fatigues de la guerre, & ne songeoient qu'à se livrer aux plaisirs que leur fournissoit abondamment cette ville voluptueuse, lorsqu'ils apprirent l'étrange moyen que les femmes avoient employés pour se consoler de leur absence. Outrés de fureur, de dépit & de honte, ils presserent le Roi de les congédier. Boleslas hésitant à leur accorder une demande si raisonnable, ils déserterent en foule, & coururent chasser les indignes maitres qui s'étoient intro-

duits dans leurs maisons. Si l'on en croit Dugłoff, Historien polonois, les esclaves voulurent soutenir par la force des armes leur usurpation ; & les femmes mêmes combattirent avec eux, contre leurs premiers maris, qui ne purent rentrer chez eux que par la mort des uns & des autres. Mais l'opinion la plus commune & la plus vraisemblable est que les esclaves n'eurent pas plutôt appris que leurs maitres approchoient, qu'ils se déroberent par la fuite à leur juste ressentiment. Les femmes essayerent, par les témoignages d'un sincere répentir, de fléchir leurs époux irrités ; ceux-ci, par prudence, ne firent aucun éclat, & fermerent les yeux sur le passé. Cependant Boleslas irrité de la désertion des Polonois, fit cruellement périr la plûpart de ceux qui l'avoient quitté. Il commanda ensuite que tous les enfans qu'allaitoient les femmes polonoises, fussent impitoyablement exposés dans la campagne, comme étant nés d'un commerce infâme & criminel. Il donna ensuite un ordre également barbare & extravagant, par lequel les femmes, dont on avoit enlevé les enfans, étoient obligées d'allaiter, en la place, de petits chiens ».

« En

» En 1279. La mort ravit à Bolesslas V. le trône, qu'il étoit peu digne d'occuper. Ce Prince en mourant emporta les regrêts des Moines & des Ecclésiastiques qu'il avoit comblés de biens, & le mépris de tous ses autres sujets, qui n'avoient jamais remarqué en lui qu'une dévotion outrée & mal-entendue, une foiblesse, une pusillanimité indigne d'un Prince, des qualités & des inclinations monastiques. La seule action de vigueur que fit Bolesslas, pendant un règne assez long, ce fut la punition de l'Evêque de Cravovie.... Paul Przemakow (c'est le nom de cet Evêque), deshonoroit l'épiscopat & la religion par les plus infâmes désordres. Il n'observoit pas même les bienséances, & ne prenoit aucun soin de cacher ses dereglemens, qui, devenus publics, causoient un scandale dangereux, & excitoient les murmures de tout le peuple. Après avoir épuisé les plaisirs ordinaires, le Prélat avoit jetté les yeux sur une religieuse du monastère de Skala; & l'obstacle sacré, qui s'opposoit à ses désirs, en augmentant encore la violence, il fit arracher cette vierge de son azile, & la fit transporter dans son palais épiscopal, qui, depuis longtems, n'étoit plus

qu'un férail. Cet attentat facrilège excita la jufte indignation de Boleflas. Ce Prince, fans égard à la dignité du coupable, ordonna qu'il fut arrêté & conduit prifonnier dans un château de la province de Siradie. Le Duc de Pologne fçut mal foutenir cet acte d'autorité. Intimidé par l'Archevêque de Gnefne, qui regardoit l'emprifonnement du Prélat comme une entreprife fur fa jurifdiction, Boleflas rendit la liberté au prifonnier; &, ce qui eft plus honteux, il fe foumit à la pénitence que lui impofa l'Archevêque, en expiation de fa témérité. Il paya une amende de deux cens marcs d'argent, érigea en duché une des terres de l'Evêque de Cracovie, & fit mettre en prifon ceux qui avoient arrêté ce Prélat, quoiqu'ils n'euffent d'autre crime que d'avoir obéi aux ordres de leur Prince ».

Les anecdotes ruffiennes font très-intéreffantes par les faits qui y font rapportés au fujet du regne de l'illuftre Pierre I. & du regne d'Alèxis, fon pere, qui feroit plus célèbre, fi fa gloire n'eut été effacée par celle de fon fils, qui lui fuccéda. Alèxis fe fit adorer fur le trône : vers fes dernieres années, il partagea fes fa-

veurs & sa confiance entre Morosou & son beau-pere Ilia. A la mort du premier, Ilia réunit en lui seul tout le crédit & toute l'autorité. C'étoit un Ministre habile; mais ayant été frappé d'apopléxie, il en perdit la mémoire & le jugement. Il lui échappoit de tems en tems des absurdités qui impatientoient le Czar. Un jour on reçut la nouvelle que les Polonois assiégeoient une ville de Russie. Alèxis assembla son conseil pour sçavoir le parti qu'il y avoit à prendre. Qu'on me donne le commandement de l'armée, dit Ilia, & je me fais fort d'amener le Roi de Pologne lui-même prisonnier à Moscou. Le Czar indigné de cette vanité ridicule, lui dit: *Vieux fou, va te faire pendre.* Sa colere augmentant par dégrés, il se leva, prit son beau pere par la barbe, & le chassa à coups de pied de la salle du conseil. Cet emportement affligea si fort la Czarine, qu'elle voulut engager son pere à quitter la cour. Mais Alèxis sçavoit réparer, par ses libéralités & ses caresses, les outrages qu'il faisoit à son beau-pere par ses emportemens & ses violences. »

Nous terminerons cet article par une anecdote peu connue, concernant Pierre-le Grand. « Ce Prince mourut entre les

bras de Catherine, le 28 Janvier 1725. Cette Princesse avoit éprouvé quelque tems auparavant la rigueur infléxible de son caractère. Il s'étoit apperçu qu'elle chérissoit particulierement un jeune Chambellan, nommé Moens de la Croix, né en Russie, d'une famille flamande. Sa sœur, Madame de Balk, étoit Dame d'honneur de l'Impératrice : tous deux gouvernoient sa maison. On les accusa l'un & l'autre auprès de l'Empereur d'avoir reçu des présens; ce qui étoit défendu sous peine d'infamie & de mort. On les mit en prison, & l'on instruisit leur procès. Moens fut condamné à perdre la tête, & sa sœur, favorite de l'Impératrice, à recevoir onze coups de knout. Catherine demanda leur grace : l'Empereur irrité, la refusa; & dans le transport de sa colère, il cassa une glace de Vénise, qui étoit dans sa chambre : *Tu vois*, dit-il à sa femme, *qu'il ne faut qu'un coup de ma main pour faire rentrer cette glace dans la poussiere dont elle est sortie. Eh bien*, lui répondit Catherine, qui entendit parfaitement l'allusion, *vous avez cassé ce qui faisoit l'ornement de votre palais; croyez-vous qu'il en soit devenu plus beau?* Le Prince parut d'a-

bord frappé de cette réfléxion; mais tout ce que l'Impératrice put obtenir, c'eſt que ſa Dame d'honneur ne recevroit que cinq coups de knout, aulieu d'onze. Cette aventure fit imaginer que la Czarine avoit avancé les jours de l'Empereur; & l'on ſe confirma dans ce ſoupçon par l'empreſſement avec lequel elle rappella ſa favorite, immédiatement après la mort de ſon époux; ce qui marquoit en effet, aſſez peu de reſpect pour la mémoire & pour les volontés d'un ſi grand Prince».

C'eſt beaucoup lorſque des collections ſemblables à celle-ci ſe font lire avec intérêt: ces anecdotes ont encore cet avantage, qu'elles jettent, ainſi que nous l'avons dit, beaucoup de jour ſur l'hiſtoire des nations dont il y eſt parlé, & ſurtout ſur leurs mœurs. Une ſeule anecdote que nous avons oubliée en rendant compte de la premiere partie de cet ouvrage, confirme la vérité de cette opinion: c'eſt la neuvieme des anecdotes ſuédoiſes. Olaus Magnus rapporte, ſous l'année 173, que «le Roi Walander exerçoit publiquement le métier de brigand, & détrouſſoit les payſans ſur les grands chemins; & tandiſque les autres brigands ſe contentoient de prendre l'argent & les ha-

bits, Walander, pour se distinguer du commun, leur enlevoit jusqu'à la chemise. Si l'on jugeoit, par les mœurs du Roi, de celles des sujets, on concevroit une étrange idée des Suédois de ce tems là".

Dissertation sur l'Amérique & les Américains, contre les recherches philosophiques de M. de P. Par Dom Pernety, Abbé de l'abbaye de Burgel, des académies royales de Prusse & de Florence, & Bibliothécaire de Sa Majesté le Roi de Prusse. 1. vol. in-12. A Berlin, chez Samuel Pitra. 1770.

IL y a fort peu de tems que nous en avons rendu compte des recherches de M. de P. sur l'Amérique & les Américains. Nous avons cru devoir en parler avec éloge, parcequ'il nous a paru qu'elles étoient très-ingénieuses; mais nous n'avons point dit qu'elles fussent, ainsi que l'Auteur l'avoit annoncé, philosophiques; attendu que, suivant nous, il ne peut y avoir de philosophie où la verité est altérée. Il faut certainement avoir beaucoup d'esprit & de ressources dans l'ima-

gination pour entreprendre de prouver, contre les aſſertions de tous les obſervateurs; contre les témoignages unanimes de tous les voyageurs, contre les dépoſitions de tous les hiſtoriens, que la partie la plus heureuſe, à tous égards, du globe, la plus riche, la plus fertile, celle qui abonde le plus en productions utiles, celle où l'air eſt le plus ſalubre, où les animaux ſont les plus forts, les plus vigoureux, & où la nature paroit accorder aux hommes la longèvité la plus étendue, le jugement le plus ſain, la raiſon la plus ſûre; eſt préciſement des quatre parties de la terre la plus triſte, la plus aride, celle où le ſol produit le moins de vegétaux utiles, où il n'y a preſque que des productions empoiſonnées, où le climat, contraire à la plupart des animaux quadrupèdes, eſt ſurtout pernicieux aux hommes, abrutis, énervés & viciés dans toutes les parties de leur organiſme: celle, en un mot, où la terre, hériſſée de montagnes en pic, ou couvertes de forêts & de marécages, n'offre que l'aſpect effrayant d'un déſert ſtérile & immenſe. Dom Pernety qui a, ſur M. de P., l'avantage d'avoir parcouru l'Amérique; & d'en avoir obſervé par lui-même le climat, les

productions, les animaux, les habitans, refute, ce nous semble, victorieusement, les nombreux & très-étonnans paradoxes entassés dans les ingénieuses *recherches sur l'Amérique & les Américains*.

Mais comment, dira-t'on, avec tant de talens, avec la facilité qu'il avoit d'enrichir son ouvrage d'excellentes réfléxions philosophiques, M. de P. a-t'il préféré de publier des relations aussi évidemment inexactes & fausses, à des récits généralement attestés, à des faits universellement connus ? Le goût du paradoxe a-t'il donc des attraits plus forts, plus séduisans que l'intérêt de la vérité, que le goût de la philosophie ? Quoiqu'il en soit, Dom Pernety démontre dans sa dissertation, que M. de P. s'est étrangement trompé dans tous les points de ses recherches; qu'il a pris la plus petite portion de l'Amérique pour l'Amérique entiere, & que, parceque dans cette partie du monde, ainsi que dans les trois autres, il y a quelques contrées ingrates & stériles, M. de P. a conclu de ces parties, dont il étoit même inutile de parler, au général; & que ses recherches sont également injurieuses aux Américains & à beaucoup de

Sçavans connus & exiſtans, qui ont tous unanimement déposé, comme ils déposent encore, contre les faits ſupposés & nullement prouvés, qui rempliſſent ces *recherches*.

« Si M. de P., dit l'Auteur, avoit voyagé en Amérique, & qu'il l'eut parcourue, il l'auroit vraiſemblablement conſidérée & obſervée avec d'autres yeux; il n'auroit pas fait ſon livre; à-moins que ce ne fut un parti pris de déguiſer le vrai, de le trahir quelquefois, & de le contredire partout où il le trouveroit.... A conſidérer notre hémiſphère, ou tout ce que renferme l'ancien monde, avec des yeux vraiement philoſophiques, M. de P. y auroit vu que la nature n'a pas tout ôté à l'Amérique, pour le donner à notre continent. Il auroit vu, dans celui-ci des Lapons, des Samoyèdes, des Tartares, occupés de la chaſſe des animaux pour trouver leur nourriture & leurs vêtemens, un climat livré au froid le plus vif & le plus rigoureux, où les fruits, ni les grains, ni les arbres mêmes ne peuvent germer, &c». Quel privilège à donc notre continent ſur celui de l'Amérique, à ne comparer que les pays les plus malheureuſement ſitués de l'ancien continent avec

quelques contrées ingrates du nouveau monde ? Mais M. de P. a étendu ces contrées ingrates & ftériles fur l'Amérique entiere, & il en a fait une defcription vraiement effrayante; & malheureufement tout ce tableau, lorfqu'on l'examine avec attention, n'eft qu'une fiction, un tiffu de fauffetés & d'exagérations, que nous avons entrepris de refuter, pour nous conformer aux loix de l'hiftoire, qui veulent que l'on détruife toutes les erreurs fpécieufes, qui pourroient devenir des vérités hiftoriques, fi l'on continuoit de les adopter aveuglement".

Il eft prouvé qu'avant la funefte arrivée de Pizarre dans le Pérou, l'état politique de cet empire étoit très-floriffant, qu'il y avoit beaucoup de villes bien conftruites & une infinité d'habitans très-induftrieux. Ce fait, qu'il n'y avoit aucune forte de moyen de contefter, M. de P. a jugé à propos de le nier fur les plus frivoles raifons. « Si les Efpagnols, a-t'il dit, avoient trouvé tant de villes dans ce pays là, il en refteroit les noms; mais on n'y apperçoit les débris d'aucune cité bâtie fous les Incas... Quant à Cufco, leur réfidence ordinaire, il eft très-vraifemblable qu'elle méritoit à-peine le nom de

bourgade dans le tems de sa plus grande splendeur.... Le reste de l'Amérique n'étoit peuplé que de familles éparses, qui n'avoient point de demeure fixe, & qui, dans les hordes composées de quelques cabanes, trainoient la vie la plus misérable". Cette conjecture très-vague est totalement démentie par la rèlation de M. de la Condamine, insérée dans les mémoires de l'académie des sçiences de l'année 1766. "Les preuves multipliées que M. de la Condamine donne dans ce mémoire de l'habileté des Péruviens dans les arts, de leur adresse dans l'exécution des pièces de sculpture, d'orfêvrerie &c, détruisent entièrement l'idée que M. de P. s'efforce envain de nous inspirer de l'ignorance crasse, de la maladresse, de l'ineptie & de l'indolence étrange des Américains. C'est d'après ses propres yeux que M. de la Condamine a parlé, & l'on sçait que la sincérité de ce Sçavant égale ses vastes connoissances"... Nous ajouterons que le P. Touron, qui vient de donner les sept derniers volumes de son *Histoire de l'Amérique*, & que nous avons parcourus exprès, appuye fortement sur ce que ce sçavant Académicien en a dit, & en fournit les preuves. Il y

avoit donc au Pérou des villes, des palais, des temples, dont les matériaux avoient été transportés, élevés, assemblés avec beaucoup d'art ; des palais & des temples de la magnificence desquels la description de M. de la Condamine même ne peut donner l'idée, des cités d'une vaste étendue, dont les noms & les ruines subsistent en partie, dont une extrémité est encore occupée par les Indiens, suivant le rapport de P. Feuillée, de Fresier & du P. Touron ". Cependant, à en croire M. de P., les Américains n'ont qu'un instinct un peu moins grossier que celui des animaux les plus stupides : mais cet instinct ne leur avoit assurement pas montré à faire de la brique & à en bâtir des maisons. Toutefois, " dans le Pérou & dans le Chily, les matériaux ordinaires des bâtimens particuliers étoient faits de ce qu'ils appellent *adoves*, c'est-à-dire, de briques, d'environ deux pieds de long sur un de large, & de quatre pouces d'épaisseur pour le Chily : celles du Pérou étoient formées dans un plus petit moule, à cause, dit Fresier, qu'il n'y pleut jamais &c.

Après avoir prouvé l'industrie des Péruviens & la fertilité du sol qu'ils culti-

vent, l'Auteur fait une description exacte & tout-à-fait opposée aux notions qu'a prétendu donner M. de P. des mœurs & de l'heureuse condition des Apalachites, qui ne sont ni pauvres, ni brutes, ni sauvages ; mais qui, contens du produit des champs fertiles qu'ils cultivent, vivent en société, connoissent & respectent la vertu, & ont une sagacité qui feroit l'éloge de bien des peuples que l'on croit faussement plus civilisés que les Apalachites. Au Pérou, dit ailleurs D. P., le froment & le seigle viennent si bien, que nous y avons mangé du pain a un prix aussi modique qu'en France, dans les meilleures années ; & nous y fîmes une copieuse provision de farine à très bon marché. M. de P. est il donc croyable, quand il nous assure que le froment & le seigle n'ont pu réussir qu'en quelques cantons de l'Amérique septentrionale, & que les arbres fruitiers d'Europe n'ont prospéré que dans l'isle de Juan Fernandez ? J'ai vu aussi de mes propres yeux, dans le jardin du Gouverneur de l'isle Ste. Catherine, au Brézil, des amandiers surchargés de fruits... Aux environs de la ville de Moquaquos, dans un terrein très-petit, on recueille tous les ans 100, 000

botiches de vin, qui font plus de trois millions deux cent pintes, méfure de Paris, qui, à vingt-cinq réaux la botiche, donnent quatre cent mille piaftres, c'eft-à-dire, à préfent, un million fix cens mille livres, monnoye de France... Que M. de P. fe donne la peine d'aller voir de fes propres yeux ces beaux pays qu'il n'a point connus, quoiqu'il en ait parlé; enchanté & dans une efpece d'enthoufiafme, il changera d'opinion: il dira avec Frefier: Ce feroit peu pour un fi bon pays, fi la terre étoit cultivée; elle eft très-fertile, & fi facile à labourer, qu'on ne fait que la gratter avec une charrue, faite le plus fouvent d'une feule branche d'arbre crochue, tirée par deux bœufs; & quoique le grain foit à peine couvert, il ne rend guères moins du centuple. Ils ne cultivent pas les vignes avec plus de foin, pour avoir du bon vin... Cette fertilité & l'abondance de toutes chofes dont on jouit à Lima, ne contribuent pas peu au tempérament amoureux qui y règne. On n'y éprouve jamais l'intempérie de l'air, qui conferve toujours un jufte milieu entre le froid de la nuit & la chaleur du jour. Les nuages y couvrent ordinairement le ciel, pour garantir cet heureux climat des

rayons que le ſoleil y darderoit perpendiculairement. Ces nuages ne ſe changent jamais en pluie, qui puiſſe y troubler la promenade, ni les plaiſirs de la vie. Ils s'abaiſſent quelquefois en brouillards, pour rafraichir la ſurface de la terre; de ſorte que l'on y eſt toujours aſſuré du tems qu'il doit faire le lendemain &c. Cette douce température n'eſt point particuliere à Lima; elle eſt telle dans la plûpart des contrées américaines, à Coquinalo, ſurtout à la Sezena & ailleurs.

M. de P. aſſure que le climat des Antilles eſt affreux & le pays ſtérile: ce fait eſt exactement contraire à la vérité. En parlant du terrein des iſles antilles, M. le Chevalier de Rochefort, qui en donne une rélation très-circonſtanciée, ſous le titre d'*Hiſtoire naturelle & morale des iſles Antilles*, aſſure que, ſans vouloir faire tort aux autres pays du monde, les Antilles poſſedent ſans contredit tous les rares avantages des autres pays; elles ne fourniſſent pas ſimplement une agréable variété de fruits excellens, de racines, d'herbages, de légumes, de gibiers, de poiſſons & d'autres délices pour couvrir les tables de ſes habitans; elles abondent encore en un grand nombre d'excellens

remèdes. La racine de maniot, dont on y fait la caſſave, qui leur tient lieu de pain, eſt ſi féconde dans tous les lieux de l'Amérique, où on la cultive, qu'un arpent de terre qui en eſt planté, nourrira plus de perſonnes que ſix enſemencés, en Europe, du meilleur froment. La terre y eſt auſſi belle, auſſi riche, & auſſi capable de produire qu'en aucun endroit de la France &c.

L'Auteur démontre dans la ſuite de ſa diſſertation, & toujours ſur les preuves les plus convaincantes, que M. de P. eſt tout auſſi peu fondé à nous préſenter les Américains, comme une race d'hommes dégénérés & dégradés de la nature humaine; qu'il n'eſt pas peu croyable lorſqu'il parle des animaux, qui, loin d'être dégénérés en Amérique, y ſont plus grands, plus vigoureux & plus forts qu'en aucune autre région des trois parties reſtantes du globe. Il prouve que tout ce que dit M. de P. ſur les végétaux de l'Amérique, eſt également démenti par la vérité conſtatée des faits. Mais pour donner une idée de la force & de la juſteſſe de cette réfutation, il faudroit la lire en entier. Quant aux qualités phyſiques & morales des Américains, Dom Pernety

prouve que M. de P. les a représentés précisement d'une maniere toute opposée à ce qu'ils sont. Il les regarde très-gratuitement comme le rebut de la nature, & cependant ils sont, à bien des égards, le plus parfait ouvrage de la nature, & les individus les mieux constitués de la famille humaine ; & ils ont paru tels aux yeux du Baron de la Hontan, de M. de Bougainville, de la Ronde de St. Simon qui à été élevé parmi eux, & y a vécu vingt ans, ainsi qu'au jugement de plusieurs autres Officiers françois, qui ont fait la derniere guerre avec eux. On ne remarque en eux ni difformités naturelles, ni constitution foible, & la vigueur de leur tempérament les met à l'abri d'une foule de maladies & d'infirmités, qui partout ailleurs affligent l'humanité. M. de P. qui les a présentés comme une race énervée & viciée jusques dans ses principes, avance avec la même assurance & aussi peu de fondement, que les facultés de leur ame sont plus viciées encore : mais cette observation, digne de la premiere, est également fausse, & c'est ce que D. P. démontre par des faits rapportés par la plûpart des historiens de l'Amérique, par tous les voyageurs, & par les observa-

tions exactes qu'il a faites lui même chez ces peuples. En un mot, on diroit que M. de P. n'a publié ces recherches que pour indiquer à ses lecteurs jusques à quel excès un écrivain ingénieux pouvoit porter le paradoxe. L'Amérique est connue, à peu de chose près, comme la France & l'Espagne, & il ne seroit pas plus raisonnable de soutenir que cette partie du monde ne renferme que des contrées stériles, des habitans dégénérés, stupides, des animaux sans force & des végétaux sans propriétés, que de dire que la France & l'Espagne sont des pays sauvages, déserts ou habités par des nations barbares.

Les recherches de M. P. sont sans contredit fort ingénieuses, & il n'eut tenu qu'à lui d'en faire de plus philosophiques; il ne lui manquoit pour cela que de connoitre le nouveau monde & ses habitans, & de consulter les faits, aulieu d'écrire d'après de vagues conjectures. On lit la dissertation de Dom Pernety avec tout l'intérêt que la vérité peut donner à un ouvrage judicieux & vraiement important.



Second recueil philoſophique & littéraire de la Société Typographique de Bouillon. A Bouillon, aux dépens de la Société; & ſe trouve à Paris, chez Lacombe. in-12. 1769.

IL ne faut pas confondre les recueils de la Société Typographique de Bouillon avec ces compilations informes dont la France eſt inondée, & dans leſquelles, ſous différens titres, on ne fait que reproduire les mêmes choſes, où l'hiſtoire, décompoſée en mille manieres, ne préſente jamais que les événemens les plus connus, le plus ſouvent, ſans que le Compilateur ſe donne la peine de changer le ſtyle ni la diction des Auteurs qu'il dépouille. Les recueils de cette Société ne préſentent à leurs lecteurs que des ouvrages nouveaux, compoſés par les aſſociés eux-mêmes, ou par les ſçavans qui veulent bien contribuer au ſuccès de cette entrepriſe; (*) ils ne donnent l'excluſion

(*) Les Sçavans & les Gens de lettres qui déſireront de faire inſérer des morceaux de leur compoſition dans ces recueils, ſont priés de les adreſſer, port franc, à M. Caſtilhon, Avocat, place St. Michel, à Paris.

à aucune ſçience, ni à aucun genre de littérature. Pour répandre plus d'agrément dans cette collection, & pour jetter plus de variété, ils n'obſervent aucun ordre dans la diſtribution des pieces; on trouve un morceau purement littéraire à côté de réfléxions ſur une matière abſtraite : une diſſertation phyſique, à la ſuite d'un ouvrage de poéſie L'hiſtoire & la philoſophie, la morale & la politique marchent de front Ce ſecond recueil commence par des réfléxions ſur le droit naturel & ſur les loix poſitives par M. J B. Caſtilhon, & ſont ſuivies d'une piece de vers de M. de la Miliere. Des recherches ſur la conduite des Hollandois au Japon, relativement à la religion chrétienne, par M. O. Z. de Haren, ſont précédées d'un eſſai ſur cette queſtion : *Ciceron fut-il plus éloquent qu'ambitieux, plus utile que dangereux à ſa patrie*? Par M. L. Caſtilhon. Des remarques ſur l'héroïde, & des obſervations ſur la poéſie lyrique & anacréontique des anciens, par le même. Après une lettre d'Epicure à Menicée, traduite de l'anglois de Buckingham, on lit des réfléxions ſur Socrate, ſur la philoſophie de Platon, & ſur la véritable idée que l'on doit ſe former de ſa

république; des réfléxions sur la manie des projets, & le grand Populateur, ou découverte heureuse d'une source abondante infaillible, intarissable d'une race nouvelle d'hommes, tout aussi raisonnables, perfectibles, susceptibles de connoissances, d'industrie, &c, que les hommes qui ont existé sur la terre, depuis la cessation de l'anarchie du chaos, jusqu'à nos jours, d'après un manuscrit anglois; enfin des observations sur la différence qu'il y a entre l'homme honnête & civil & l'homme poli & bien élevé, extraites du *The World*, ouvrage périodique anglois du Comte de Chesterfield.

Un recueil est peu susceptible d'un extrait; chacune des pieces qui le composent, mériteroit une analyse particuliere; mais l'étendue de ce travail passeroit les bornes que nous nous sommes prescrites; nous ne ferons que tracer la marche de quelques-uns des ouvrages que nous venons d'indiquer, & nous en rapporterons des morceaux, qui puissent mettre les lecteurs à portée de juger du mérite de ces pieces.

Dans la premiere, M. J. B. Castilhon s'attache à prouver que les loix positives, lors même qu'elles semblent contrarier le-

plus les loix naturelles, ne ſont que la loi naturelle ſubdiviſée par les différens cas auxquels elle peut être appliquée. Il ſoutient que « les regles du droit naturel ne ſont que les maximes d'une conſcience intimement convaincue de la néceſſité de l'ordre, & portée au bien de tous par ſon intérêt particulier. Il peut ſe trouver des hommes, ajoute-t'il, qui aiment le bien général, indépendamment du bien qui peut leur en revenir; mais ils ſont ſi rares, qu'il eſt inutile d'en parler. Amour, haine, tout nait de l'intérêt ". Après avoir rapporté différens ſyſtêmes, il conclud que le code des loix naturelles étant gravé dans tous les cœurs, quiconque les viole, ne peut être excuſé ſous aucun prétexte; & que conſéquemment le droit naturel doit être la regle de nos actions, dans le cas même où la raiſon nous obligeroit d'obéir à des loix civiles ou politiques, qui paroitroient déroger à la loi naturelle. Tel eſt, dit-il, l'eſclavage : il bleſſe les droits de la nature, il répugne à l'humanité. Malheur aux tyrans qui l'ont introduit! malheur aux deſpotes qui le ſouffrent! mais cent fois plus malheur encore à l'eſclave qui, pour rompre ſes fers, chercheroit à ébranler

la conſtitution de l'état dans lequel il a pris naiſſance ! L'Auteur parcourt les diviſions, ou, pour mieux dire, les différentes dénominations du droit naturel ; nommé droit des gens, lorſqu'il s'exerce de nation à nation ; droit civil, lorſque la loi naturelle, affoiblie par les paſſions, eut beſoin d'être redigée en principes applicables aux différentes querelles que les paſſions ſuſciterent parmi les hommes raſſemblés en ſociété. Il explique enſuite la raiſon de la diverſité des légiſlations. L'orient honore la poligamie, que l'occident condamne : le divorce a lieu dans la Pologne, où le peuple eſt eſclave ; il eſt interdit dans nos contrées, où regne la liberté. Or, ajoute-t'il, s'il étoit vrai que le droit des gens, le droit civil & le droit politique fuſſent l'application du droit naturel, dont le principal attribut eſt d'être invariable dans ſes principes, aux états, aux ſouverains & aux particuliers, toutes les ſociétés, tous les états devroient avoir une même légiſlation.

M. C. repond à cette objection, que les loix étant relatives aux circonſtances, à la nature des choſes qu'elles ordonnent & au génie de ceux à qui elles ordonnent, la nature même exige, pour la ſûreté gé-

nérale, que les loix civiles contraignent quelquefois la loi naturelle, non pour l'outrager, mais pour l'accommoder au caractère d'une nation : ainsi la loi qui ordonnoit le vol à Sparte, & celle qui le défend chez presque toutes les nations policées, quoique contradictoires en elles-mêmes, sont néanmoins conformes au droit naturel ; parceque indépendamment de la communauté des biens établie à Lacédémone, on y faisoit plus de cas de l'adresse & de la vigilance, que de la chose volée. Si parmi nous, la loi punit de mort le larcin, c'est parcequ'elle suppose que le voleur eût assassiné, si, pour venir à bout de son dessein, il eût eu besoin de ce crime ; sans quoi il n'y auroit ni rapport ni compensation entre le crime & la peine : ce n'est que par cette supposition que la loi du larcin se rapproche du droit naturel.

M. C. passe aux loix fondamentales des états ou droit public. Il met en question si une coutume qui renfermeroit quelque chose de contraire à la loi naturelle, auroit acquis force de loi ? Sans rien décider à cet égard, il établit que si l'abrogation d'une telle coutume tendoit à porter le trouble au sein des états, il vau-

vaudroit encore mieux la conserver. L'Auteur, en parlant des loix fondamentales des états, remonte à l'origine du droit germanique & françois; il termine ses réflexions par cette vérité: *si nous pouvons ramener les hommes à la loi naturelle, l'amour de la vertu n'aura pas besoin d'être excité en eux par la crainte des loix positives.*

Dans ses recherches, M. O. Z. de Haren justifie les Hollandois sur l'accusation qu'on leur a faite d'avoir causé la persécution des Chrétiens au Japon; d'avoir repondu aux Japonois, qui leur demandoient de quelle religi n ils étoient, qu'ils n'étoient pas Chrétiens, mais Hollandois; d'avoir fourni des secours contre les Chrétiens à la revolte d'Arima; enfin, de s'être soumis à la cérémonie du Jesumi, qui consiste à fouler aux pieds, un certain jour de l'année, les images de Jesus & de Marie.

Nous passons à regret sur les observations concernant la poésie lyrique & anacréontique des anciens. L'Auteur met en question si les anciens poëtes lyriques ont trouvé des règles établies avant eux, ou si c'est sur leurs ouvrages qu'on a tracé les règles auxquelles les poëtes moder-

nes se sont assujetis. On trouve dans cet ouvrage d'excellentes vues sur la poésie lyrique. Il distingue ce genre du genre anacréontique : cependant Anacréon accompagnoit avec la lyre, ses odes ou chansons, ainsi qu'on le voit dans la premiere de ce poëte : *quand je chante les Atrides, ou les travaux d'Hercule, les cordes de ma lyre resonnent les amours.* La Motte est le premier qui ait quelquefois substitué le luth à la lyre d'Anacréon. Tous les instrumens à corde dont les Grecs se servoient dans leur musique, étoient connus sous la dénomination générale de lyre, d'abord à une corde, puis à deux, ensuite à trois jusqu'à dix. La lyre qui avoit le plus de rapport au luth, étoit le chélis, espèce de guitarre à huit cordes; de quelque instrument donc qu'on suppose qu'Anacréon se soit servi pour l'accompagnement de ses chansons amoureuses & bachiques, il faudra toujours le mettre au rang des poëtes lyriques; il n'en est pas moins vrai que l'Auteur de cette dissertation a eu raison de faire une grande distinction entre les poésies d'Anacréon & celles de Pindare.

Dans les réflexions du même Auteur sur la manie des projets, il s'étend surtout sur

les reformateurs économiques ; ce n'eſt pas qu'il ne rende juſtice aux avantages qu'ont produit quelques-uns de leurs écrits, auxquels il attribue d'avoir ranimé en France le goût de l'agriculture, qui, depuis environ un ſiècle, y étoit preſqu'entierement éteint; " Xénophon, dit-il, aſſure que Lyſandre fut pénétré d'admiration à la vue de quelques arbres que le Roi de Perſe avoit plantés lui-même dans ſes jardins ; le philoſophe, dit Xénophon, eſtima beaucoup plus cette opération champêtre, que toutes les victoires, & même que tous les tréſors & la puiſſance de Cyrus. Quelle plus vive impreſſion feroit ſur l'eſprit de Lyſandre le goût, ou, ſi l'on veut, la paſſion des François & des Anglois pour l'agriculture, ſi, revenant ſur la terre, il comptoit preſqu'autant de nouveaux Triptolémes, qu'il y a de citoyens; s'il voyoit des ſociétés entieres de phyſiciens cultivateurs paſſer de province en province, &, comme on le raconte de l'antique Cérès, répandre l'abondance partout où ils portent leurs pas, féconder les ſables des mers & les cimes arides de nos rochers ; quels éloges Lyſandre ne donneroit-il pas à l'amour de l'agriculture, qui paroit au-

jourd'hui nous caractériser &c. Mais, à ce petit nombre d'ouvrages près, dit-il, en terminant ses réflexions, qu'est-ce que cette immense quantité de volumes qu'on publie tous les jours sur l'art de cultiver la terre? Un de ces faiseurs de projets, enivré de la sublimité de ses idées & de l'extravagance de son délire, perdit la vie, il y a quelques années, en cherchant de nouvelles preuves de l'évidence de son systême, dans la mer de Samojètie: il s'y noya; le hazard a fait tomber son projet entre mes mains: il est si fou, si ridicule, que je ne resiste pas au désir d'en faire part à mes lecteurs ".

Ce projet est le Grand Populateur, ou découverte heureuse d'une source abondante, infaillible, intarissable, d'une race nouvelle d'hommes. C'est un badinage rempli d'une critique fine, plaisante & gaie.

Le Grand Populateur, qui s'appelle Sir George Edward Smoke, considérant le dégré de force ou de foiblesse de l'humanité, & non de chaque individu pris séparément, a découvert que les ressorts générateurs, affoiblis depuis cinq ou six mille ans, qu'ils servent chaque jour à la même opération, doivent avoir

mis au dégré le plus bas d'énergie la puissance génératrice ; même dans la plûpart des individus, elle doit être presque nulle ou égale à zero ; tandisque tous les hommes venant les uns des autres, nous trouvons en remontant toutes les races concentrées dans les premiers générateurs, en qui cette même puissance devoit être au plus haut dégré de force : d'où il conclut que la famille humaine touche à sa ruine inévitable. C'est ce qui lui a fait concevoir le dessein de prévenir ce desastre, en trouvant le moyen d'enter sur la génération actuelle l'espoir fondé d'une succession intarissable de générations futures. Avant que d'en venir à son projet, le Populateur indique les moyens par lesquels il s'est assuré de la diminution de la population qu'il fait aller, en europe, à la 47me. partie de ses habitans, relativement à la population qu'on y voyoit 140 ans avant Auguste. M. de Montesquieu porte cette dépopulation, depuis 1900 ans, à la moitié. M. L. C. combat ironiquement les causes auxquelles cet Auteur attribue cette dépopulation, & ajoute qu'il n'est pas permis à tout le monde de fouiller d'une main assurée, dans les replis des reins de tous les individus, & d'y

découvrir la flétriſſure du germe vraiment ſubſtanciel. Il compare la population ancienne avec la population actuelle de pluſieurs pays, & les cauſes de la dépopulation de ces mêmes pays dans divers tems, & relativement aux circonſtances. Il calcule enſuite le nombre d'habitans actuellement exiſtans dans les quatre parties du globe, & ne les fait monter qu'à mille quatre vingts millions d'habitans.

Le Populateur en vient aux moyens de rétablir la population : il avoit vu des pêcheurs ramener dans leurs filets une grappe de raiſin d'un volume conſidérable ; il en conclud que, puiſque la mer produit les mêmes végétaux, les mêmes fruits que l'on trouve ſur la terre, il faut auſſi qu'il y ait les mêmes animaux qui rampent, qui courent, qui volent ſur le globe, & par conſéquent une quantité d'hommes infiniment plus conſidérable que ſur la terre. Il plongea dans la mer ; il trouva les mêmes reptiles, les mêmes quadrupèdes, les mêmes volatiles que chez nous, & enfin des hommes marins. Avant que d'aller plus avant, le Populateur s'attache à prouver trois grandes vérités ; la 1ere., qu'il peut y avoir des hom-

mes marins; la seconde, qu'il y en a; la troisieme, que c'est à cette branche de l'humanité qu'il appartient sans contredit de repeupler la terre. Nous n'entrerons point dans un grand détail de ces preuves; on y trouve des faits intéressans. Il y parle de l'homme marin pris à Oxford, qui, après avoir resté quelque tems dans le palais du Gouverneur, s'échappa un jour, & se jetta dans la mer, d'où il ne revint plus Il cite deux voyageurs qui attestent qu'en 1430, dans la Frise, on trouva une femme marine, qui, entraînée par la force des vagues, vint, en nageant, jusques dans le Zuiderzée, d'où elle s'engagea dans le détroit d'une digue rompue par la force des eaux; quelques filles d'Edam traversant en bateau le Purmerand, l'apperçurent, ne sçachant retrouver le trou par où elle étoit entrée, l'atteignirent, & la conduisirent à Edam, où elle s'accoutuma aux viandes des Hollandois, apprit à filer, & vécut plusieurs années. Les Jésuites racontent dans leur histoire, qu'en 1560, des pêcheurs de l'isle de Ceylan, amenerent d'un seul coup de filet, sept hommes marins & neuf femmes, mais tous morts, ou qui moururent bientôt après. Les Jésuites nomment une fou-

le de témoins, & atteſtent que les médecins qui diſſéquerent ces ſeize cadavres, ne trouverent dans l'intérieur ni dans l'extérieur, aucune différence entre ces corps & ceux des hommes ordinaires. Après pluſieurs autres faits auſſi dignes de foi, il indique les grands avantages que la poſtérité pourra retirer pour la réparation de l'eſpece humaine terreſtre, du mêlange auguſte des deux eſpeces humaines. Il en vient enſuite à des vues générales ſur les mœurs, le langage, les loix & les uſages de la population marino-terraquée. Il donne quelques fragmens de la légiſlation qui lui a paru devoir être la plus propre à rendre heureuſe la nouvelle eſpece humaine, elle, & ſes innombrables générations. Cette légiſlation embraſſe l'élection au trône, le conſeil des ſages pacificateurs univerſels, le commerce de peuple à peuple, la religion, les mariages &c. En un mot, Sir Edward Smoke ſe propoſe uniquement la sûreté, le bonheur, la tranquilité, les richeſſes, la longévité des nouveaux habitans de la terre.



Traité du droit de la nature & des gens. Par M. le Professeur de Felice, &c. seconde partie. tom. 3 & 4me.

SECOND EXTRAIT.

SI la premiere partie de cet utile ouvrage intéresse chaque homme en particulier, parcequ'il n'est personne à qui il n'importe infiniment de connoitre le droit de la nature, ses leçons & ses préceptes; cette seconde partie est tout au moins aussi intéressante pour les nations & ceux qui les gouvernent. Car s'il est essentiel que les peuples connoissent leurs droits respectifs & leurs obligations mutuelles, il ne l'est pas moins pour eux de sçavoir jusqu'où s'étendent leurs devoirs envers les souverains, & à ceux-ci les bornes de la souveraineté. Toujours exact dans ses observations, autant qu'infatigable dans ses recherches, M. de Felice n'a rien laissé à désirer de tout ce qui concerne le droit des gens. Après avoir donné la définition la plus satisfaisante de ce droit & de ses divisions, il remonte à l'origine des sociétés civiles, & il fait voir quels grands avantages ont ré-

ſulté de cette origine ; & ces avantages démontrent, ce nous ſemble, bien évidemment la fauſſeté de l'opinion de quelques ſoi-diſans philoſophes, qui ont prétendu que l'état de pure nature valoit mieux que l'état de ſociété, & que l'homme errant & brute étoit meilleur, à tous égards, que l'homme civiliſé.

De l'expoſition des avantages réſultans de la ſociété, l'Auteur paſſe à la conſtitution eſſentielle des états, ou à la maniere dont ils ſe forment; formation qui, en dernier réſultat, n'admet jamais que la même diviſion, la claſſe du ſouverain ou des magiſtrats qui ont la ſouveraineté, & celle des ſujets. M. de Felice, après avoir conduit le lecteur juſqu'à la ſource immédiate de la ſouveraineté, & après avoir examiné ſes fondemens, ſes caractères, ſon étendue & ſes bornes, dit qu'elles ſont les parties de la ſouveraineté ou les différens droits eſſentiels qu'elle renferme. M. de F. caracteriſe les diverſes formes de gouvernement, indique les différentes manieres d'acquérir & de perdre la ſouveraineté, & dit quels ſont les devoirs des ſujets en général; devoirs relatifs au droit de la ſouveraineté : quels ſont les devoirs des ſouverains ; devoirs également rela-

tifs au droit des sujets. « Il importe infiniment que le souverain connoisse parfaitement le naturel de ses sujets. Il seroit dangereux de heurter de front ce qu'on appelle le caractère naturel d'une nation, qui, dans le fond, n'est autre chose que l'habitude qu'elle a de vivre & d'appercevoir d'une certaine maniere; habitude contractée en conséquence d'une certaine maniere de gouverner. Les loix de prohibition sont souvent inutiles & toujours mal-entendues, lorsqu'elles choquent un sentiment dont la nation est entêtée. C'est par des voies indirectes qu'il faut la conduire où elle ne pense pas d'aller. Les penchans les plus caractérisés sont ceux que l'on doit combattre le moins ouvertement. Un monarque qui ne connoit pas la force du naturel de la nation, en méprise les maximes; il ordonne, il rebute, & se commet. Les récompenses utiles ou honorables, attachées aux choses qui détournent des inclinations que l'on cherche à détruire, attirent l'imagination d'un autre côté, & font oublier peu-à-peu une ancienne coutume; & pour cela il faut bien connoitre l'homme en général, & la nation en particulier". La piété, la justice, l'équité, la valeur,

la discrétion, la modération, la bonté, la clémence, la libéralité, l'heureux choix des ministres, sont les vertus que M. de Felice croit les plus désirables dans un souverain. " A l'égard des subsides ou des impôts, comme les sujets ne sont obligés de les payer que quand cela est nécessaire pour fournir aux dépenses de l'état, & en tems de paix & en tems de guerre, le souverain ne doit rien exiger au-delà de ce que demandent les besoins publics, ou du moins quelqu'avantage considérable de l'état, & faire ensorte que les sujets ne soient incommodés que le moins qu'il est possible des charges qu'on leur impose. Il faut garder une juste proportion dans la taxe de chaque particulier, & n'accorder à personne aucune exception ni immunité qui tourne au préjudice & à l'oppression des autres. Le provenu des contributions doit être uniquement employé aux besoins de l'état, & non en luxe, en débauches, en folles largesses, en vaines magnificences &c".

Du pouvoir législatif émanent les loix civiles; c'est ce que l'Auteur démontre, avant que de fixer l'étendue du pouvoir souverain en matiere de religion. " La nature de la souveraineté, dit-il à ce su-

jet, ne ſcauroit permettre que l'on ſouſtraiſe à ſon autorité quoi que ce ſoit, de tout ce qui eſt ſuſceptible de la direction humaine. Car ce que l'on voudroit ſouſtraire de l'autorité du ſouverain, ou l'on le laiſſera dans l'indépendance, ou bien on l'aſſujettira à l'autorité de quelqu'autre perſonne différente du ſouverain même. Si l'on n'établiſſoit aucune regle dans les choſes de la religion, ce ſeroit les jetter dans une confuſion, dans un deſordre tout-à-fait oppoſé au bien de la ſociété, incompatible avec la nature même de la religion, & directement contraire aux vues de Dieu, qui en eſt l'Auteur. Que ſi on prend le parti de ſoumettre ces mêmes choſes à quelque autorité indépendante de celle du ſouverain, on tombe dans un nouvel inconvénient; puiſqu'alors on établit, dans une ſeule & même ſociété, deux puiſſances ſouveraines & indépendantes l'une de l'autre, ce qui eſt également incompatible avec la nature de la ſouveraineté, & contradictoire avec ſoi-même.... Ce que l'on vient de dire fait voir que c'eſt une néceſſité au ſouverain & un de ſes devoirs les plus eſſentiels, de faire de la religion, qui renferme les intérêts les plus conſidérables

des hommes, le principal objet de ses soins & de son application. Il doit donc travailler à pourvoir au bonheur éternel de ses sujets, aussi bien qu'au bonheur temporel & présent. C'est une chose qui est du ressort de son autorité. On ne sçauroit reconnoitre en général que deux souverains; sçavoir, Dieu & le Prince: l'empire de Dieu est un empire éminent, absolu, universel. La souveraineté du Prince tient le second rang: elle est subordonnée à celle de Dieu; mais en telle sorte, que le Prince a un plein droit de disposer de toutes les choses qui peuvent intéresser le bonheur de la société, & qui, par leur nature, sont susceptibles de la dispensation humaine, &c".

A la suite de plusieurs observations sur l'autorité souveraine en matiere de religion, l'Auteur fait connoitre quel est le pouvoir du Prince sur la vie & les biens de ses sujets pour la punition des crimes, & sur les biens renfermés dans les terres de sa domination.

Le 4e. volume, ou le second tome de cette seconde partie est rempli d'excellentes réflexions & de très utiles leçons sur l'égalité des nations, leurs droits respectifs & leurs devoirs à cet égard; sur

le droit de sûreté des nations, soit à l'égard du corps entier, soit par rapport à chacun de leurs membres; on y voit l'exposition des suites naturelles de cette indépendance. L'Auteur s'occupe ensuite du commerce mutuel des nations, de l'établissement des nations dans les pays qu'elles occupent, du domaine & de l'empire qu'elles ont acquis; des étrangers, des droits dont les nations ne peuvent être privées, même après l'introduction du domaine & de la propriété; de la guerre en général, & du droit du souverain sur les sujets à cet égard; droit qui lui assure le pouvoir de lever des troupes, d'enroller des soldats, de les obliger à remplir toutes les fonctions les plus dangereuses, même au péril de leur vie. « Ce droit est sans doute au nombre de ceux sans lesquels on ne peut gouverner d'une maniere salutaire. Mais comme les différens droits qui forment la puissance souveraine, résident originairement dans le corps de la nation, & qu'ils peuvent être séparés ou limités, suivant la volonté de la nation; c'est dans la constitution particuliere de chaque état qu'il faut chercher la puissance autorisée à faire la guerre au nom de la société. Mais comme la

force & la valeur des troupes dépendent en bonne partie de l'habitude où elles sont des exercices militaires, le souverain doit, même en tems de paix, former les citoyens à ces exercices, afin qu'ils soient plus propres, dans l'occasion, à supporter les fatigues de la guerre, & à en remplir les différentes fonctions » &c. &c.

A la suite d'une exposition abrégée des causes ordinaires de la guerre & des différentes espèces de guerre, M. de F. dit quelles sont les choses qui doivent les précéder, & il entre à ce sujet dans des détails très-curieux sur les cas où les déclarations de guerre sont nécessaires, & sur ceux où l'on peut s'en dispenser. On trouve ici, avec l'explication des regles générales pour connoitre ce qui est permis dans la guerre, la fixation exacte des droits qu'elle donne sur la personne des ennemis, sur leurs biens, & sur le droit de souveraineté que le prince vainqueur acquiert sur les vaincus. « Le pouvoir que l'on a, les armes à la main, d'ôter la vie à l'ennemi, ne va pas jusqu'à l'infini, & si l'on peut parvenir au but légitime que l'on se propose en faisant la guerre; si l'on peut obtenir la réparation du tort qu'on nous a fait, & de bonnes sûretés pour l'a-

venir, en épargnant la vie de l'ennemi, il est incontestable que la justice & l'humanité veulent qu'on en use de cette maniere.... Le droit de tuer l'ennemi ne regarde-t'il que ceux qui portent actuellement les armes, ou bien s'étend-il indifféremment sur tous ceux qui se trouvent sur les terres de l'ennemi, soit qu'ils soient sujets, ou étrangers ? Je réponds qu'à l'égard de tous ceux qui sont sujets, la chose est incontestable; ce sont les ennemis principaux, & l'on peut exercer sur eux tous les actes d'hostilité en vertu de l'état de guerre. Pour ce qui est des étrangers, ceux qui, lorsque la guerre est commencée, vont, le sçachant, dans le pays de notre ennemi, peuvent avec raison être regardés comme tels; mais pour ceux qui étoient déjà venus dans le pays ennemi avant la guerre, la justice & l'humanité veulent qu'on leur accorde quelque tems pour se retirer; que s'ils n'en veulent pas profiter, on se trouve autorisé à les traiter comme les ennemis mêmes. A l'égard des vieillards, des enfans & des femmes, il est certain que le droit de la guerre n'exige pas par lui-même que l'on pousse les hostilités jusqu'à les tuer, & que par conséquent c'est une pu-

re cruauté d'en user ainsi. Je dis que le but de la guerre n'exige pas cela par lui-même : car si les femmes, par exemple, exercent elles-mêmes des actes d'hostilité ; si, oubliant la foiblesse de leur sexe, elles prennent les armes contre l'ennemi, alors on est sans contredit en droit de se servir contre elles de celui que donne la guerre. Disons encore que lorsque le feu de l'action emporte le soldat comme malgré lui, & nonobstant les ordres supérieurs, à commettre ces actes d'inhumanité, comme, par exemple, à la prise d'une ville, qui par sa résistance a irrité les troupes ; alors on doit plutôt regarder ces maux-là comme des malheurs & comme des suites inévitables de la guerre, que comme des crimes punissables. Il en faut dire autant des ministres publics de la religion, des gens de lettres ou autres personnes dont le genre de vie est fort éloigné du métier des armes ; non que ces gens-là, ni même les ministres des autels ayent nécessairement, & par leur emploi, aucun caractère d'inviolabilité, ou que la loi civile puisse la leur donner par rapport à l'ennemi : mais comme ils n'opposent pas la force ou la violence à l'ennemi, ils ne lui donnent au-

eun droit d'en uſer contre eux. Les laboureurs ſont auſſi dignes de toute l'attention des conducteurs des armées, en conſidération de leur travail, ſi utile au genre humain. Il faut à-peu-près raiſonner de même ſur les priſonniers de guerre; on ne ſçauroit, pour l'ordinaire, les faire mourir, ſans ſe rendre coupable de cruauté. Je dis, pour l'ordinaire; car il peut ſe rencontrer des cas de néceſſité ſi preſſans, que le ſoin de notre propre conſervation nous oblige à nous porter à des extrémités, qui, hors de ces circonſtances, ſeroient tout-à-fait criminelles".

De ces ſages principes, M. de Felice paſſe à de judicieuſes obſervations ſur les traités publics en général, ſur les conventions que l'on fait avec les ennemis; enfin ſur les conventions publiques qui mettent fin à la guerre, & ſur le droit toujours ſacré en Europe, la Turquie exceptée, des ambaſſadeurs. Cet ouvrage eſt digne, à tous égards, de la réputation de ſon Auteur, & il mérite le ſuccès qu'il a déjà eu.



Philosophical transactions &c. C'est-à-dire, *Transactions philosophiques, contenant une rélation exacte des recherches, expériences & travaux des sçavans de presque toutes les parties du monde.* Vol. 58 pour l'année 1768. A Londres, chez Davis & compagnie. 1769.

NOus ne reprocherons aux Rédacteurs de cette collection ni négligence, ni défaut de goût, parceque nous sommes très-persuadés qu'ils ont fait tout ce qu'ils ont pu pour rendre ce volume intéressant, & qu'ils ne se sont permis d'y insérer que les mémoires les plus utiles, dans le nombre de ceux qu'ils avoient sous les yeux. Nous nous dispenserons de rendre compte de chacun de ces mémoires; nous passerons sous silence le plus grand nombre, & nous ne nous arrêterons qu'à ceux que nous jugerons les plus intéressans.

Dans le premier article, on lit une lettre de M. Guill. Hamilton, Envoyé extraordinaire de S. M. B. auprès du Roi de Sicile, sur l'éruption du Vésuve de 1767.

Afin de donner une rélation exacte & circonstanciée, M. Hamilton ne négligea ni soins, ni peines; il alla même jusques à exposer sa vie plusieurs fois, pour examiner de plus près la violence de cette éruption, la plus considérable, sans contredit, de toutes celles qui ont eu lieu depuis le commencement de ce siècle. "Le volcan ayant vomi des flammes pendant deux jours, écrit M. Hamilton, & la lave commençant à couler, je fus curieux de visiter ce terrible foyer d'aussi près qu'il me seroit possible; mais je cherchai longtems un conducteur; personne ne vouloit s'exposer avec moi, & la seule proposition faisoit frémir tous ceux à qui je m'adressois; à la fin, je gagnai un paysan, qui, à force d'argent, voulut bien consentir à me servir de guide: nous gravimes sur le Vésuve, & le 19 Octobre, vers midi, comme je faisois mes observations sur le courant de la lave, la terre trembla sous mes pieds, & la montagne se fendit subitement avec une explosion horrible, à environ un quart de mille de l'endroit où j'étois: aussitôt un torrent de feu s'élança de cette ouverture, & coula précipitament vers moi en ligne droite: je me retirai au plus vite: mais je fus arrêté dans

ma course par une obscurité plus épaisse que la nuit la plus noire ; ces ténèbres étoient occasionnées par la fumée & les cendres, mêlées de pierres, qui m'envéloppoient de toutes parts : je ne délibérai qu'un instant, &, au hazard de tomber dans quelque nouvelle bouche, je me remis à courir précipitament ; il étoit tems ; car, pour peu que j'eusse tardé, j'étois englouti sans ressource dans la lave, qui s'étendit à trois milles de distance, ayant en quelques endroits deux milles de largeur & 70 pieds de hauteur ". La description que nous donne M. Hamilton, des ravages causés par cette éruption, est effrayante ; sa lettre est accompagnée de dessins enluminés, qui représentent avec beaucoup de vérité, les différents objets que ce Sçavant a observés.

Le 5me. article a pour titre : *Observations sur les os que l'on croit communement avoir appartenu à des éléphans, & que l'on a trouvés près de la riviere d'Ohio, en Amérique.* Par M. Guill. Hunter, Dr. en méd. & Memb. de la Société roy. Les os qu'on trouve en Sibérie & sur les rives de l'Ohio ont eté pris jusqu'à présent, pour des os d'éléphant. M. Gmelin l'a décidé, MM. Buf-

fon & d'Aubenton n'ont point hésité, dans leur *Histoire naturelle*, à adopter ce sentiment : mais cette opinion n'est pourtant ni probable, ni vraisemblable; & il est évident, d'un autre côté, que rien ne ressemble plus à des os d'animaux que les os fossiles; comme rien ne ressemble plus à des coquillages marins que des coquillages fossiles. On a néanmoins pris le change, & l'on a cru, d'après les découvertes multipliées de bancs de coquillages fossiles, que c'étoient des coquillages marins, & que la mer avoit couvert jadis des contrées, qui sont aujourd'hui à la plus grande distance de la mer : M. Hunter pense plus sensément, &, sans s'abandonner au préjugé, qui commande aux sçavans comme à la multitude, il a trouvé des différences si essentielles entre les os des élephans & ceux que l'on trouve en Sibérie & sur les bords de l'Ohio, qu'il a été fort surpris qu'on ait pu les confondre les uns avec les autres. Ces ossemens, dit-il, ne peuvent avoir appartenu qu'à un animal carnivore, dont le nom & l'espèce nous sont également inconnus. Les raisons anatomiques de l'Auteur sont très-lumineuses : mais ses observations critiques ne nous sem-

blent point aussi satisfaisantes. " Il paroît singulier, dit-il, que l'on veuille absolument supposer qu'autrefois les élephans aient été aussi nombreux qu'on l'assure, dans les régions occidentales, & qu'il n'y en ait plus aujourd'hui : il paroit tout aussi singulier que les élephans aient pu vivre & se multiplier jadis dans les pays froids, surtout en Sibérie, où, de nos jours, & même depuis longtems, ils ne peuvent plus subsister". Cette objection prouve un peu trop, & ce n'est pas là le moyen de convaincre; car enfin on peut appliquer à ces animaux carnivores d'espèce & de nom inconnus, dont M. Hunter parle, les mêmes difficultés qu'il fait au sujet des élpehans. En effet, si l'espèce de ces animaux inconnus s'est entiérement perdue en Amérique, pourquoi la même chose ne seroit-elle pas arrivée relativement aux élephans dont on croit trouver des ossemens dans des contrées où il y a longtems que les élephans ne subsistent plus? D'ailleurs, ces mêmes os, & ce sont des dents molaires, ces mêmes os, disons nous, de l'animal prétendu inconnu, se trouvent également au Brésil & à Lima; & pourquoi, si cet animal inconnu qui n'existe plus dans ces pays, a

pu

pu y vivre autrefois, les éléphans qui ne peuvent plus y vivre, n'y auroient-ils pas pu jadis subsister également ? A la suite de plusieurs observations anatomiques, M. Hunter assure que l'animal auquel ces os ont appartenu, a dû être beaucoup plus grand qu'un éléphant, & que d'ailleurs ces mêmes molaires sont toutes différentes des molaires d'éléphant ou d'hypopotame, ainsi qu'il l'a vérifié. Ces recherches & ces observations sont très-sçavantes : mais pourquoi supposer des animaux inconnus, lorsque tant de preuves attestent que la nature qui se joue perpétuellement, ou, si l'on veut, qui s'essaye continuellement dans ses productions, forme dans les entrailles de la terre des os fossiles qui ressemblent presque exactement à des os d'animaux, comme elle forme des productions d'une conformation singuliérement ressemblante avec les différentes parties du corps humain (Voy. le 5me. vol. de la *Nature*.

Le neuvieme article renferme des recherches très-curieuses sur la différence qu'il y a entre la température actuelle de l'Italie & la température de ce même pays, telle qu'elle étoit il y a 17 siècles. Ces recherches sont écrites en

forme de lettre, à M. Guill. Walson; Dr. en médecine, & Membre de la société royale, par M. Barrington, Membre de la même société. « Il y a longtems, dit M. B., que j'ai soupçonné que les saisons sont devenues infiniment plus douces dans la latitude septentrionale, qu'elles ne l'ont été, il y a 16 ou 17 siècles. Rempli de cette idée, bien des passages des Auteurs classiques, auxquels tout autre que moi n'a vraisemblablement fait aucune attention, m'ont toujours singuliérement frappé ». Mr. Hume a fait la même observation dans ses *Discours politiques*, en parlant de la population des anciens; & il a cité, à cette occasion, l'Abbé Dubos, qui, le premier peut-être a eu cette opinion. M. B. l'appuie du témoignage d'Ovide, qui, exilé à Tomes, que l'on croit être le Temeswar des modernes, situé sous le 44e. dégré de latitude septentrionale, décrit plutôt les hyvers de la baye d'Hutson, que ceux du Pont-Euxin. Peut-être l'on dira que la relation d'Ovide est outrée, & que ses plaintes contre la rigueur des saisons partent d'un fond de mélancolie bien excusable dans un poëte exilé, plein d'amertume, étincellant d'esprit, & de la plus

rare vivacité d'imagination. On dira peut-être qu'Ovide exprime ce qu'il sent, au lieu de décrire ce qui est. « Toutefois, observe M. B., il y a bien des circonstances qui ne nous permettent pas de douter de la justesse des observations d'Ovide. La premiere est prise de cette image du Pont-Euxin gelé, tracée ainsi par le Poëte:

Vidimus ingentem glacie consistere Pontum &c

Si ce n'eût été là qu'une fiction poëtique, Ovide, aulieu de s'exprimer avec candeur, n'eût certainement pas manqué à donner à sa description les couleurs les plus séduisantes, & il eût substitué à des circonstances vraies des peintures plus dignes de son génie. Il dit non-seulement qu'il s'est promené sur les eaux du Pont-Euxin, mais qu'il a vu des voitures y transporter de lourds fardeaux.

Perque novos pontes, subter labentibus undis,
Ducunt sarmatici barbara plaustra boves.

Ovide glacé, presque mourant de froid, demanda, dit-il, du vin chaud pour se réchauffer; & on lui en présenta qui étoit dans un état de congélation.

Udaque consistunt, formam servantia testæ
Vina nec hausta meri; sed data frusta bibunt.

Mr. B. auroit assurément trouvé des

preuves plus frappantes de la justesse de ses observations dans ces deux vers, tirés de la 7e. épitre *de Ponto*, adressée à Vestalis, Proconsul, qui commandoit pour les Romains dans ces mêmes contrées.

Ipse vides certò glacie consistere Pontum,
Ipse vides rigido stantia vina gelu.

Dans plusieurs autres passages, qu'il seroit trop long de rapporter ici, Ovide se plaint amèrement de la rigueur des frimats, qui rendent l'hyver insupportable à Tomes, où les rayons du soleil d'été n'ont pas même la force de fondre la neige, quoiqu'il n'y ait point de montagne bien élevée ».

M. B. cite encore Virgile, qui dans ses Géorgiques parle du froid excessif qui se fait ressentir sous cette même latitude. Il est vrai que Virgile est poëte, & que, généralement parlant, le témoignage des poëtes n'est pas d'une autorité irréfragable. Cependant Pline & beaucoup d'autres Auteurs se sont appuyés de ces mêmes autorités, & personne ne doute de la vérité des descriptions faites par Virgile des hyvers des Palus-Méotides, de la Scythie, des monts Ryphéens & des contrées les plus septentrionales de la

terre connue. Dyonis le Géographe & Strabon parlent également des froids extrêmes qui régnent dans ces régions. Quant à la température actuelle de ces mêmes contrées, « nous n'avons point, dit M. B., des preuves positives de sa douceur; mais je pense que les preuves négatives doivent nous en tenir lieu. Les Européens n'ont guères frequenté le voisinage du Pont-Euxin ; mais Rubriquis, Marco Polo, Paul du Plan, Carpin & Mandeville, qui ont voyagé en hyver sur les rives de cette mer, & qui même ont été à plusieurs dégrés vers le nord du Pont-Euxin, ne se plaignent point de l'âpreté du froid. Busbequius n'en dit rien non plus, quoiqu'il ait traversé ces latitudes en plein hyver. Tournefort & Mottraye gardent aussi le silence. M. B., au sujet de la température actuelle de l'Italie, comparée à celle de ce même pays, il y a 17 siècles, cite Virgile, dans les instructions que ce Poëte donnoit aux habitans de la campagne des environs de Naples & de la Calabre. Il cite encore Pline (liv. 17e. chap. 2), qui parle de l'abondance de la neige qui tomboit de son tems en Italie; & Ælien, qui enseigne (liv. 14. chap. 29) comment on

conserve les anguilles pendant que les eaux sont couvertes de glace. M. B. remarque à ce sujet qu'il seroit aussi ridicule de nos jours d'apprendre aux Italiens à conserver les poissons sous la glace, qu'il le seroit de communiquer ce secret aux habitans de la Jamaïque. Au reste, l'Auteur se contente d'indiquer l'extrême différence qu'il y a entre la température actuelle de ces régions avec celle dont elles jouissoient il y a 1700 ans; & il laisse, dit-il, à de plus habiles que lui à en indiquer les causes physiques: il observe seulement qu'il ne faut point les chercher dans la perfection de l'agriculture dans ces pays, attendu que les terres des environs de Tomes sont aussi négligées qu'elles l'étoient du tems d'Ovide, & que le sol de l'Italie est infiniment moins cultivé de nos jours, qu'il ne l'étoit sous Auguste.

(*La suite à l'ordinaire prochain.*)



SILVAIN, *Comédie en un acte, mêlée d'ariettes*; par Mr. Marmontel, de l'académie françoise (la musique est de M. Guetry), *représentée pour la premiere fois par les comédiens italiens, le 19 Février 1770.* A Paris, chez Merlin. 1770.

LE comique sérieux & *larmoyant*, auquel on a eu tant de peine à s'accoutumer au théâtre françois, a gagné le théatre d'Arlequin, qui sembloit plus spécialement consacré à l'enjouement, à la gaieté, & dont la devise *Castigat ridendo mores*, est si opposée à ce genre contre lequel les maitres de l'art & M. de Voltaire lui-même se sont tant récriés. M. Marmontel a voulu prouver, sans doute, qu'un mauvais genre pouvoit produire des chefs-d'œuvre. Son but étoit d'attendrir ses spectateurs, & il a parfaitement réussi.

Silvain, en paysan chasseur, un fusil à la main, & suivi d'Helène, sa femme, qui ne sçait à quoi attribuer sa tristesse, écarte le soupçon où elle est qu'il a quelque regrêt à sa naissance & aux biens

qu'il a abandonnés pour elle. « J'ai fait ce que j'ai dû, lui dit-il ; tu me tiens lieu de tout : ma seule faute est de t'avoir donné ma foi sans l'aveu de mon pere ; j'en suis bien puni : il m'a banni, dèshérité, plongé dans la misere. Quant au mariage de ma fille, je n'en rougis point ; que me fait la naissance ? Je dois tout à ces bonnes gens : moi, mes enfans, toi même, inconnus, délaissés, nous périssions sans eux ; ils nous ont appris à labourer nos champs ; leurs secours & leurs soins nous ont sauvés dans notre solitude ». Helène insiste & demande à Silvain le sujet de son chagrin. Il lui apprend que le seigneur de la terre où ils sont, si juste, si bon, le soutien des laboureurs, qui leur permettoit de se deffendre des animaux qui dévastoient les champs qu'ils avoient semés, a vendu sa terre, & que c'est le pere même de Silvain qui lui succède.

Mon frere en sera possesseur.
Je ne l'ai vu qu'en son bas âge ;
Mais des bontés d'un pere indigne ravisseur,
Et faisant de ses dons le plus honteux usage,
Il a de ses vieux ans corrompu la douceur ;
Et par son arrogance il est, dans le village,
Annoncé comme un oppresseur.
Il arrive avec faste, il commande, il ménace ;
On dit même qu'il veut interdire la chasse.

Helène s'afflige ; il la console : elle ren-

tre dans la maiſon. Silvain, pour ne pas s'expoſer aux regards de ſon pere, prend la réſolution de s'en aller, fait ſes adieux aux champs qu'il a ſemés, au bois qu'il a plantés, à ſa maiſon même. Après qu'il eſt parti pour la chaſſe, Pauline, Lucette & Helène, leur mere, viennent ſe placer à l'ombre d'un boccage. Helene dit à Pauline que ſon futur va venir, & qu'en attendant, elle veut lui parler de lui. Elle lui donne des leçons ſur le mariage, qui finiſſent ainſi :

Une femme jeune & ſage
A toujours tant d'avantage !
Elle a pour elle en partage
L'agrément & la raiſon,
Douce humeur & doux langage
Font la paix de la maiſon.

Lucette reproche à ſa ſœur de n'avoir jamais voulu dire à ce pauvre Bazile, qui l'en prioit de ſi bon cœur, qu'elle l'aimoit.

Voyez un peu le beau miſtere
C'eſt bien la peine de lui taire
Ce qu'il peut voir à tout moment ?
Ma ſœur, croyez qu'il vous devine ;
Et moi qui ne ſuis pas bien fine,
Je l'ai vu cent fois clairement.

Pauline ſe fâche. Lucette le lui prouve.

Sans ceſſe elle en eſt occupée,
Par aucun autre ſoin elle n'eſt diſſipée.
A propos de la pluie, à propos du beau tems
Elle en parle tous les inſtans.
S'il fait beau, par exemple, elle penſe à Bazile :

C'eſt pour lui tout exprès que ce beau jour à lui ;
Et s'il vient à pleuvoir, elle n'eſt pas tranquile :
Bazile eſt dans les champs, aura-t'il un aſile ?
Il ſemble en vérité qu'il ne pleut que ſur lui.

Helène interroge Pauline, qui convient qu'elle aime Bazile. Eh! comment ne pas le cherir? C'eſt en lui parlant d'Helène & de Silvain qu'il a ſçu la toucher. Helène en eſt charmée. Bazile arrive en chantant. Helène lui demande s'il n'eſt plus fâché du refus que Pauline a fait d'avouer qu'elle l'aime. Il répond:

Ah! pardon, j'avois tort moi même ;
Oui, j'avois tort, j'en ſuis confus.
J'aurois dû ménager cette pudeur extrême ;
Et je ſens que je dois l'en aimer encor plus.

Helène charmée de ce ſentiment, lui déclare qu'il eſt aimé, qu'elle eſt enchantée de le lui annoncer. Elle demande à Bazile ſi ſon pere ne va pas bientôt venir. Il lui répond qu'il eſt faché, & qu'il eſt allé chez le Notaire faire changer le contrat. « Silvain, ajoute t'il, nous a fait une injure. Comment! il ſe dépouille, il donne une dot à Pauline! Il nous a fait rougir. Paſſe encore, s'il étoit plus riche que mon pere : mais ſe priver d'un bien dont nous n'avons que faire!

Ai je beſoin d'être payé
Pour épouſer celle que j'aime ?
Non, ſa dot eſt ſon cœur ; ſon bien, c'eſt elle même.

Helène est attendrie. Pauline ne peut s'empêcher de témoigner sa sensibilité à Bazile. Silvain poursuivi par trois gardes, ordonne à sa famille de rentrer : ils sont tous allarmés. Bazile entre dans la maison, & revient sur la sçène, une hache à la main. Les gardes armés occupent le côté du bois, Silvain & Bazile, le côté de la maison, & les femmes, le milieu du théâtre. Les gardes s'écrient *bas les armes*. Les femmes leur opposent leurs larmes, Silvain & Bazile menacent d'étendre à leurs pieds le premier qui s'avance, &c. Le jeune Dolmon survient, reproche aux gardes leur frayeur; mais Silvain lui impose silence, en le menaçant lui-même, s'ils s'avisent de tirer. Dolmon s'approche, & lui demande de quel droit il chassoit? Silvain lui répond fièrement:

Du droit de la nature,
Qui ne veut pas que nos moissons,
Ces fruits d'une lente culture,
Soient impunément la pâture
Des animaux que nous chassons.
Si le nouveau Seigneur nous en fait la défense,
J'obéirai tout le premier.

« Il doit te suffire, dit Dolmon, que son fils & son héritier te l'interdise. = Vous, son héritier! = Moi. Tu ne me connois pas? = Vous vous faites con-

noitre assez. = Tu me connoitras encore mieux. = Peut-être ?

En attendant parlez plus bas.
Vous ne sçavez pas qui nous sommes,
Soyez plus prudent & plus doux,
Et ne méprisez pas des hommes
Qui peuvent valoir mieux que vous.

« Je réprimerai ton audace, dit Dolmon; mon pere n'est pas loin, tu le verras, il te fera rentrer dans ton devoir ». Dolmon fils s'en va. Silvain tremble au nom de son pere. Il fait rentrer ses enfans. Bazile se retire, & suit des yeux Dolmon & les gardes. Silvain & Helène expriment leurs craintes & leur embarras. L'une tremble que M. Dolmon n'arrache son époux de ses bras; l'autre proteste qu'il s'immolera plutôt. Il espere de trouver un pere sensible. Bazile leur annonce son arrivée; Silvain le prie de se retirer : il sort lui-même, & laisse sa femme, que Dolmon ne connoit pas, essayer de le fléchir. « Il va venir, dit-elle, je dois paroitre devant lui, seule, tremblante,

Ah ! je fremis, je crois entendre
Le cri de la nature élevé dans son cœur.
» Venge toi, la voilà, c'est elle
Qui t'a privé d'un fils, qui l'a rendu rebelle;
C'est elle qui fait ton malheur.
Pardonne, ô mon juge, ô mon pere !
J'étois jeune & sensible, & ton fils m'adoroit;
Le fol amour nous égaroit.

Mes enfans sont les tiens : ne punis que leur mere.."

Pauline & Lucette reviennent auprès de leur mere ; elles demandent si leur pere, qui paroit accablé de douleur, & qui se cache, seroit encore menacé ?

Oui mes enfans, son juge & son maitre & le notre
Va paroitre à l'instant, songez bien l'une & l'autre,
Que notre sort depend de lui.
Tombez à ses genoux, implorez son appui.

Dolmon paroit : toutes les trois tombent à ses pieds, en s'écriant : *Monseigneur!* Il leur demande si elles sont la famille de ce chasseur audacieux ? Helène demande grace. « La chasse étoit permise avant votre défense, dit-elle ». Elle avoue qu'il devoit se défendre avec moins de chaleur.

Dolmon étonné du ton & du langage d'Helene, soupçonne qu'elle est une femme bien née. Elle en convient ; il lui demande par quel sort elle est réduite à cette obscurité ?

Un malheur bien étrange & bien peu mérité.
Mais sous cet humble toit où je suis confinee,
J'avois trouvé la joie & la tranquilité ;
Et si j'avois flechi votre cœur irrite,
J'y serois encor fortunée.

Laissons ma colere, dit-il ; & parlons du malheur qui vous poursuit. Il est oublié, s'il vous touche, reprend-elle.

Le bonheur est partout, sa source est dans le cœur.
Ici dans une paix profonde,
Mon epoux, mes enfans, voilà pour moi le monde:
Soumis avec constance à son sort rigoureux,
Mon époux a trouvé des amis généreux;
Ils l'ont aidé. Le tems, le besoin, l'habitude
Ont façonné ses mains aux travaux les plus durs.
D'elever mes enfans, moi, j'ai fait mon étude.
De tendres soins, mêlés de peu d'inquiétude,
Un repos, un sommeil, un réveil doux & surs;
Ce sont là nos plaisirs dans cette solitude.
Il en est de plus vifs; mais non pas de plus purs.

Dolmon porte envie aux biens dont elle jouit. « Vous régnez sur des cœurs que vous avez formés; vous aimez vos enfans, ils vous aiment; & moi!... J'ai deux enfans; l'un est perdu pour moi, l'autre me désespere; j'ai bien des chagrins! Je les adoucirai en vous faisant du bien. Pensez-vous à marier vos filles »? Heléne lui dit que l'une est promise au fils d'un voisin, qui les aime; que son mari étoit allé chasser pour la nôce. « Et c'est moi qui trouble la fête; j'ai eu tort d'écouter ce jeune imprudent, que je devrois connoitre ». Il veut dotter Pauline & Lucette, leur tenir lieu de pere. Helène, les deux filles tombent à ses pieds. Dolmon les releve. « C'est trop, dit-il, pour de legers bienfaits ». Leur sensibilité lui arrache des larmes; il demande à voir l'époux d'Helène. « Mon époux! s'écrie-t'elle toute tremblante; non, jamais il

n'osera. = Qu'il vienne, soyez tranquille, qu'il vienne; je le veux». Helène rentre dans la maison. Pauline & Lucette restent avec Dolmon, pere, & le comblent de caresses. « Ah! dit-il,

Les jolis enfans! ... quelle joie! ...
Mais hélas! le ciel ne l'envoie
Qu'à ces pauvres gens là, qui n'ont pas d'autre bien.
Ah! je donnerois tout le mien....

Les jeunes filles croient qu'il s'ennuye avec elles; elles lui baisent les mains: il s'attendrit. Lucette, qui voit couler ses pleurs, veut les essuyer avec son tablier. Dolmon est étonné des sentimens qu'il éprouve à les entendre. Il ne peut se refuser à sa tendresse; il les embrasse. Silvain arrive en ce moment, & s'écrie:

Ciel que vois-je? mon pere embrasse mes enfans!

Il tombe aux pieds de Dolmon, qui lui dit tendrement: ah! malheureux! je suis la seule criminelle, dit Hélène. Quoi! c'est ta femme? Oui, c'est-elle, repond Silvain.

Punissez le pere & l'époux;
Pardonnez aux enfans à l'épouse fidèle;
Ils sont innocens.

Dolmon embrasse son fils, & lui pardonne. « Ce n'est pas tout, dit Silvain; j'ai pour amis ce jeune-homme & son pere, & je leur ai promis.... = Vous

n'avez rien promis, interrompt triftement Bazile; je n'y dois plus prétendre; qu'elle me plaigne, c'eft affez ». Silvain intercède pour Bazile. Dolmon fe rend.

Epitre à Boileau, par M. de Voltaire.

BOileau, fublime Auteur de quelques bons écrits,
Zoïle de Quinault, & flatteur de Louis;
Mais oracle du goût dans cet art difficile
Où s'égayoit Horace, où travailloit Virgile;
Dans la cour du palais je naquis ton voifin.
De ton fiecle brillant mes yeux ont vu la fin,
Siecle des grands talens, bien plus que de lumiere;
Dont Corneille en bronchant fçut ouvrir la carriere.
J'ai vu le jardinier de ta maifon d'Auteuil (*a*)
Qui chez toi, pour rimer, planta le chevrefeuil.
Chez ton neveu Dongeois je paffai mon enfance (*b*):
Bon bourgeois, qui fe crut un homme d'importance.
Je veux t'écrire un mot fur les fots ennemis
A l'hôtel Rambouillet contre toi réunis,
Qui vouloient, pour loyer de tes rimes finceres,
Couronné de lauriers, t'envoyer aux galeres.
Ces petits beaux efprits craignoient la vérité,
Et du fel de tes vers la piquante âcreté.
Louis avoit du goût, Louis aimoit la gloire:
Il vouloit que ta mufe affurât fa mémoire.
Satirique fameux, par ton Prince avoué,
Tu pus cenfurer tout, pourvu qu'il fût loué.
Bientôt les courtifans, en finges de leur maître,
Sçurent tes vers par cœur, & crurent s'y connoître.
On admiroit en toi jufqu'au ftyle un peu dur,
Dont tu defiguras le vainqueur de Namur;

(a) *La maifon étoit vilaine, ainfi que le jardin.*
(b) *Boileau dit quelque part*: M. Dongeois, mon illuftre neveu.

Et ſur l'amour de Dieu l'ennuyeuſe homélie
Qu'enfanta triſtement l'hyver de ton génie;
Et l'équivoque même, enfant plus ténébreux,
D'un pere ſans vigueur avorton malheureux.
Des muſes, dans ce tems, auprès du trône aſſiſes,
On aimoit les beautés, on paſſoit les ſotiſes.
Un tour d'un Ecoſſois chaſſé de ſon pays,
Vint changer tout en France, & gâter nos eſprits.
L'eſpoir trompeur & vain, l'avarice au teint blême,
Sous l'Abbé Terraſſon calculant ſon ſyſtême,
Répandoient à grands flots leurs papiers ſéducteurs,
Vuidoient nos coffres forts, & corrompoient nos mœurs.
Plus de goût, plus d'eſprit : la triſte arithmétique
Succéda dans Paris à ton Art poëtique.
Le Duc & le Prélat, le Guerrier, le Docteur,
Liſoient, pour tous écrits, des billets au porteur.
On paſſoit du Parnaſſe aux rivages du Gange,
Et le ſacré vallon fut la place du change.
Le ciel nous envoya dans ces tems corrompus
Le ſage & doux paſteur des brebis de Fréjus.
Econome ſenſé, renfermé dans lui-même,
Et qui n'affecta rien que le pouvoir ſuprême.
La France étoit bleſſée. Il laiſſa ce grand corps
Reprendre un nouveau ſang, raffermir ſes reſſorts;
Se rétablir ſoi-même, en vivant de régime.
Mais ſi Fleuri fut ſage, il n'eut rien de ſublime:
Il fut loin d'imiter la vertu des Colberts;
Il négligeoit les arts, il haïſſoit les vers.
(Pardon, ſi contre moi ton ombre s'en irrite!)
Mais il fut en ſecret jaloux de tout mérite.
Je l'ai vu refuſer, poliment inhumain,
Une place à Racine, à Crebillon du pain.
Tout empira depuis: deux partis fanatiques,
De la droite raiſon rivaux évangéliques,
Et des dons de l'eſprit dévots perſécuteurs,
S'acharnoient à l'envi ſur les pauvres Auteurs.
Du fauxbourg Saint Medard les dogues aboyerent,
Et les renards d'Ignace avec eux ſe gliſſerent.
J'ai vu ces factieux, ſemblables aux brigands,
Raſſemblés dans un lieu pour voler les paſſans,
Et combattant entr'eux pour diviſer leur proie,
De leur guerre inteſtine ils m'ont donné la joie.

J'ai vu l'un des partis de mon pays chassé,
Maudit comme les Juifs, & comme eux dispersé.
L'autre plus méprisé, tombant dans la poussiere
Avec G**, Er**, H** & S***.
Mais parmi ces faquins, l'un sur l'autre expirans,
Au milieu des billets exigés des mourans,
Dans cet amas confus d'opprobre & de misere,
Qui distingue mon siecle & fait son caractère,
Quels chants pourroient former les amans des neuf
sœurs ?
Sous un ciel orageux, dans ces tems destructeurs,
Des chantres de nos bois les voix sont étouffées.
Au siecle des Midas on ne voit point d'Orphées.
Tel, qui dans l'art d'écrire eût pu te défier,
Va compter dix pour cent chez Rabot le banquier;
De dépit & de honte il a rompu sa lyre.
Ce tems est, réponds-tu, très-bon pour la satyre.
Mais quoi! Puis-je en mes vers, aiguisant un bon
mot,
Affliger sans raison l'amour-propre d'un sot?
Des Cotins de mon tems poursuivre la racaille,
Et railler un C** dont tout Paris se raille?
Non: ma muse m'appelle à de plus hauts emplois.
A chanter la vertu j'ai consacré ma voix.
Vainqueur des préjugés que l'imbécille encense,
J'ose au persécuteur prêcher la tolérance.
Je dis au riche avare: assiste l'indigent.
Au ministre des loix: protege l'innocent.
Au docteur tonsuré: sois humble & charitable,
Et garde-toi surtout de damner ton semblable.
Malgré soixante hyvers, escortés de quinze ans,
Je fais au monde entier écouter mes accens.
Du fond de mes déserts, au malheureux propice,
Pour Sirven opprimé je demande justice;
Je l'obtiendrai sans doute; & cette même main
Qui ranima la veuve, & vengea l'orphelin,
Soutiendra jusqu'à bout la famille éplorée,
Qu'un vil juge a proscrite, & non déshonorée.
Ainsi je fais trembler, dans mes derniers momens,
Et les pédans jaloux & les petits tyrans.
J'ose agir sans rien craindre, ainsi que j'ose écrire.
Je fais le bien, que j'aime; & voila ma satyre.
Je vous ai confondus, vils calomniateurs,

Detestables cagots, infâmes délateurs :
Je vais mourir content. Le siecle qui doit naître,
De vos traits empestés me vengera peut-être.
Oui, déjà Saint Lambert, en bravant vos clameurs,
Sur ma tombe qui s'ouvre, a répandu des fleurs.
Aux sons harmonieux de son luth noble & tendre,
Mes mânes consolés chez les morts vont descendre.
Je t'y verrai, Boileau; tu m'y présenteras.
Chapelain, Scudèry, Perrin, Pradon, Coras,
N** & Jean Fr**, successeurs des Garasses,
De chansons couronnés, paîtront tous sur nos traces.
Minos entr'eux & moi va bientôt prononcer :
Des serpens d'Alecton nous les verrons fesser.
Mais je veux avec toi baiser dans l'Elisée
La main qui nous peignit l'épouse de Thésée.
J'embrasserai Quinault, en dusses-tu crever :
Et si ton goût severe a pu désapprouver
Du brillant Torquato le séduisant ouvrage,
Entre Homere & Virgile il aura mon hommage.
Tandis que j'ai vécu, l'on m'a vu hautement
Aux Badauts effarés dire mon sentiment.
Je veux le dire encor dans les royaumes sombres.
S'ils ont des préjugés, j'en guérirai les ombres.
A table avec Vendôme, & Chapelle, & Chaulieu,
M'enivrant du nectar qu'on boit en ce beau lieu,
Secondé de Ninon, dont je fus legataire,
J'adoucirai les traits de ton humeur austere.
Partons; dépêche toi, Curé de mon hameau,
Viens de ton eau bénite arroser mon tombeau.

Vie du célèbre Maréchal de Munnich, tirée du 3e. tome du Magazin pour l'histoire & la géographie, *Par M. Busching.* (*)

TAndis qu'on fouille dans les ténèbres de l'antiquité la plus reculée pour découvrir

---

(*) Ce volume a paru à Hambourg sur la fin de l'année derniere, & contient des recherches historiques très-intéressantes.

les actions des grands hommes qui l'ont honorée, pourquoi jetterions-nous un regard indifférent sur la vie de nos contemporains? Le Comte de Munnich, aussi grand par ses talens que par ses malheurs, mérite une place distinguée parmi les hommes qui ont illustré ce siecle, ainsi qu'on va le voir par le recit abbrégé de son élevation & de ses infortunes.

Burchard - Christophe de Munnich étoit né le 9 Mai (*V. S.*) 1673, au château de Neu-Huntorff au comté d'Oldenbourg, d'Antoine Gonthier de Munnich, Lieutenant-Général au service de Dannemarck, qui présida à son éducation, & l'envoya à l'âge de 16 ans en France, pour s'y perfectionner dans le genie, pour lequel il avoit les plus heureuses dispositions & un goût décidé. Ses progrès dans cette science furent si rapides, qu'au bout d'un an il fut employé dans l'armée que le Maréchal de Villeroy alloit commander en Allemagne; mais ayant de la repugnance à faire l'essai de ses talens contre sa patrie, il préféra le service des troupes de Darmstadt qui étoient réunies à celles de l'Empire: en 1705, le Landgrave de Hesse-Cassel lui donna l'emploi de Major des Gardes-à-pied, & en cette qualité il servit dans l'armée alliée sous le Prince Eugêne & Malborough. Après la bataille de Malplaquet, il obtint le grade de Lieutenant-Colonel. Il se trouva à la journée de Denain, où, après avoir été dangereusement blessé, il fut fait prisonnier par les François. Ayant été échangé, il eut l'année suivante un régiment, qu'il commanda

jusqu'en 1716, qu'il passa en Pologne, où les troubles qui agitoient cette république, offroient un nouveau théâtre à sa gloire. Auguste II. qui regnoit alors, l'honora de la plus grande confiance, & le fit Inspecteur-Général des troupes; il eut le commandement des trois bataillons des Gardes de la couronne, qu'il venoit de former. La faveur dont il jouissoit excita la jalousie du Comte de Flemming, qui avoit déjà trouvé le moyen d'éloigner les Comtes de Schalembourg, de Seckendorff, de Schmettau, le Général de Seissan, & le Maréchal de Saxe. Le Comte de Munnich ne tarda pas à s'en ressentir; mais il prevint les effets d'une disgrace prochaine, en passant au service de Charles XII. Ce Héros ayant été tué en 1718, il accepta les offres de Pierre I., qui lui promettoit la place d'Inspecteur Général du genie & la grade de Lieutenant-Général. Il se rendit à Pétersbourg en 1721. Quoiqu'âgé de 37 ans, le Comte de Munnich paroissoit si jeune, que le Czar, pour ne pas faire murmurer les anciens Officiers qui avoient bien mérité de leur Prince & de la patrie, fut obligé d'éluder ses promesses, le comblant d'ailleurs des plus grandes marques de faveur; il l'employa dans les affaires les plus importantes, & fut si charmé des vastes connoissances qu'il trouva en lui pour les fortifications & la marine, qu'au bout de quelques mois il le nomma Lieutenant-Général, mais à condition qu'il feroit pendant une année le service de Major-Général. En conséquence le brevet qui lui fut expédié alors, ne fut daté que de l'année suivante, c'est-à-dire, du 22 Mai 1722.

Sous le regne si court de Catherine I. & de Pierre II. il fut décoré du cordon de l'ordre de St. Alexandre Newski, & élevé à la dignité de Général en chef & de Comte. Cette grande faveur excita aussi la jalousie du Comte d'Ostermann Vice-Chancelier de Russie, qui sous le regne suivant se ligua avec Biren & le Comte de Lowenwolde, pour perdre ce rival de leur autorité; mais les services importans qu'il rendit à l'Impératrice Anne, l'éleverent au dessus de la cabale de ces ennemis dangereux. Son expédition en Pologne en 1734, la prise de Dantzic, sa conduite dans la guerre contre les Turcs, & surtout sa campagne de 1738, sembloient le mettre à l'abri de toute disgrace; mais son ambition accrue par ses succès & par ses grandes dignités, l'engagea, après la mort de l'Impératrice Anne, à se liguer avec la Princesse Anne contre le Duc de Courlande, regent de l'Empire, dont il espéroit d'avoir la place, en déterminant cette Princesse à se charger elle même de la regence. Il ne réussit pas; & même il ne put obtenir la place de Généralissime qui fut donnée au Prince Antoine Ulric, son époux. Le Comte de Munnich, à la tête du ministere, se voyant continuellement exposé aux traits de ses ennemis, qui avoient formé une puissante ligue, demanda sa retraite en 1741, & l'obtint contre son attente. Il étoit sur le point de quitter la Russie, lorsque la fameuse révolution qui mit la Princesse Elizabeth sur le trône, ouvrit le théâtre de ses infortunes, dans lesquelles il parut tout aumoins aussi grand qu'au milieu de ses prospérités. Arrêté, chargé de

chaines comme le plus vil criminel, il fut accusé dans le manifeste même que cette Impératrice repandit au commencement de son regne, d'avoir fait passer le sceptre en des mains étrangeres, au mépris du testament de l'Impératrice Catherine, & pendant son ministere, d'avoir trahi les intérêts de l'Empire, & fut condamné à être écartelé : il parut sur l'échaffaud, accompagné des autres prisonniers d'état complices, avec ce courage & cette grandeur d'ame qui n'abbandonnent jamais l'homme vraiement grand. On lui annonça sur ce théâtre d'horreur, que sa peine étoit commuée en un exil en Siberie, dans la petite ville de Pelim. Dans cette affreuse solitude, que son épouse partagea avec son aumônier pendant 20 années qu'à duré sa captivité, il vivoit en philosophe chrétien, lorsqu'en 1762 Pierre III. le rappella à la cour, & le rétablit dans la faveur & dans toutes ses dignités. Catherine II. ajouta à ce que l'Empereur son époux venoit de faire pour cet illustre infortuné, le grade de Maréchal avec toutes les prérogatives attachées à l'ancienneté de ses services. Son zèle & sa reconnoissance sembloient lui donner des forces pour acquitter ces nouveaux bienfaits : quoiqu'accablé par le poids de l'âge & des infirmités, il visitoit les places de l'Empire pour diriger les travaux des fortifications ; mais en 1767 sentant ses forces l'abandonner, il demanda sa retraite, à laquelle il ne survecut que quelques mois : il finit le songe de la vie le 16 8bre. de la même année, (*V. S.*) dans sa 85e. année.

Suite des Recherches & des observations sur l'établissement des prix de musique chez les anciens, & sur le concours à ces prix &c.

DANS la célébration des jeux pythiques, le concours au prix de musique étoit non seulement d'usage, mais il etoit encore de l'essence de ces jeux. Strabon & Pausanias disent que dans les premieres années de l'institution de cette solemnité, les jeux pythiques ne consistoient que dans des assauts de musique, à la suite desquels les Juges couronnoient celui d'entre les concurrens qui avoit le plus dignement chanté la gloire, les exploits & les attributs d'Apollon pythique, ou vainqueur du serpent python. C'etoit, disent les mêmes Ecrivains, à cause de cette célèbre victoire, que les assauts de musique étoient d'une nécessité indispensable dans ces jeux, quels que fussent les changemens qu'on y fit dans la suite. Déjà, dès la seconde fois que ces jeux furent célébrés, les Amphyctions ordonnerent, sous la direction d'Euriloque, qu'il y eut des combats de gymnastique, & qu'on y décernât des couronnes au vainqueur. Toutefois ces changemens ne nuisirent, en aucune maniere, au concours au prix de musique, quelle que fut le différence qu'on eut introduite dans la maniere de disputer cette couronne. Suivant l'institution, le Poëte étoit obligé de chanter lui-même son poëme, & de s'accompagner de la guittarre ou de la lyre. Hésiode, quoiqu'il fut sans contredit le plus illustre Poëte

Poëte de son siecle, fut exclus du concours, parcequ'il ignoroit l'art de s'accompagner de la lyre, & on lui préféra un Poëte médiocre Eleuther, qui remporta le prix, parcequ'il sçavoit chanter & s'accompagner de la guittarre. Quelque tems après, la musique fut separée de la poesie, puisque des joueurs d'instrumens, qui n'étoient point poëtes, furent admis au concours : Echembrote, Arcadien, y joua de la flute avec tant de succès qu'il remporta le prix, & consacra, en mémoire de son triomphe, un trépied d'airain dans le temple d'Hercule Thébain. Erchembrote ne dut sa victoire qu'à la supériorité de ses talens ; car le son de la flute, telle dumoins qu'elle étoit dans ce tems, étant triste, lugubre, & convenant infiniment mieux aux chants funèbres qu'à de simples rejouissances, cet instrument ne tarda point à être exclus des jeux pythiques ; & l'on n'y admit plus que la lyre, la harpe & la guittarre. Dès la huitième fois que les jeux pythiques furent célébrés, les joueurs d'instrumens furent seuls, & exclusivement aux Poëtes, admis au concours ; & le premier vainqueur dans ce genre de combat fut Agélas de Tegée. Pausanias a inséré dans ses ouvrages une liste fort peu nombreuse des Musiciens couronnés aux jeux pythiques; le premier de ces vainqueurs se nommoit, dit-il, Chrysotemis, originaire de Créte, dont le fils Phylamon & le petit fils Themyris obtinrent dans la suite également le prix. Cephalon & Sokadus remporterent ensuite la victoire ; Terpandre fut couronné quatre fois : Ariston & Pytocrite triomphe-

rent six fois par les sons enchanteurs qu'ils tiroient de la guittarre : Midas d'Agrigente, excellent Fluteur, jouoit si supérieurement de la flute, que malgré l'exclusion donnée à cet instrument, il fut admis au concours, lors de la 24e. ou 25e. pythiade; il remporta le prix, & Pindare l'immortalisa par la sublimité de l'ode qu'il composa en son honneur. Les combats de musique étoient encore en usage dans la célébration des jeux néméens, ainsi que Plutarque l'assure dans sa vie de Philopœmen; & l'on se ressouvient encore des noms de plusieurs Musiciens couronnés : Olympicus, élève du célêbre & trop audacieux Marsyas, tiroit les sons les plus harmonieux de sa flute, & il remporta le prix sur tous ses concurrens; Orphée, fils d'Ocagre, mérita d'être couronné par son talent sur la guittarre; Linus fut couronné aussi par la beauté de son chant, & Eumolpe par ses graces, son intelligence & la douceur avec lesquelles il accompagna de ses chants les sons de la flute; Olympus partagea le prix accordé à cet habile Musicien.

A l'égard des jeux isthmiques, il est incontestable que la musique entre pour beaucoup dans le plan de leur institution : on sçait, & nous l'avons déjà observé, que Néron se mit plus d'une fois au nombre des concurrens : on lit dans une lettre de l'Empereur Julien aux Argiens, que les habitans de Corinthe remirent une somme considérable aux Juges pour la célébration de ces jeux, & pour les prix qu'il y auroit à accorder aux vainqueurs, soit pour la musique, soit dans la gymnastique.

Platon dans ses *Loix*, & Philon (*Legat. ad Caï*) attestent le même fait. Il est également prouvé que ces institutions se conserverent dans les colonies qui sortirent de Delphes, de Nemée & de Corinthe. Les anciens font mention de la célébration de pareils jeux à Alexandrie, à Antioche, à Athènes, sur le mont Olympe, à Olynthe, à Smyrne, à Tralles, à Tarse, à Tyr, à Actium, à Ancyre, à Emise, à Hierapolis, à Carthage, à Magnesie, à Mégare, à Perinthe, à Philippopolis, à Sicyone, à Thessalonique, à Syracuse &c. Il est bon d'observer encore qu'à Athènes les combats de musique faisoient le principal ornement des Panathenæes : Periclés en fut le fondateur, & lorsqu'il fut élu Athlothete, il regla tout ce qui concernoit les assauts de musique & la manière dont les Musiciens devoient jouer de la flute, pincer la harpe & la guittarre. Ces assauts se faisoient dans *l'Odeum*, & les sujets ordinaires des chants étoient les éloges d'Harmodius & d'Aristogiton, ou ceux de Trasibule. Phrynis, joueur de harpe, fut le premier qui fut couronné dans ces jeux. Les mêmes combats de musique furent institués à Lacédémone ; cette sage république, qui seule entre tous les gouvernemens de la Grèce, se servit de la musique pour encourager les guerriers, ordonna que les Musiciens dispuferoient d'habileté dans les fêtes Carnéénnes. Terpandre de Lesbos que les Lacédemoniens divisés & animés les uns contre les autres, avoient fait venir, par ordre d'Apollon, pour appaiser cette division intestine, fut le premier qui rempor-

ta le prix aux fêtes Carnéennes. Thimothée le Milésien voulut dans la suite prétendre à la même couronne; mais aulieu de prix, il reçut un affront qui le pénétra de douleur; en effet, à peine Timothée se fut présenté, qu'un Ephore lui envoya un couteau, avec ordre de couper les cordes de sa lyre, à l'exception de sept: les sons que Timothée tira de cet instrument, parurent si contraires à la gravité nationale, on les regarda comme tellement effeminés, que le sénat, sans vouloir entendre plus longtems Timothée, le fit chasser de la ville. Le Musicien Phrynis avoit essuyé déja le même traitement, & son exemple eut du éclairer Timothée. L'Ephore Ekprepés avoit publiquement coupé deux cordes de la lyre de Phrynis, parceque ne devant y en avoir que sept, les Spartiates regardoient comme une innovation très-dangereuse pour les mœurs toute augmentation de cordes, soit de guittarre, soit de lyre; combien donc Timothée dut-il paroître coupable, lui qui en avoit ajouté quatre? Terpandre lui-même qui jouissoit à Sparte de la plus haute considération, fut rigoureusement interrogé par les Ephores, & obligé de se justifier, pour avoir porté le nombre des cordes de la lyre, qui n'étoit que de quatre, jusqu'à celui de sept. Les mêmes combats de musique étoient institués à Argos pendant les fêtes héroennes, ainsi qu'à Epidaure pendant les fêtes célébrées en l'honneur d'Esculape; en un mot, il n'y avoit guére de ville dans la Grèce & dans les isles voisines où le gouvernement ne proposât des prix aux virtuoses,

(Le reste à l'ordinaire prochain.)

Lettre à Mrs. les Imprimeurs du Dictionnaire de Trevoux.

Paris, 27 Mars. 1770.

MESSIEURS,

DÈs le tems de votre derniere édition du Dictionnaire de Trevoux, en 1752, vous aviez déjà eu quelques notions du Supplément auquel je travaille depuis le moment que parut l'édition de 1732.

Ce Supplément vous devint connu de plus en plus, soit par les Journaux de Trevoux, soit par le compte que vous en rendit M. Berthelin votre Editeur (*); soit par quelques lettres qui furent publiées, & surtout enfin par les *Observations pour la perfection de ce Dictionnaire*, inserées dans le Journal du *Conservateur*, Décembre 1757, & Janvier 1758. (**)

Alors, c'est-à-dire en 1757, le nombre de mes additions & remarques montoit à 4 ou 5 mille articles.

Depuis cette epoque je n'ai point discontinué d'avoir à cœur le dégré de perfection

* La lettre à ce sujet fut imprimée.

**Ces observations furent faites à l'occasion d'un mémoire de M. de la Condamine, de l'acad. des sç., imprime dans le *Mercure* d'Août 1751. tendant à perfectionner les Dictionnaires de *Trévoux* & de *Morery*.

dont est susceptible cet immense Dictionnaire. C'est un succès bien éloigné encore d'être complet ; mais vers lequel on espère de vous voir toujours avancer à grands pas, toutes les fois que l'occasion vous en sera offerte.

Depuis l'époque, dis-je, de 1757, ma collection s'est accrue d'environ 2000 articles ; ensorte que présentement ce recueil contient en totalité, 6 à 7 mille mots, omis, ou nouveaux, ou corrections, destinées pour la plus prochaine édition de ce célèbre ouvrage.

L'opinion publique, Messieurs, est que vous la préparés actuellement. Votre objet & votre empressement pour perfectionner ce monument de notre littérature, pour donner aux amateurs la satisfaction qu'ils ont droit d'attendre d'une compagnie telle que la votre, & pour le progrès des lettres, sont également connus & applaudis de tous les Sçavans.

Quant à moi, mon zele & mon dessein, après plus de 35 ans de recherches & de découvertes, ne seroient cependant pas remplis, & l'on auroit à me reprocher, (vous-mêmes, Messieurs, les premiers sans doute) 1°. si dans la circonstance présente je vous laissois perdre le souvenir de l'existence actuelle du recueil ou supplément que je vous propose tout de nouveau ; & 2°. si je ne vous donnois pas l'avis, qu'aujourd'hui encore, comme ci-devant, je suis dans la disposition d'en traiter avec vous suivant vos désirs, & conformement aux vœux de tous ceux qui,

touchés de l'amour des lettres, ont les yeux ouverts sur cet objet de vos entreprises & de mes soins.

Permettez, Messieurs, pour suppléer en partie à tout ce que je ne dis point ici, & que peut-être je devrois dire, que je vous exhorte à lire les *Observations* indiquées ci-dessus dans le *Conservateur*. (*) Je vous fais cette invitation avec d'autant plus de confiance, qu'elles ont principalement en vue votre avantage & votre utilité particuliere; c'est-à-dire, le plus prompt progrès possible du Dictionnaire en question, ouvrage qui, par son titre de *Dictionnaire Universel*, par son plan, & surtout par son éxécution dans toute la suite des siecles, & tant que la langue françoise, les sciences & les arts subsisteront, doit continuer de faire honneur à notre nation, & conséquemment devenir de plus en plus pour vous une source inépuisable de débit, objet essentiel de votre commerce.

Je suis &c.

JAMEZ.

(*P. S.*) J'ajoute, Messieurs, un mot d'observation : on peut poser pour principe sans doute, 1°. qu'il n'est aucun homme de lettres qui n'éprouve plus de mortification pour l'omission d'un mot dans un Dictionaire quelconque, que sa curiosité n'a de satisfaction de tous ceux qui s'y trouvent. 2°. Qu'un Dic-

(*) Je suis prêt, s'il le faut, de donner une nouvelle édition de ces observations pour restituer les deux lacunes que les circonstances d'alors exigerent du Censeur, &c.

tionnaire de langue, surtout tel que le *Trevoux*, est un ouvrage permanent, dont le succès ne sera jamais passager; il est indépendant par sa nature des variations du goût & des vicissitudes de la mode, auxquelles toute autre espece de littérature est assujettie. 3°. Que ces réflexions ne peuvent jamais être regardées par qui que ce soit comme des idées outrées d'un enthousiaste; car enfin, que ne donneroient pas, par exemple, nos universités, notre college-royal & nos trois académies pour avoir un *Dictionnaire Universel* de nos anciens Druides & des Massagètes plus anciens encore? 4°. Deux autres vérités incontestables, c'est 1°. que la quantité des articles, d'additions, de corrections, &c., ne doit jamais vous effrayer, puisque quelque nombreuses qu'elles puissent se présenter, lors de chacune des éditions ultérieures, elles ne formeront jamais le quart des volumes du Dictionnaire des Chinois, qui est, dit-on, de 80 vol. in-f°. grand papier. 2°. C'est que dans notre littérature françoise, soit ancienne, soit moderne ou du moyen âge, il n'est presque pas un volume qui ne puisse fournir à tout lecteur attentif matiere d'additions ou de corrections indispensables au Dictionnaire dont il est question, quoiqu'il soit incontestablement le plus complet que nous ayons.

Ces points de fait, Messieurs, doivent exciter l'émulation la plus persévérante. Dans cette entreprise on n'approchera du but qu'à pas toujours trop lents.

NOUVELLES LITTERAIRES.

FRANCE.

JOurnal de musique historique théorique & pratique sur la musique ancienne & moderne, les Musiciens & les instrumens de tous les tems & de tous les peuples, 1er. vol. JANVIER 1770. A Paris, chez Vallat-la-Chapelle, & au bureau du Journal de musique, rue Montmartre, près la rue Ticquetonne. La musique est un art assez recommandable par lui même, pour mériter d'avoir un Journal particulier : il y avoit longtems que M. Morel de Lescer, Me. de musique à Charleville, en avoit conçu le plan, tel qu'il est exécuté aujourd'hui ; il nous l'avoit communiqué, & nous pouvons dire qu'il étoit encore beaucoup plus étendu que celui qui vient de paroitre. Une longue & cruelle maladie en empêcha alors l'exécution, & lorsque la santé a permis à ce Musicien de solliciter la permission du gouvernement de faire paroitre son Journal, le privilège en étoit accordé à celui que nous annonçons; mais il nous semble que, pour la plus grande perfection de cet ouvrage, il seroit très-nécessaire qu'on adoptât les vues de M. Morel, & qu'on embrassât les grands objets qui devoient faire le fond de son Journal. Aureste, on trouve dans celui que nous avons sous nos yeux, une introduction, un tableau figuré de toute la musique & de ses branches, des recherches

historiques, un extrait des loix de Platon, des anecdotes relatives à l'art & aux artistes, un essai sur les modes grecs, une description de la nouvelle salle d'opéra à Paris, un extrait du *Tableau parlant*, comédie parade en musique, dont nous avons rendu compte, des détails sur le concert spirituel. &c. &c. Ce volume, qui nous a paru très-varié, est terminé par quelques airs gravés avec leur accompagnement. Ce Journal paroit tous les mois, & coute 15 liv. pour Paris, & 19 liv. 4 sols pour la province, franc de port.

Traité des bois & des différentes manieres de les semer, planter, cultiver, exploiter, transporter & conserver. 2 vol. in-12. A Paris, chez Hochereau. 1769. La rareté du bois qui n'est que trop sensible dans la plûpart des provinces de France; l'indispensable utilité de cette production, sans laquelle il n'est pas possible de former des charpentes, de construire des moulins, ces industrieuses usines qui multiplient les bras en restreignant les dépenses, ces vaisseaux qui sont l'ame & la défense du commerce; la nécessité du bois d'autant plus important en France que n'y ayant dans ce royaume ni houille ni tourbe qui puissent garantir des rigueurs de l'hyver, ni servir à la préparation des alimens; n'y ayant non plus que le bois au moyen duquel on puisse parvenir à exploiter ces mines, les verreries & les autres manufactures qui offrent au commerce & à l'agrément de si grands avantages; enfin le peu de soin que l'on a de le cultiver & de menager avec économie cette production, la négli-

gence des propriétaires des bois, la prodigalité mal entendue & ruineuse de la plûpart de ces propriétaires, n'ont montré que trop évidemment à M. Massé, Avocat en parlement, Auteur de ce traité, les dangers inévitables qu'entreneroient en peu d'années, si l'on ne se hatoit d'y remédier, la rareté actuelle du bois & le dépérissement des forêts. Le desir d'éclairer ses concitoyens sur cet objet intéressant l'engagea, il y a quelques années, à publier un traité des réglemens relatifs à l'exploitation des forêts, qu'il fit paroitre sous le titre de *Dictionnaire portatif des eaux & forêts*. Le succès de ce Dictionnaire & une foule d'observations utiles & d'instructions lumineuses qui n'avoient pu y être insérées, ont déterminé M. Massé à présenter dans ce nouveau traité, tout ce qui a été écrit de plus utile, & tout ce qui restoit à dire au sujet du rétablissement & de l'augmentation des bois.

Traité historique, dogmatique & pratique des indulgences & du jubilé, où l'on resout les principales difficultés qui regardent cette matiere, pour servir de supplément aux conférences d'Angers. Par M. Collet, Prêtre de la congrégation de la mission, Docteur en théologie. Derniere édition, revue & augmentée. 2 vol. in-12. A Paris, chez N. M. Tilliard, & chez J. Th. Hérissant, fils. 1670. Cet ouvrage, qui est comme un commentaire de ce que l'Auteur avoit déjà écrit sur ces matieres dans le 12me. volume de sa grande théologie, est divisé en deux parties; la premiere a pour objet les indulgences en général;

la 2me. traite du jubilé. Il n'entre point dans les questions purement scholastiques; il se borne au dogme & à la pratique. Dans le 1er. volume, on trouve la définition, la division & les effets des indulgences, le pouvoir qu'à l'église de les accorder; l'Auteur y traite du trésor de l'église, de la valeur des indulgences & de leur usage; de ceux qui peuvent gagner les indulgences & des fidèles morts en grace; des autels privilégiés; des différens ordres des personnes auxquelles les indulgences sont accordées; enfin, des abus occasionnés par les indulgences. Il est question dans le 2me. volume, du nom, de la nature & des différentes especes de jubilé, de l'institution, des différentes formes & des cérémonies du jubilé de l'année sainte, de la publication du jubilé hors de Rome, de ceux qui peuvent le gagner, & des bonnes œuvres qu'il faut faire pour le gagner; des privilèges du jubilé &c.

Traité des lésions de la tête par contre-coup & des conséquences pratiques. Par M. Dupré de Lisle, Docteur en médecine. A Paris, chez J. P. Costard. 1770. On n'avoit pas encore essayé de faire beaucoup de recherches sur l'objet de ce traité; M. D. L. y explique ce qu'on entend par contrecoup; il définit ce mot, & en suit les différences; il en démontre la possibilité, remonte aux causes qui peuvent produire les contrecoups, indique les symptômes qui les accompagnent, & les signes qui les caractérisent; il fait sentir les raisons qui les font distinguer des signes équivoques ou douteux; de là il passe au prognostic, ou cette indication, par laquelle on s'assure de ce-

qu'on doit attendre des blessures par contre-coup, & finit par les moyens curatifs, auxquels il ajoute des observations curieuses & importantes.

Essai sur une amitié patriotique, où l'on propose des moyens infaillibles pour rendre les hommes plus vertueux & meilleurs citoyens, in 12. A Londres, & se trouve à Paris, chez le même Libraire. 1770. L'amitié que l'Auteur désire inspirer à tous les cœurs, c'est la loi d'aimer ses concitoyens en faveur de la patrie : on ne remplira les devoirs que cette amitié impose, qu'autant qu'on fera pour le citoyen & pour l'état, ce que l'ami doit faire pour son ami. Le premier moyen qu'il propose pour inspirer aux hommes le désir de s'aimer mutuellement pour mieux servir la patrie, c'est l'honneur, c'est-à-dire, la crainte du blâme pour le peuple, la force de l'exemple pour les citoyens vertueux. L'amitié civile sera donc la loi imposée à tous, de porter des secours partout où il est des besoins, de rappeller aux devoirs, de ranimer par des exemples le patriotisme qui s'éteint dans les cœurs mols & abbatus. L'Auteur traite de l'éducation, rélativement à cette amitié patriotique, des avantages qui résulteroient de l'éducation rélative à l'état que l'on embrasse, de cette éducation rélativement aux mœurs, &c. On ne sçauroit trop louer les intentions de l'Auteur, ni trop désirer que son ouvrage opère les meilleurs & les plus prompts effets.

La mort d'Adam, Tragédie en trois actes & en vers, imitée de l'allemand de M. Klopf-

tock. Par M. ***. A Paris, chez la veuve Duchesne. 1770. Dans une lettre de l'Auteur, qui est à la tête de cette tragédie, il rend compte des motifs qui l'ont engagé à imiter la pièce allemande : il y a été excité par la traduction qu'en donna M. l'Abbé Arnauld, en 1762, & qui fut accueillie comme tous les ouvrages de cet éloquent Ecrivain. C'est après avoir medité ces réflexions & le plan de M. Klopstock, qu'il forma la résolution d'imiter ce chef-d'œuvre. Nous nous proposons de faire connoitre cet ouvrage.

Observations chirurgicales sur les maladies de l'urèthre, traitées suivant la métho le de M. Daran, Ecuyer, Chirurgien ordinaire du Roi, servant par quartier, & Maitre en chirurgie de Paris. in-12. A Paris, chez Vincent : cinquieme édition, augmentée de nouvelles observations & de remarques particulieres. L'Ouvrage du célèbre M. Daran est trop connu pour que nous nous arrêtions à l'analyser. Ce grand artiste revient actuellement d'Angleterre, où il a fait les cures les plus heureuses. Plus de 40 ans d'une expérience continue & suivie d'observations, ont rendu son remède immanquable par l'application qu'il en fait, & qu'il a montré à en faire : aussi n'est-il pas de médecin connu qui n'ait attesté l'efficacité de sa méthode. A peine ses observations furent-elles traduites en anglois, que plusieurs malades implorerent ses secours ; il ne put refuser de se transporter à Londres; il y a fait depuis d'autres voyages, toujours avec le plus grand succès. Pour avoir une idée de sa méthode, il faut lire son ouvrage.

Irza & Marsi, poema in due canti, o sia l'isola maravigliosa &c. C'est-à-dire, *Irsa & Marsis, poëme en deux chants, ou l'isle merveilleuse ; traduit du françois* (de M. Dorat) *& dédié au même par M. Tagliazucchi.* A Paris, chez Delalain & chez Molini. 1770. M. Tagliazucchi, Gentilhomme Modenois, a hérité de ses peres des talens les plus rares de la poësie & de l'éloquence : personne n'étoit plus en état que lui de faire connoitre à sa patrie le poëme d'*Irsa & Marsis*, & les graces de son auteur. Cette traduction, (nous nous servons du jugement qu'en a porté M. de Floncel, Censeur royal, dans son approbation) en conservant, pour ainsi dire, magiquement tous les vers de l'original, non-seulement plaira à ceux qui entendent le françois, & qui pourront confronter les endroits les plus difficiles, mais encore fera connoitre à tous les auteurs italiens un poëme qui mérite d'être connu de toutes les nations.

L'incendie. Poëme suivi d'une épitre à M. Lemierre sur son poëme de la peinture. Par M. l'Abbé de Malespine. A Paris, chez Laurent Prault. 1770. Une poësie noble & remplie de chaleur, une versification harmonieuse, une expression vive & énergique, un style pur, élégant & clair, caractérisent ces deux ouvrages. L'incendie surtout est un tableau frappant des effets heureux & funestes de cet élément incompréhensible, qui détruit & vivifie tout. C'est sous ce double aspect que l'envisage & le peint M. l'Abbé de Malespine.

Les fastes de la Pologne & de la Russie, 2

vol. in-8°. A Paris, chez J. F. Costard, 1770. C'est l'histoire de ces deux empires, dégagée des fables dont leur origine se trouve enveloppée. Le caractère de ces deux nations, leurs mœurs, c'est ce que par des faits isolés ou rapprochés seulement par une chaine imperceptible, l'Auteur a cherché à constater. Après des remarques préliminaires sur la situation, sur les états, sur le commerce, les loix, la religion de chacun de ces empires, on trouve des tables chronologiques de ses Souverains, Ministres, guerriers, sçavans illustres, &c. Ces tables sont suivies des fastes ou anecdotes, année par année, de tout ce qui s'est passé d'intéressant depuis l'origine jusqu'à nos jours.

Le même libraire vient de publier *Les fastes de la Grande-Bretagne, contenant tout ce qui s'est passé d'intéressant dans les trois royaumes d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, depuis la fondation de la monarchie, jusqu'à la paix de 1763.* 2 vol. in-8°. C'est, comme les deux ouvrages précédens, un précis qui remontant à l'origine de la nation, en parcourt rapidement tous les régnes, & ne laisse rien à désirer touchant les loix, les mœurs & les usages; qui faisant voir le point de médiocrité d'où la nation est partie, développe les causes de son accroissement & de sa grandeur. L'Auteur les trouve dans le caractère national, qu'il constate par des faits particuliers & isolés.

Quel fut l'état des personnes en France, sous la premiere & seconde race de nos Rois? Ouvrage couronné par l'académie Royale des

inſcriptions & belles-lettres en 1768, où l'on eſſaye d'éclaircir, d'après les ſeuls monumens des tems, les queſtions les plus intéreſſantes de nos antiquités ſur la condition, les droits & les engagemens reſpectifs des hommes nés libres, des affranchis, des ſerfs, des colons, des liges, des fiſcalins, des hommes du Roi & de l'égliſe; ſur le clergé, la nobleſſe, le tiers-état; ſur les bénéfices militaires, le vaſſelage, les fiefs, les ſeigneuries & juſtices privées & le gouvernement féodal. Par M. l'Abbé de Gourcy, de la ſociété Royale des ſciences & belles-lettres de Nancy, in-12. A Paris, chez Deſaint. 1769. Cet ouvrage mérite une attention particulière. L'académie, après avoir fouillé dans les antiquités égyptiennes, grecques & romaines, ſe rapproche de notre tems, & donne à ſes recherches & à celles des Athlètes qu'elle excite, un nouveau degré d'utilité. Si les premiers ſiecles de notre hiſtoire ſont arides, ce n'eſt pas faute de monumens; mais c'eſt parcequ'ils n'ont pas été fouillés aſſez ſoigneuſement. M. L. D. G. qui avoit obtenu le prix de l'académie, en cherchant dans les loix de Lycurgue les cauſes de la grandeur de Lacédemone & celles de ſa décadence, a ſaiſi l'occaſion de mettre à profit ſon érudition & ſes talens en faveur de notre hiſtoire, & ſon zèle a obtenu la la récompenſe qu'il méritoit. Nous reviendrons ſur cet ouvrage.

Mémoire pour un Nègre qui réclame ſa liberté. Par M. Hardion de Penſey, Avocat. C'eſt une des plus belles cauſes qui ayent été plaidées en faveur de l'humanité, & nous pou-

vons dire qui ayent été mieux défendues. Le nommé Roc, Nègre, né dans l'isle de Caienne, de parens affranchis, originaires de Guinée, jettant un jour ses filets à une lieue du rivage, est enlevé par un Capitaine Espagnol, qui le conduit à la Louisiane, & le vend à un François : pendant huit ans, il réclame en vain sa liberté. Mr. Poupel, son dernier maitre, le mène avec lui dans un voyage qu'il fait en France. M. Poupel n'a rempli qu'une des formalités que la loi prescrit aux maitres, à l'effet de conserver leurs esclaves en France, la déclaration au greffe de l'amirauté de la Rochelle. L'esclave a interjetté appel de cette déclaration. Son défenseur demande au nom de cet esclave, que la justice répare l'ouvrage de la force, » qu'elle le fasse jouir d'une liberté dont la violence a bien pu suspendre l'exercice ; mais qu'il n'est pas au pouvoir des hommes de lui ravir. Il est né libre, & il en offre la preuve ; il est en France, & il en réclame la franchise. Voilà ses moyens ; ils sont débattus avec une éloquence digne du sujet ; les droits de la liberté, la belle prérogative de la France, qui ne souffre point d'esclaves, le défaut d'enrégistrement de l'édit de 1716, qui déroge à ce privilège, la sagesse des parlemens à cet égard, l'infamie des loix romaines au sujet de l'esclavage, les réclamations odieuses des commerçans contre la liberté des nègres, sont mis dans le plus beau jour. Le tout est précédé de réflexions très-belles sur l'histoire de l'esclavage. Le mémoire de M. Hardion a été couronné du succès. Le Nègre a été déclaré libre par le jugement qui est intervenu.

Le Veridique, ou *Mémoire de M. de Fillerville. Histoire véritable par un Menteur*. 2 vol. in-12. prix 3 liv. à Amsterdam, chez Changuion, & se trouve à Paris, chez Le Jai. 1769. Il y a dans ces mémoires, de la gaieté, des graces, des caractères ingénieusement dessinés, intéressans par leur extrême ridicule, mais beaucoup moins que l'acteur principal ne l'est par sa candeur. Sa philosophie est enjouée, il a l'art d'égayer les leçons les plus sérieuses de la sagesse & l'austérité des maximes qu'il mêle à ses recits. L'attachement invariable de M. de Fillerville à la vérité a causé toutes ses disgraces, a fait tous ses malheurs, & il n'en est pas moins l'ennemi déclaré de toute apparence d'imposture. Malgré les défauts essentiels qu'on peut reprocher à cet ouvrage, on le lit cependant avec quelque intérêt.

Divertissement fait pour être exécuté au concert que l'on donne en faveur de l'école gratuite de dessin. Ce concert fut donné le mercredi 14 Mars, dans la galerie de la Reine au château des Thuileries, à l'invitation de M. Gaviniez. La protection particulière que le gouvernement & le Magistrat célèbre à qui la librairie de France & la police de la capitale sont confiées, accordent à l'établissement de cette école; les fruits que les arts commencent à en recueillir, par les leçons des maitres & les conseils de M. Bachelier, Peintre du Roi, qui en est l'ame, ont attiré à ce concert une assemblée très-nombreuse & bien choisie. Il fut exécuté par les musiciens les plus connus.

L'académie royale des inscriptions & bel-

les-lettres tint, le 24 du mois dernier son assemblée publique d'après pâques. Mr. le Beau, Secrétaire perpétuel, annonça que l'académie avoit remis le prix qui devoit être adjugé dans cette séance, & qu'elle proposoit pour celui de la Saint Martin 1771, d'examiner : *quels furent les noms & les attributs divers de Junon, chez les différens peuples de la Grèce & de l'Italie : quelles furent l'origine & les raisons de ces attributs.* Le prix sera une médaille d'or, de la valeur de 500 l. Le Sr. le Beau lut ensuite l'*Eloge historique de Mr. l'Abbé Vatry*, mort dans le dernier semestre. Cette lecture fut suivie 1°. de celle d'une *Dissertation sur la marine des Phéniciens & des Egyptiens*, par *Mr. le Roi*; 2°. d'une *Traduction de la huitieme Ode pythique de Pindare*, avec des *remarques*, par Mr. Chabanon, 3°. de *Recherches historiques sur les édits ou ordonnances des Magistrats romains*, par Mr. Bouchaud. M. L'Abbé Batteux termina la séance par la lecture de la préface & de quelques morceaux d'un ouvrage qui aura pour titre : *les quatre Poétiques, celles d'Aristote, d'Horace, de Vila & de Despréaux, avec les traductions & des remarques.*

L'académie royale des sciences tint le lendemain son assemblée publique. Le Sr. de Fouchy, Sécrétaire perpétuel, annonça que le prix proposé d'abord pour 1768, & qui avoit été remis pour 1770, avec une somme double, avoit été adjugé, pour moitié, à un mémoire dont les Auteurs sont conjointement MM. Euler, pere & fils, & que l'autre moitié seroit

jointe au prix de 1772, pour lequel l'académie proposoit de nouveau le même sujet, sçavoir, *de perfectionner les méthodes sur lesquelles est fondée la théorie de la lune, de fixer par ce moyen celle des équations de cette planette, qui sont encore incertaines, & d'examiner en particulier si l'on peut rendre raison par cette théorie, de l'équation séculaire du mouvement moyen de la lune.* Mr. de Fouchy dit ensuite que l'académie n'avoit publié depuis pâques 1769 que la seule description de l'art du *Tailleur*, par M. de Garsault; aprés quoi il lut l'éloge de Mr. Jars & celui du Duc de Chaulnes. Cette lecture fut suivie de celle des *Recherches sur quelques conformations monstrueuses des doigts de l'homme*, par Mr. Morand, pere; d'un *Ecrit sur la carte minéralogique de la France*; par Mr. Guettard; d'un autre *Ecrit sur les dents du cheval dans ses différens états d'accroissement*, par Mr. Tenon; & *du récit des observations astronomiques & géographiques faites dans un voyage entrepris pour l'examen des montres marines.*

L'académie françoise vient de nommer M. de St. Lambert à la place vacante dans cette académie par la mort de M. l'Abbé Trublet.

Mr. l'Abbé Nollet, Me. de physique des enfans de France, Professeur de physique expérimentale au collège royal de Navarre, Membre de l'académie des sciences, est mort à Paris le 25 du mois dernier. C'est à sa sollicitation que le Roi établit dans ce collège la premiere & l'unique chaire de physique expérimentale qui soit dans cette capitale, &

dont M. l'Abbé Nollet fut le premier Professeur M. Brisson, de l'académie royale des sciences, le remplace dans cette chaire.

Avis très-intéressant & très-utile.

Il n'y a personne qui ne convienne, qui n'ait même vu des exemples funestes des dangers auxquels la vaisselle de cuivre expose. La Suède, dont le cuivre fait la richesse, en a néanmoins proscrit l'usage. Mr. Deranton, ci-devant horloger à Nancy, a découvert le sécret inventé en Angleterre, de joindre intimement ensemble & sans soudure, le cuivre & l'argent fin, de manière que ces deux métaux ne faisant plus qu'un même corps, puissent être forgés & étendus ensemble, en conservant partout leur proportion d'épaisseur, & ne puissent être désunis que par une entiere fusion : on double le cuivre avec l'argent ou l'argent avec le cuivre. L'usage le plus essentiel de cette découverte est de procurer des ustenciles de cuisine qui réunissent l'économie & la sûreté. Le Roi en a permis l'établissement d'une manufacture à Paris, sur le rapport de l'académie des sçiences. Les casseroles doublées d'argent fin, dans une proportion solide & convenable, coutent les deux tiers moins qu'une en argent au titre, & couteront moins en dix années, qu'une casserole de cuivre au même volume.

PAYS-BAS.

La Mimographe ou idées d'une honnête-femme pour la réformation du théâtre national. A Amsterdam, chez Changuion, à la

Haye, chez Goſſe junior & Pinet. 1770. L'Auteur, frappé des abus qui réſultent du théâtre, & qui ſont attachés à la profeſſion de comédien, veut ſupprimer les comédiens, & reformer le théâtre, ce qui, dans ſon ſyſtème, n'eſt point une contradiction; il ſubſtitue aux comédiens de profeſſion des actrices & des acteurs citoyens, c'eſt-à-dire, des jeunes gens, des enfans de gens aiſés de toutes conditions, formés dans les couvens & dans les collèges à l'art du théâtre, qui feroit partie de leur éducation. Ses vues de reforme s'étendent ſur le ſpectacle en lui-même, ce qui comprend le théâtre, les ſalles, leur diſpoſition & la commodité des ſpectateurs; ſur les pieces qui y ſeroient repréſentées, tragédies, comédies, opèra, &c. enfin ſur les acteurs. Cet article eſt le principal objet de ſon projet. L'Auteur cherche dans l'antiquité quel étoit l'état des comédiens & la maniere dont ils étoient regardés; il donne les moyens de perfectionner l'art théâtral, l'éducation des acteurs, leurs exercices, &c. Parmi les idées de l'Auteur, qui, dans l'état actuel des choſes, ne paroiſſent pas toutes d'une facile exécution, il y en a qui pourroient être adoptées, au grand avantage du ſpectacle & des ſpectateurs. Cet ouvrage peut ſervir de pendant & même de ſuite au *Pornographe, ou idées d'un honnête-homme ſur un projet de règlement pour les proſtituées, propre à prévenir les malheurs qu'occaſionne le publiciſme des femmes, avec des notes hiſtoriques & juſtificatives*, dans lequel l'Auteur propoſe de raſſembler dans une maiſon publique, bien adminiſtrée, toutes ces

malheureuſes, de les aſſujetir à un réglement propre a diminuer l'abus que la ſageſſe du gouvernement tolère, ſans amener aucun des inconvéniens qu'une reforme d'un autre genre occaſionneroit, & contribuer au retabliſſement de la décence & de l'honnêteté publique. On trouve dans les notes une hiſtoire de la proſtitution depuis le tems le plus ancien juſqu'à nos jours, où l'on voit que les proſtituées n'ont pas tojours été abandonnées à elles-mêmes. Ces deux ouvrages ſont en lettres, & forment une action qui ſert de cadre aux projets de l'Auteur.

Verhandeling over den Ocrsprong en de Hiſtorie der Vaderlandſche Rechten &c., C'eſt-à-dire, *Recherches ſur l'origine & l'hiſtoire des loix civiles des Provinces-Unies, & particulierement de la Hollande & de la Zéelande.* Par M. Laurens-Pierre Van de Spiegel. A la Haye, chez J. Hafman. 1769. On ſe plaignoit depuis long-tems du vuide que les hiſtoriens hollandois ont laiſſé dans l'hiſtoire de la Juriſprudence des Provinces-Unies, & qui entroit ſi naturellement dans tout ce qui a été écrit ſur l'origine de l'état des peuples qui ont habité ces provinces; Mr. de Spingel y ſupplée heureuſement. Comme cet ouvrage ne peut être d'aucun uſage à ceux qui ignorent le hollandois, nous nous bornerons à cette ſimple annonce. Ceux qui connoiſſent cette langue, & qui l'ont médité, en font l'éloge, ainſi que des rares talens de ſon Auteur.

Traité des différentes ſortes de preuves qui ſervent à établir la vérité de l'hiſtoire. Par le P. Griffet, *Auteur d'une hiſtoire de Louis XIII, imprimée*

imprimée à Paris en 1769. A Liège, chez Baſſompierre 1769. Nous aurions a nous reprocher de n'avoir pas plutôt fait connoitre un ouvrage imprimé chez nos voiſins, & qui a excité la curioſité de tous les gens de lettres, ſi nous n'avions été informés qu'il devoit en paroitre une nouvelle édition, avec des augmentations conſidérables ; alors nous en embraſſerons tous les objets, autant que des extraits peuvent le permettre. Comme il eſt beaucoup queſtion dans cet ouvrage de *l'homme au prétendu maſque de fer*, & que le P. Griffet combat les idées de M. de Saint Foix, qui penſe que c'étoit le Duc de Monmouth, il vient de paroitre à Paris une *Réponſe de M. de Saint Foix au P. Griffet, & recueil de tout ce qui a été écrit ſur le priſonnier maſqué.* Cette brochure qui eſt de 151 pages, contient toutes les pieces qui ont paru depuis quelques années, entr'autres les *Nouvelles remarques ſur le priſonnier maſqué*, inſérées dans notre Journal de 9bre. 1768, & dont M. de Saint Foix paroit faire quelque cas : nous aurions été bien flattés, ſi elles avoient pu produire le même effet ſur l'eſprit de l'Auteur du traité des *Différentes preuves qui ſervent à établir la vérité de l'hiſtoire*, dont nous briguerons toujours le ſuffrage, & à qui nous rendrons la juſtice qui lui eſt due, lorſque nous ferons connoitre cet ouvrage, & ce qu'il a cru devoir y ajouter à la ſeconde édition.

GRANDE-BRETAGNE.

The evidence of Chriſtianity deduced from

facts, &c. &c. C'est-à-dire, *La vérité de la religion chrétienne prouvée par les faits & par le témoignage des sens, dans tous les siecles de l'église jusqu'au tems present, &c.* Par le Docteur Worthington. A Londres, chez Revington. 1769. 2 vol in-8°. Quelques ennemis du Christianisme ont prétendu que cette religion, qui ne sçauroit être l'ouvrage des hommes, s'abimera insensiblement dans la nuit des tems, & que les preuves sur lesquelles elle est si bien établie, disparoitront dans moins de quinze siecles; mais qu'alors le Messie sera envoyé une seconde fois pour la rétablir dans tous ses droits: c'est contre de pareilles absurdités que le Docteur Worthington s'éleve avec autant de force que d'éloquence dans les sermons qui forment cet excellent recueil, & qu'il a prêchés depuis 1766. Il y fait voir que les prophéties se sont toujours accomplies & s'accomplissent encore de nos jours; ce qui prouve l'évidence de la révélation. On ne peut lire ces sermons sans être intimément persuadé des vérités consolantes qui y sont annoncées.

A Soldiers journal &c. C'est-à-dire, *Journal d'un Soldat, contenant une description particuliere des différentes descentes faites sur les côtes de France pendant la derniere guerre, & une description intéressante de la Guadeloupe, St. Domingue &c, ainsi que des isles de Wight & de Jersey, avec des observations sur l'état actuel de l'armée de la G. B.* A Londres, chez Bell 1770. C'est dommage que ce Soldat Auteur, qui a si bien observé les descentes faites sur les côtes de France pendant la derniere guer-

re, ait oublié de raconter la maniere avec laquelle ces inutiles invasions ont été repoussées par les François. Au reste, le style de l'ouvrage prouve réellement que c'est un simple soldat qui en est l'Auteur. Cependant, avec beaucoup de simplicité, les récits qu'on y trouve au sujet des isles de la Guadeloupe, St. Domingue, Jersey &c, intéressent & instruisent : ce qu'il dit aussi, avec beaucoup de candeur de l'état actuel de l'armée britannique, mérite des éloges & la confiance des lecteurs.

A chronical series of engravers &c. C'est-à-dire, *Suite chronologique de Graveurs depuis l'invention de leur art jusqu'au commencement de ce siecle.* A Londres, chez Cadell, 1769. Cet ouvrage donne une connoissance exacte & satisfaisante de l'art & des artistes les plus célèbres. L'Auteur y a joint trois planches très-remplies, qui contiennent 727 marques distinctives des bons Graveurs: le Prince Auespert, inventeur du clair-obscur, ferme la liste des Graveurs les plus célèbres qui ont paru jusqu'au commencement de ce siecle.

ALLEMAGNE.

Beytræge und abhandlungen &c. C'est-à-dire, *Mémoires & dissertations sur différens objets d'agriculture & d'économie rustique, d'après les principes physiques & l'expérience.* Par M. Mayer, Ministre de Kupferzell. A Francfort, chez Andreæ. 1769. La plûpart de mémoires insérés dans cette collection, ont été publiés; quelques-uns sont très-con-

nus, & plusieurs ont été couronnés par des sociétés d'agriculture & d'économie.

Springer vom Weinbau &c. C'est-à-dire, *Traité physico-pratique & dogmatique de la culture de la vigne en Allemagne; précédé de considérations sur la culture de la vigne & la nécessité du luxe.* Par M. J. Chr. Erich Springer. A Lemgo, chez Mayer. 1769. Bien des cultivateurs, surtout en Allemagne & en Suisse, ne veulent point qu'on cultive la vigne partout où peut croître le bled. Cette opinion, quoique très-bonne, est susceptible de beaucoup d'exceptions; car un pays où le bled abonderoit, & où la vigne manqueroit entierement, auroit grand intérêt à avoir des vignobles. Tout excès est nuisible, en privation, comme en surabondance. L'Auteur examine cette opinion, & parle de la culture de la vigne en Franconie: ses préceptes sont clairs, bien exposés & appuyés sur l'expérience: en prouvant la nécessité du luxe, il dit & paroit démontrer que la quantité de besoins artificiels contribue en très-grande partie au bonheur de l'homme.

Bachienes Beschreibung von Palæstina &c. C'est-à-dire, *Description historique & géographique de la Palestine.* Par M. Bachiene, *traduit du hollandois.* Par G. A. M. à Cleves, chez Hoffmann. 1769. Il est des pays qu'on ne devroit jamais entreprendre de décrire; telle est la Palestine, brillante contrée autrefois, & sterile désert de nos jours. On a eu beau chercher, il n'a point été possible de trouver aucunes traces de ces villes jadis si florissantes; on n'y voit de loin en loin que

quelques méprisables hameaux. L'Auteur a fait tous ses efforts pour donner de ce pays une description exacte; & il faut avouer que les soins qu'il a pris & les cartes dont il a enrichi son ouvrage, rendent ces lieux moins désagréables à la lecture qu'ils le sont vraisemblablement en effet.

Nous éprouvons souvent que la partie la plus pénible d'un Journaliste est celle où il est dans la triste nécessité d'annoncer la mort de ces hommes recommandables dans la république des lettres ou dans les sciences & les arts. Si la France a perdu depuis peu M. l'Abbé Trublet, de l'academie françoise, qui vient d'être remplacé dans ce sanctuaire des muses par M. de St. Lambert, & le célèbre Abbé Nollet, à qui la physique expérimentale doit une partie de son lustre, nous venons à notre tour de perdre M. le Baron de Bielfeld, Conseiller Privé de S. M. Pruſ. & Membre de l'academie Royale de Prusse, plus recommandable encore par ses vertus sociales, que par ses talens; il est mort dans une de ses terres, prés d'Altembourg en Saxe, le 5 du mois dernier, à l'âge de 55 ans.

SUISSE.

La société œconomique tint sa séance publique le 24 du mois dernier sous la présidence du Sr. Haller, du conseil souverain de la république &c. Elle a remis pour 1771 le prix sur la question : *Dans quel cas est-il nécessaire de faire succéder alternativement la culture des grains & celle des prairies sur le même terroir, & quelles regles faut-il observer pour ce but, suivant la diverse exposition & la*

différente nature de chaque sol?

La haute chambre œconomique a differé sa décision sur les pieces en concours *pour la meilleure construction des digues*. On a de même renvoyé à 1771 le prix de 5 louis d'or du Baron de Borolaingue, *sur la meilleure préparation, & en même tems la moins couteuse, des divers engrais provenans des animaux, relativement à la variété des terres & des plantes*. On propose pour 1770 le prix ordinaire de 20 ducats sur la question : *Quels sont l'état actuel, les défauts, & l'amélioration possible de nos alpes & montagnes, & de la fruiterie qui en dépend?* Et pour 1771, cette question : *Y a-t'il dans le pays des plantes qui servent à la teinture, le nom, les endroits où elles proviennent, & l'usage qu'elles ont par rapport à cet art?* On demande que ces instructions soient tirées de la nature & de l'expérience, & non des livres.

NORD.

Canuti Laemii, *Prof. linguæ Lapponicæ, de Laponibus Finmarchiæ eorumque lingua pristina commentaria, multis tabulis aeneis illustrata, unâ cum notis J. L. Gumen & Jessons tractatu singulari de Finnorum Lapponumque Norwegiæ religione pagana*. A Coppenhague. 1769. Les Lappons, sont par eux-mêmes des individus forts indifférens, prodigieusement stupides, & leur pays affreux; mais d'où vient cette nation : d'où tire-t'elle son origine? Ces questions intéressent. M. Laemius peut les résoudre mieux qu'un autre; il a été pendant plusieurs années Missionnaire en Lapponie, & il a fait sur les lieux, d'ex-

cellentes observations, dont il a enrichi cet ouvrage. Il trouve une très-grande ressemblance entre les Lappons, les Juifs & les Samojèdes, soit relativement à leur langue, à leur figure, au peu d'arts qu'ils connoissent, à leur religion, aux animaux qui vivent dans la Laponie, & à beaucoup d'autres objets d'histoire naturelle. Cet ouvrage est fort intéressant & mériteroit d'être traduit.

Historia fucorum, Auctore Sam. Gottl. Gmelin, med. D. acad. imp. Petr. botan. Prof. &c. A Pétersbourg, de l'imprimerie de l'académie impériale. 1769. Depuis quatre ou cinq ans, il est sorti plus d'ouvrages, & d'excellens ouvrages, de cette imprimerie, qu'on n'en avoit écrit dans toutes les Russies depuis la fondation de cet empire. Le génie de Cathérine II y fait également fleurir les sciences, les belles-lettres & les arts. Cet ouvrage de M. Gmelin sur les algues indique en lui une très-vaste connoissance de l'histoire-naturelle. Bien des sçavans avoient fait des recherches & publié des observations sur les algues; mais M. Gmelin a été plus loin qu'eux: il a fait, pour s'éclairer, de longs & pénibles voyages, des dépenses considérables, des progrès & des découvertes qui lui assurent un rang distingué parmi les plus célèbres naturalistes. Cette histoire est enrichie de planches, qui facilitent beaucoup l'intelligence du texte.

Briefe uber den schlechten zustand des Landmannes &c., C'est-à-dire, *Lettres sur l'état déplorable du cultivateur & sur les moyens d'y remédier*, traduites de l'anglois. A Soroë, chez Lindgreen. 1769. C'est une grande preu-

ve du progrès que les belles-lettres & la philosophie ont fait dans ce siecle, que ces cris généraux qui s'élevent de toutes parts en faveur de l'humanité, & ces voix généreuses qui protègent & défendent la cause trop longtems négligée des citoyens les plus utiles, des cultivateurs, qu'on doit, à tant d'égards, regarder comme les bienfaiteurs & les véritables peres de la société. L'Auteur, philosophe très-respectable, s'éleve avec chaleur contre la servitude dans laquelle gémissent les cultivateurs dans la plûpart des contrées du nord : il fait des vœux patriotiques, & désire de les voir enfin affranchis de cet avilissant esclavage : mais il nous paroit qu'il passe trop légérement sur les difficultés, ou même sur les dangers qui peuvent résulter de cette liberté trop hatée. L'Auteur mérite les éloges & l'estime de tous ceux qui liront son ouvrage, pour peu que leur ame soit tendre & leur cœur bien placé.

NOUVELLES POLITIQUES.

CONSTANTINOPLE (*le 18 Mars.*)

CETTE capitale fourmille de troupes & de recrues, & l'on n'y voit que des attirails de guerre qu'on transporte continuellement. Toutes ces troupes se rendent successivement à la grande armée, à mesure qu'elles ont reçu tout ce qui leur est nécessaire. Sa Haut. s'est rendue au kiosque du serrail le 16, & y a vu défiler aussi la flotte ottomane, desti-

née pour la mer noire : elle consiste en 4 vaisseaux de ligne, 16 galiotes à bombes, quelques autres frégates & cent saïques, qui sont d'usage dans cette mer.

On a mis fin aux désordres qui se commettoient ici, par la mort de quelques perturbateurs du repos public les plus coupables. On a fait enlever en même tems un grand nombre de vagabonds & gens sans aveu ; les uns ont été envoyés sur le Danube, pour y travailler au rétablissement du pont pres d'Isaksa; les autres ont été embarqués pour Varna, où ils apprendront leur destination ultérieure.

Les nouvelles de notre armée varient de jour en jour. Les unes portent que le Grand-Visir est encore dans son ancien camp de Stambol, qu'il fait entourer de retranchemens & de redoutes, dans l'intention d'y attendre l'ennemi, & de ménager ses Janissaires. Suivant d'autres avis, ce Général s'est avancé vers le Danube, dans le dessein de le passer, & de se fortifier sur la rive gauche de ce fleuve du côté de la Moldavie, pour arrêter les progrès des Russes, & leur enlever, s'il est possible, les conquêtes qu'ils ont déjà faites.

Le 8 de ce mois, plus de 300 Charpentiers s'embarquerent sur deux bâtimens de transport, pour se rendre, par la mer noire, au camp du Grand-Visir, & construire quelques ponts sur le Danube. Depuis ce tems-là, on a appris que le Grand-Visir s'étoit vu contraint de rétrograder de Balba avec son armée jusqu'à Zazargik, de crainte

d'être surpris par les Russes, qui sont actuellement maitres du fleuve. Il est certain que le 14, il arriva du camp du Grand-Visir différens Couriers; que ce jour-là il y eut grand conseil, & qu'aujourd'hui, immédiatement après l'arrivée de trois Tartares, il s'est tenu un divan, composé du nouveau Mufti, du Vice-Visir, de tous les Ministres & des gens de la loi; ce qui semble confirmer la nouvelle que notre camp avoit été transferé de Baba à Zazargik.

On est informé par des exprès que les Montenegrins ayant fait une irruption en Bosnie, s'y étoient déjà emparés de quelques places.

PETERSBOURG (*le 5 Avril.*) Un courier dépêché de la grande armée du Général Romanzow, a apporté ici une relation circonstanciée des avantages remportés sur les Turcs, le 15 Février, par le Général Stoffeln.

Grégoire Gika, Hospodar de Walachie, est défrayé, avec toute sa suite, par la cour, où il paroit très-fréquemment, ainsi que dans les principaux cercles de cette ville.

On a publié ici le plan que les Professeurs envoyés par S. M. Imp. pour faire des découvertes en physique & en histoire naturelle, se proposent de suivre dans leurs voyages en 1770, & qu'ils ont fait parvenir à l'académie des sciences de cette ville, qui est chargée de l'examiner.

STOCHOLM (*le 13 Avril.*) Le 2 de ce mois, au matin, le Prince Charles, accom-

pagné du Sénateur Comte de Schwerin & du Sr. Skitte, est parti pour aller aux eaux d'Aix-la-Chapelle. S. A. R. prendra, dans son voyage, le nom de Comte de Vasa.

Suivant un décret de la derniere diète, les Officiers civils qui seront parvenus à l'âge de 70 ans, pourront se démettre de leurs emplois, & conserveront leurs appointemens. Tout le monde convient que cette ordonnance n'altérera pas les finances de l'état.

WARSOVIE (*le 18 Avril.*) Le Prince Wolkonski, Ambassadeur de Russie, a reçu ces jours derniers, des dépêches de Pétersbourg, qui ont pour objet la formation d'une confédération générale, sur laquelle cette cour continue d'insister fortement. Mais comme le Comte de Mniszeck a, dit-on, refusé, sous différens prétextes, d'en être le chef, & que certaines maisons puissantes de ce royaume y forment une opposition constante; le courier vient d'être renvoyé, chargé de dépêches contenant les motifs qui empêchent ou retardent l'exécution de ce projet : de sorte qu'il faut encore attendre du succès de la campagne prochaine le rétablissement de la tranquillité dans nos provinces. Les conférences continuent d'être très-fréquentes à la cour; mais il ne transpire rien des délibérations.

On apprend de Posen que le Colonel Ronner, qui y commande la garnison russe, prend toutes les précautions possibles pour garantir cette place de toute surprise de la part des Confédérés.

On assure que le Général Stoffeln, Com-

mandant les troupes russes en Valachie & en Moldavie, s'est replié sur Jassy, capitale de cette derniere province, où il a établi son quartier-général. Lorsque ses troupes seront remises des fatigues de la campagne d'hyver, & que le tems le permettra, il se portera sur Ibrahilow, qu'il se promet d'emporter en peu de tems.

Le Général Panin fait des dispositions pour le siege de Bender, qu'il se propose de former au commencement du mois prochain. Suivant les dernieres lettres, le Lieutenant-Général Stoffeln a remporté un nouvel avantage sur un gros corps de Turcs qui avoit passé le Danube, ayant fait prisonniers 700 hommes, lesquels ont été conduits à Choczym.

VIENNE (*le 25 Avril.*) Le Duc & la Duchesse de Saxe-Teschen arriverent, le 14 de ce mois, en cette capitale.

Le 15, le Comte Durfort, Ambassadeur de France, fit son entrée publique en cette ville, à l'occasion du mariage de Mme. l'Archiduchesse Marie-Antoinette avec Mgr. le Dauphin.

Le 18, le Comte Durfort donna une superbe fête à toute la cour.

Jeudi 19, jour fixé pour le mariage, la cour impériale & royale s'est rendue à six heures du soir à l'église de P P. Augustins de cette ville, par la galerie qui y conduit du palais.

Près du maitre-autel, du côté de l'évangile, étoit un dais, sous lequel il y avoit deux fauteuils & deux prie-dieu pour L. M. Imp & R. Apost. A peu de distance de ce dais, & sur la même ligne étoient placés d'autres fauteuils pour l'auguste famille : on avoit élevé en face de l'autel, une estrade avec deux fauteuils

& deux prie-dieu pour Mgr. l'Achiduc Ferdinand, chargé de la procuration de Mgr. le Dauphin, à l'effet d'épouser en son nom Mme. l'Archiduchesse, & un peu en arriere, sur la droite, étoit un prie-dieu pour le Comte de Durfort, Ambassadeur du Roi T. C.

Dès que L. M. Imp. & R. Apost. se furent placées sous le dais, l'Archiduc Ferdinand & l'Archiduchesse occuperent en face de l'autel, superbement paré, les places qui leur avoient été destinées. Après la bénédiction des anneaux nuptiaux, faite par M. Visconti, Nonce du Pape, assisté de plusieurs Evêques & Abbés mitrés, du clergé de la cour, L. A. R. s'avancerent à l'autel, & ce Prélat leur donna avec les cérémonies acoutumées la bénédiction nuptiale. Il entonna ensuite le *Te Deum*, qui fut chanté, au bruit de deux décharges du canon de nos remparts & de deux de la mousquetterie d'un bataillon, par la musique de la cour, au nombre de plus de cent Musiciens; après quoi on retourna au palais dans le même ordre qu'on en étoit venu; S. M. l'Impératrice-Reine conduisant toujours Mme. la Dauphine, son auguste fille.

Après cette cérémonie, Mme. la Dauphine admit les Dames à son audience & au baise main; il y eut ensuite festin royal, pendant lequel la musique de la chambre chanta quelques airs italiens, & exécuta différentes symphonies.

Le 20, la cour a encore diné en public: il y a eu musique pendant le repas, & le soir grand appartement au palais. Vers le midi, on avoit publié une nombreuse promotion de Conseillers d'état & de Chambellans.

Le 21, à neuf heures un quart, Mme. la Dauphine après avoir pris congé de son auguste & tendre mere & de toute la famille imp., a traversé les grands appartemens conduite par l'Archiduc Ferdinand, qui lui a donné la main jusqu'au carrosse, & accompagnée jusques là par toute la cour.

L'Empereur, qui avoit accompagné Mme. la Dauphine jusqu'à Molck, revint, le 22 en cette ville d'où S. M. I. partit le 23, avec le Duc de Saxe-Teschen pour aller en Hongrie. On croit que ce voyage sera d'environ deux mois.

ANCONE (*le 19 Avril.*) On a maintenant trop de circonſtances de la deſcente des Ruſſes dans la preſqu'iſle de Morée pour pouvoir en douter. On en dit l'endroit, le jour & la maniere dont elle s'eſt faite, le 3 de Mars, au port des Cailles, dans la pointe du cap Matapan : 14 vaiſſeaux ruſſes l'ont ſécondée, & y ont débarqué 2000 hommes. La préſence de ceux-ci a armé auſſitôt 30 mille Grecs, qui, ſans coup férir, ont occupé les places d'Andruſi, Calamatra & Miſitra. 18 mille d'entr'eux ont eu ordre à l'inſtant de s'avancer vers le détroit de Corinthe, où ils ſe ſont retranchés. Leur deſſein eſt de fermer la paſſage aux Turcs, qui pourroient envoyer de ce côté-là du ſecours en Morée. Des lettres du 10 donnent la confirmation de ces événemens : il eſt arrivé ſucceſſivement à Veniſe 3 couriers porteurs de la même nouvelle, & annonçant une révolution générale dans cette province. Surquoi, cette république, ſans s'écarter de ſon ſyſtême de neutralité, a donné ordre à ſon Provéditeur Général de mettre à la voile pour le Lévant, au premier vent favorable, avec 6 vaiſſeaux de guerre, 8 frégates 12 galères & 18 chaloupes de 20 juſqu'à 30 canons.

Le Commandant de la flotte en débarquant en Morée, y a publié un manifeſte, par lequel l'Impératrice de Ruſſie expoſe que ſon dévoir & la religion l'engagent à détacher la Grèce de la domination turque, & à rétablir l'empire grec : S. M. I. promet protection, récompenſes & honneurs à tous les habitans qui ſe ſoumettront de plein gré, & ne s'op-

poseront point aux progrès de ses armes ; menaçant au contraire de toutes les rigueurs de la guerre tous ceux qui se rangeront du côté de ses ennemis.

VERSAILLES (*le 7 Mai.*) Le Roi admit, le 22 du mois dernier, pour la premiere fois, à son grand couvert Mgr. le Comte d'Artois & Madame.

S. M. ayant fixé au 24 le mariage du Duc de Bourbon avec Mademoiselle, a donné ordre au Marquis de Dreux, Grand-Maître des cérémonies, d'y inviter, de sa part, les Princes & Princesses du sang, & les Princes & Princesses légitimés. Le 23 au soir, le contrat fut signé par le Roi & la famille royale. Le 24, à midi, la bénédiction nuptiale leur fut donnée dans la chapelle du château par l'Archevêque de Reims, en présence du Curé de la paroisse du château.

Le même jour 24, au soir, il y eut appartement & jeu dans le sallon d'Hercule, jusqu'au sallon de la Guerre. Le Roi soupa en public dans le sallon d'Hercule, avec la famille royale & les Princes & Princesses du sang.

Le 25, à 5 heures après-midi, le Roi & la famille royale allerent faire visite à la Duchesse de Bourbon.

Ce jour-là, le Comte de Saulx-Tavannes, Chevalier d'honneur de Mad. la future Dauphine, & le Comte de Tessé, son premier Ecuyer, ainsi que la Comtesse de Noailles, Dame d'honneur, & les Dames pour accompagner cette Princesse, ont eu l'honneur de prendre con-

gé de S. M. & de la famille royale, pour se rendre à Strasbourg.

Le 26, le Comte de Noailles, nommé par le Roi Commissaire plénipotentiaire pour aller sur la frontiere recevoir Mme. la future Dauphine, a eu l'honneur de prendre congé de S. M. & de la famille royale.

Le même jour, le Duc de Bourbon prêta serment entre les mains du Roi pour la survivance de la charge de Grand-Maitre de la maison de S. M.

Le 4 de ce mois, après-midi, le Roi se rendit du château de la Muette dans la plaine des Sablons, où S. Maj. passa en revue les deux régimens des Gardes Françoises & Gardes Suisses, qui défilerent devant elle après avoir fait l'exercice. Immédiatement après la revue, S. M. alla voir au monastère des Carmelites de Saint Denis Madame Louise, & revint ensuite au château de cette ville.

Le Roi vient de nommer Menins de Mgr. le Dauphin, le Duc de Saint Mégrin, Colonel du régiment Dauphin, infanterie; le Prince de Montmorency, Maréchal de Camp; le Comte de Lorges, Colonel aux Grenadiers de France; le Comte de Pons, Colonel du régiment de Dauphiné; le Comte de Cossé, Colonel aux Grenadiers de France; le Comte de Bourbon-Busset, Capitaine au régiment d'Artois, cavalerie; le Marquis de Choiseul, Brigadier d'infanterie; le Marquis de St. Hérem-Montmorin, Cornette des Chevaux-Légers de la Garde de S. Maj.; le Marquis de Damas, Brigadier des armées du Roi & Colonel du régiment de Limousin; le Marquis

de la Roche-Aimon, Capitaine de cavalerie au régiment de Noailles, & le Marquis de Beaumont, Brigadier d'Infanterie & Colonel du régiment de la Fere. S. Maj. n'a point déclaré le douzieme Menin.

PARIS (*le 7 Mai.*) Le Roi, par égard au service des Gardes de la ville, lequel a paru à S. M. établi sur le pied militaire dès sa plus ancienne constitution, a bien voulu renouveller depuis peu leurs privilèges, & les faire jouir de ceux qui sont attribués à la gendarmerie & maréchaussée de France. Les drapeaux, guidons & étendards de cette troupe, qui vient d'être habillée à neuf, ont été bénis, le 26 du mois dernier, avec les cérémonies accoutumées, dans l'église de Notre-Dame, par l'Archevêque de cette capitale.

Toute la cour va successivement voir Madame Louise à St. Denis, & cette Princesse paroît de plus en plus contente de son nouvel état. Elle ne veut point qu'on déroge pour elle à la règle qui fixe à six mois le têms des postulantes. Elle a fait son testament, qu'elle a remis entre les mains du Roi, pour être ouvert lorsqu'elle aura fait sa profession. Elle a déjà donné 12000 liv. au couvent pour sa dôt. Ce couvent étoit pauvre, en mauvais état, & avoit besoin des secours d'une main Royale. S. M. a déjà secondé les vœux de Madame Louise, en accordant des bienfaits au couvent.

L'assemblée de la cour des Pairs à Versailles qui étoit indiquée au 5 de ce mois, n'a pas eu lieu ce jour là, les informations

ordonnées n'étant pas en état, par le grand nombre de témoins à entendre. Il y en a déjà eu 57 qui ont comparu. Les frais de cette procédure seront très-considérables, & seront payés par le domaine.

Il est arrivé au parlement un paquet de Bretagne : on croit que ce sont les interventions des Procureurs-Généraux dans l'affaire du Duc d'Aiguillon ; il sera ouvert à la prochaine assemblée de toutes les chambres. Ce Seigneur a fait choix de dix Avocats pour son conseil. Le Sr. Linguet est chargé de la rédaction du mémoire.

L'assemblée du clergé a repris ses séances interrompues pendant la quinzaine de pâques.

Les Députés, Syndics & Directeurs de la compagnie des Indes se sont assemblés le 25 du mois dernier, pour nommer huit Députés, aux fins de suivre les opérations relatives à la délibération des actionnaires, qui leur donne pouvoir de faire un choix parmi eux pour remplir plus particulierement cet objet.

Il faut espérer que les malheurs journaliers qui arrivent par l'usage du cuivre, feront enfin prendre un parti au gouvernement pour proscrire ce métal pernicieux. Le 26 du mois dernier, de jeunes personnes ayant fait leur premiere communion à l'église de St. Paul, & étant restées à diner chez le Curé, ainsi qu'il est d'usage dans cette paroisse, on leur servit des alimens préparés dans des casseroles de cuivre ; sept en sont déjà mortes, & plusieurs autres en sont très-mal.

L'académie françoise vient de nommer le Sr. de St. Lambert à la place vacante dans cette académie par la mort de l'Abbé Trublet. Il se trouve dans cette académie une autre place vacante par la mort du Duc de Villars.

LONDRES (*le 1er. Mai.*) Le 16 du mois dernier, le Roi, accompagné du Duc de Glocester & de plusieurs Officiers Généraux, se rendit à la plaine de Wimbleton, & y fit la revue des régimens de cavalerie légere d'Elliot & de Burgoyne, & hier celle d'un régiment de cavalerie & d'un de dragons.

Le 17, vers les six heures du soir, le Sr. Wilkes fut élargi. Il monta dans une voiture attelée de quatre chevaux. Une foule prodigieuse de peuple s'étoit attroupée aux environs de la prison du Banc du Roi; quelques-uns des assistans voulurent dételer les chevaux de sa voiture, & la trainer eux-mêmes; & ce ne fut qu'après les instances les plus vives & les plus opiniâtres de la part du Sr. Wilkes, qu'il parvint à les en détourner, & à continuer sa route pour la campagne. Il est allé dans le Comté de Kent. Le lendemain, il y eut, à cette occasion, dans presque tous les quartiers de la cité de Londres & de la ville de Westminster des illuminations générales & des réjouissances publiques, & il s'y commit peu de desordre. On croit que le Sr. Wilkes se rendit, ce jour-là, à Haïes chez le Comte de Chatham, & y dîna avec la plûpart des membres du parti de l'opposition. Il publia, le même jour, deux lettres, l'une adressée aux Francs-Ténanciers du Comté de Middlesex,

& l'autre, à la Bourgeoisie du quartier de Londres dont il a été nommé Alderman. Il y parle avec la liberté & la hardiesse qui ont jusqu'à présent distingué tous ses écrits.

Les avis qu'on a reçus de différentes provinces portent qu'on y a fait, le 18, des rejouissances extraordinaires à l'occasion de l'élargissement du Sr. Wilkes. Il s'est présenté le 24, pour être installé dans sa place d'Alderman de l'un des quartiers de la cité de Londres, & pour prêter serment en cette qualité. Il y a eu, à cette occasion, une assemblée des Aldermans, dans laquelle il a été admis sans aucune opposition.

On vient d'apprendre, par des lettres de Boston, dans la Nouvelle-Angleterre, qu'il y a eu, le mois dernier, une émeute très-considerable, dont voici le sujet. Le 5 de ce mois, vers le soir, trois jeunes gens de la ville ayant eu dispute avec trois soldats de la garnison, en vinrent aux mains, & l'un des soldats ayant été battu & mis hors de combat, les deux autres prirent la fuite. Bientôt après, les jeunes gens furent joints par une grande quantité de bourgeois, & les soldats par quelques-uns de leurs camarades armés de sabres. Le combat recommença, & après une vive attaque, les soldats eurent encore le dessous, & furent contraints de se retirer, poursuivis par leurs adversaires ; mais ayant été renforcés dans leur retraite par d'autres soldats & par l'Officier de la garde, ils firent volte face au detour d'une rue, & s'étant armés de fusils, ils tirerent sur ceux qui les poursuivoient, en tuerent quatre, & en blesserent 8,

dont six sont dans un état désespéré. L'Officier & les soldats qui avoient tiré, ont été mis en prison par ordre des Magistrats. Le premier est actuellement accusé d'avoir donné l'ordre de tirer; mais il nie le fait. Au reste, les deux régimens de la garnison ont jugé à propos de se retirer au fort Guillaume, à une lieue de la ville, pour éviter le ressentiment de la bourgeoisie, qui avoit juré de les exterminer entièrement dans l'espace de 24 heures. On ajoute qu'on n'eut pas plutôt appris dans les autres villes de la Nouvelle-Angleterre l'événement dont on vient de parler, que les habitans y prirent les armes, dans la ferme résolution de protéger cette ville, & de venger la mort de leurs concitoyens.

Le vaisseau de la compagnie des indes, le *Hamsire*, est arrivé dernièrement de Bengale dans la Manche. Il a rapporté que trois autres navires de la même compagnie étoient partis de Sainte-Hélene pour l'Europe, & que huit autres étoient arrivés heureusement à leur destination respective dans l'Inde & à la Chine. On sçait d'une autre part que le navire le *Lord-Holland* a échoué dans son trajet de Bengale à Madrass.

L'Amiral Elphinston, qui commande une division de l'escadre russe, composée de 4 vaisseaux de ligne, de 2 frégates & de 3 bâtimens de transport, fit voile de Spithéad, le 13, avec un vent favorable, pour se rendre dans les mers du Levant.

Le Comte de Châtelet-Lomont, Ambassadeur de France, ayant obtenu une permission de sa cour pour repasser en France, ce

Miniftre eft parti il y a quelques jours. Le Sr. l'Efcallier, Secrétaire d'ambaffade, eft chargé des affaires de cette couronne.

Le 24 Avril, la chambre des Communes reprit fes délibérations, & expédia des lettres circulaires pour y remplir quelques places vacantes. On lui préfenta un bill pour le renouvellement d'un acte de la 29e. année du précédent règne, qui a pour objet une gratification fur certaines toiles de la Grande-Bretagne & de l'Irlande, & la fuppreffion des droits fur l'importation des filaifons de l'étranger, ainfi qu'une gratification pour encourager l'exportation des toiles rayées & barrées brittanniques. On en fit d'abord la premiere lecture, de même que d'un bill pour l'application d'un fonds de 15000 liv. fterl. établi par acte de la 7e. annéc du préfent règne, pour l'encouragement des manufactures de toile & la culture du chanvre & du lin dans ce royaume.

Le 25, les Communes, en comité fur le fubfide, réfolurent que la fomme de 1500 mil. liv. fterl. de capital d'annuités à 3 & demi pour cent, créées par acte de la 29e. année du règne précédent, feroit rembourfée le 12 Fév. prochain, après en avoir payé l'intérêt jufqu'alors, & que pareille fomme feroit accordée à cet effet.



J'ai lû le préfent Journal, & n'y ai rien trouvé qui puiffe en empêcher l'impreffion. A Bouillon, ce 14 Mai 1770.

THIBAULT.

Table de la 3e. partie du troisieme tome.

